



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Procès-verbal de la réunion du

28 septembre 2022

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Désignation des	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère}
AURAY	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
GOURIN	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
GRAND-CHAMP	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
GUER	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
GUIDEL	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
HENNEBONT	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
LANESTER	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
LORIENT 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
LORIENT 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
MOREAC	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
MUZILLAC	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
PLOEMEUR	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
PLOERMEL	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
PLUVIGNER	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
PONTIVY	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
QUESTEMBERT	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
QUIBERON	BELLEK Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
SENE	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
VANNES 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUEZ Christine	9 mai 1962	2015
VANNES 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
VANNES 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Séance du mercredi 28 septembre 2022

Le mercredi 28 septembre 2022, à 10 heures, le conseil départemental du Morbihan
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

*Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental
lors de sa séance du 25 novembre 2022*

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue à cette session du conseil départemental, session de rentrée, même si la rentrée est déjà faite depuis un certain temps pour chacun et chacune d'entre nous. Avant de procéder à l'appel et de laisser la parole à notre première vice-présidente, je voudrais simplement vous présenter notre futur directeur général des services, qui est aujourd'hui avec nous, qui prendra ses fonctions le 1^{er} novembre prochain. Puisque comme vous le savez, Anne MORVAN-PARIS, et nous avons fait une petite cérémonie, est partie à la capitale. On se réjouit que ses qualités aient été reconnues, même si on était très content de l'avoir au sein du département. À compter du 1^{er} novembre prochain, c'est Antoine LAFARGUE, qui est debout derrière, qui nous rejoindra comme directeur général des services. Il est actuellement dans les mêmes fonctions dans un département à peu près de la même taille, mais pas tout à fait aussi beau, qui est celui du Calvados, même si c'est un beau département, mais bouchez vos oreilles. Mais comme m'a dit votre président, il est difficile de résister face au Morbihan. On est très content que vous ayez fait le choix de candidater. Vous serez le bienvenu à compter du 1^{er} novembre prochain. Cette assemblée vous permettra de vous familiariser avec la nature des débats qui sont ceux du Morbihan, qui peuvent être parfois un petit peu différents de ceux que vous connaissez toujours dans le Calvados. Bienvenue à vous et merci.

Je vais maintenant passer la parole à Karine BELLEC, notre première vice-présidente, qui va comme d'habitude procéder à l'appel.

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Sont présents : **Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Pierre GUEGAN, Rozenn GUEGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-José LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUE, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Catherine QUÉRIC, Benoît QUÉRO, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET et Marianne ROUSSET.**

Sont absents : **Dominique GUEGAN** (a donné pouvoir à Dominique LE NINIVEN), **Anne JEHANNO** (a donné pouvoir à Sophie LEBRETON), **Stéphane LOHEZIC** (a donné pouvoir à Muriel JOURDA) et **Thierry POULAIN** (a donné pouvoir à Marie-Hélène HERRY).

LE PRÉSIDENT – Merci. Notre quorum est atteint et nous pouvons commencer nos travaux. Merci à vous.

Il convient tout d'abord d'approuver les procès-verbaux des sessions des 13 mai et 17 juin derniers. Ils vous ont été transmis dans les livres des rapports. Appellent-ils de votre part un certain nombre de remarques ? Non.

À l'unanimité, merci.

S'agissant des vœux et questions orales, conformément aux articles 28 et 29 du règlement intérieur que nous avons approuvé le 16 juillet 2021, je vous informe que nous avons deux vœux qui sont arrivés. C'est assez peu commun : l'un proposé par le groupe de l'opposition relatif à la fonderie de Bretagne et l'autre relatif à une motion que j'ai souhaité porter au nom du groupe de la majorité, relatif à la localisation potentielle du projet, qui devient moins potentiel avec les annonces d'hier, du projet éolien flottant au sud de la Bretagne. Nous débattons ces deux vœux à la fin, comme le veut l'usage au sein de cette assemblée. Ils vous seront distribués dans les minutes à venir par les huissiers, en lien avec Olivier GICQUEL. Mais nous y reviendrons tout particulièrement à la fin de notre session.

Il n'y a pas de questions orales en vertu de l'article 30.

DÉCLARATION LIMINAIRE DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT – Comme vous le savez, il est de tradition que nous ayons l'intervention du président, puis l'intervention de l'opposition avec Damien GIRARD et du porte-parole de la majorité avec Ronan LOAS.

L'été qui vient de s'achever fut, à bien des égards, une saison paradoxale. Elle nous a permis, cette saison, après 2020 et 2021, de retrouver une vie, si je puis dire, presque normale, de laquelle la Covid semblait s'être absentée. Les visiteurs français et étrangers dans notre département ont été très nombreux, à la satisfaction d'une grande partie des professionnels du tourisme. Les événements sportifs et culturels se sont tenus à nouveau, rencontrant le plus souvent un succès sans précédent. L'exemple du festival interceltique de Lorient est un bon exemple à ce titre. Pourtant, les motifs d'inquiétude sont demeurés très présents : la guerre en Ukraine, bien évidemment, et vous la voyez tous au quotidien, avec son lot de malheurs et d'horreurs, suite à l'agression du gouvernement russe. Plus près de nous, l'impact de l'inflation est très concret pour déjà une grande partie de nos concitoyens. Nous avons aussi connu des canicules et une sécheresse aux conséquences lourdes, économiques notamment pour nos agriculteurs, mais aussi sur notre environnement, avec la multiplication des incendies de forêt à un niveau et une intensité jamais connus jusqu'ici, au niveau national et bien sûr à l'échelle départementale, dans le Morbihan.

Nous vivons finalement une période où les crises succèdent aux catastrophes, où la guerre, si proche, semble ne pas vouloir finir, où l'avenir finalement est tout sauf prévisible, où les peurs et les angoisses semblent s'exacerber au risque de mettre en cause la solidité même de notre société.

L'absence de véritable majorité parlementaire crée sur le plan politique une situation inédite et aussi inquiétante. Beaucoup de nos concitoyens, fort légitimement, ont le sentiment que le pays est désormais un bateau ivre, certes, encore plein de ressources, Dieu merci... mais si une part de celles-ci repose sur la dette, mais qui ne s'oriente plus vers aucune direction nette. La tentation est grande alors de la résignation et d'attendre des jours meilleurs, s'ils viennent, de tenter de se débrouiller, bref de ne plus avoir un projet commun. Or, faire société, c'est avoir un projet commun. Il semble donc que, dans ce contexte, le rôle d'une collectivité comme la nôtre revête une importance d'autant plus grande. Il nous faut plus que jamais poursuivre le chemin sur lequel nous sommes engagés et cette session sera naturellement l'occasion d'y revenir, ce d'autant plus qu'un certain nombre de rapports qui nous sont soumis nous y invitent tout spécifiquement.

Avant de revenir peut-être plus spécifiquement sur certains d'entre eux, je voudrais au cours de ces propos liminaires revenir sur plusieurs sujets qui font notre actualité, l'actualité de notre collectivité départementale, mais aussi peut-être plus largement l'actualité morbihannaise. Certains de ces sujets renvoient naturellement à l'actualité nationale, car il serait illusoire, voire même dangereux, d'imaginer que nous agissons ici sans nous préoccuper de ce qui se passe autour de nous et sans être impactés par les décisions prises par les autres. Ces décisions prises par les autres sont très présentes, notamment dans notre décision modificative n° 2. Leurs conséquences sont d'ailleurs loin d'être négligeables : plus de 4,4 M€ de crédits supplémentaires pour la masse salariale, plus de 2,4 M€ de revalorisation salariale des agents des établissements et services spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Sachant que pour le secteur des personnes âgées, c'est un crédit de plus de 1,5 M€ qui est proposé avec la même destination. La circonstance qu'il puisse être assuré par un virement ne doit cependant pas faire oublier qu'il s'agit d'un nouvel engagement très significatif. Ces dépenses nouvelles sont pérennes. Ces dépenses ont été décidées par l'État, mais elles ne sont sans doute assurément pas les dernières, si on en croit les annonces gouvernementales. Mais il faut aussi qu'il n'y ait aucune ambiguïté. Ces mesures sont légitimes et normales. Je ne les remets naturellement aucunement en cause, mais il est tout de même un peu indécent d'entendre tel ou tel ministre morigéner celles et ceux qui, avec humilité, rappellent que régions, départements, communes ne peuvent creuser la dette pour financer les dépenses de fonctionnement, pour lesquelles aucune compensation n'est même envisagée. La dette de l'État, je le rappelle, vient de

franchir les 3 000 Md€. D'ailleurs, quand un petit geste, celui de la compensation du RSA, échappe à la vigilance du gouvernement, ces auteurs sont immédiatement taxés de ruiner les efforts de rétablissement des finances publiques. Cela pourrait même presque porter à rire si ce n'était tragique, la tragédie d'un État finalement totalement dépassé, inefficace, je dirais même presque à la dérive.

Un autre exemple est celui des services d'incendie et secours. Nous allons au cours de cette session examiner la proposition d'un crédit complémentaire de 1,8 M€ au bénéfice du SDIS, et je salue ici le président et le directeur du SDIS, qui sont avec nous. C'est une intervention exceptionnelle pour couvrir notamment les dépenses liées à la mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires lors des feux de forêt que nous avons connus. C'est d'ailleurs pour moi l'occasion, mais je crois en notre nom à tous, de redire tous nos remerciements devant l'engagement sans faille de ces femmes et de ces hommes auxquels vous me permettrez d'associer également tous nos agriculteurs, dont la contribution a été majeure et qui justifie que nous mettions en place une indemnité spécifique. Merci également aux maires qui se sont fortement mobilisés dans un certain nombre de communes. Je pense à Campénéac, je pense à Locoal-Mendon, à Saint-Philibert, à Erdeven, à Questembert et à bien d'autres communes où les maires ont été mobilisés aux côtés de nos sapeurs-pompiers. Merci à l'ensemble des sapeurs-pompiers.

Mais face à un événement aussi exceptionnel que celui des incendies que nous avons connus, il était normal et légitime que le département soit au rendez-vous. Cela ne règle pas la question de fond, qui est celle, plus générale, du financement des services départementaux d'incendie et secours, qui repose finalement sur deux contributeurs : le département, d'un côté, et le bloc communal, communes et EPCI, de l'autre. Dans le département, nous avons un rapport qui est de 55 % de contribution pour le département, 45 % pour les communes. Auparavant, nous étions à l'inverse avec 48 pour le département et 52 pour les communes. Cela signifie que des efforts significatifs ont été faits ces dernières années, très majoritairement consentis par le département. C'est un fait. J'ai d'ailleurs écrit au président du CASDIS, Gwenn LE NAY, pour lui dire que ce rapport de 55/45 n'avait pas vocation à grandir au détriment du département, mais que les besoins nouveaux devaient passer par des efforts de chacune et de chacun des membres, mais que nous assumerions pour notre part nos 55 % en besoins complémentaires. Nous avons d'ailleurs fait une réunion début septembre avec le président LE NAY, le Contrôleur général GOUY et notre DGS par intérim, M. FONTAINE, pour voir les perspectives budgétaires et les besoins qui étaient ceux du SDIS. Elle est en effet, pour notre contribution, très largement supérieure en proportion à ce qui se passe dans d'autres départements, où les départements sont traditionnellement en dessous des 50 % de contribution. En tout état de cause, le financement des SDIS devra être sérieusement revu par le gouvernement. Et on voit bien qu'en la matière, on est sans doute au bout d'un système. J'ai bien noté que le ministre de l'Intérieur était favorable à ce qu'une part sans doute plus importante de la taxe spéciale des conventions d'assurance soit attribuée aux départements pour le financement des SDIS. Nous verrons bien ce qu'il en sera à l'avenir.

Une chose est claire : sans recettes nouvelles, nous ne pourrions supporter plus longtemps les progressions de dépenses de ces dernières années, qui ont été très significatives. Entre 2020 et 2021, c'est + 12,3 %, + 16 % entre 2021 et 2022, sans compter les crédits que nous allons voter aujourd'hui, qui sont de nature exceptionnelle. Néanmoins, cela ramènerait notre effort là aussi à largement plus de 10 %.

L'État est sans doute impécunieux, mais l'État est virtuellement en faillite, avec plus de 3 000 Md€ de dettes. Chacun le sait, ce qui est tragique, c'est qu'il ne fait rien, si ce n'est qu'un discours pour envisager un véritable redressement des comptes. On ne peut pas nous dire d'un côté qu'on va protéger les Français, qu'on va continuer à avoir vanes ouvertes, qu'on va en même temps redresser les comptes publics. Ou alors j'ai sans doute raté un épisode. Chaque année d'ailleurs, la Cour des comptes le dénonce.

Finalement, le quoiqu'il en coûte peut avoir bon dos. Et ce qui est encore plus grave, c'est que l'État a décidé implicitement peut-être de rendre aussi nos collectivités

impécunieuses. Le funeste pacte de Cahors, que nous avons refusé de signer, même s'il s'appliquait à nous, limitait l'augmentation de nos dépenses à 1,2 %. Aujourd'hui, l'État nous dit « faites des économies, mais dépensez plus ». C'est une sorte de schizophrénie qui ne peut plus durer, sauf à satisfaire à un chaos général auquel nous avons pour l'instant peu ou prou échappé. Moi, je n'ai jamais été, vous le savez, un grand partisan du grand soir de la décentralisation. Et d'ailleurs, les dernières tentatives qui avaient été menées sous le président HOLLANDE avec la loi NOTRe, puis récemment avec la loi 3Ds, sont loin, on le voit, d'être des réussites. Pour autant, nous ne pouvons plus continuer à bricoler. C'est notre pays d'un côté et nos concitoyens de l'autre qui souffrent de tout cela, de cette absence de vision. Il nous faut sans doute inventer autre chose, mais sans tomber dans cette fausse bonne idée d'un pâle fédéralisme qui ne correspond d'aucune manière à notre tradition nationale. Oublier cette réalité historique serait, à mon sens, une grave erreur. Certains demandent beaucoup plus de pouvoir au niveau régional. Quand je vois la manière dont ils gèrent leur collectivité, je me dis que ce n'est pas mieux que le niveau national. Ce n'est pas simplement un sujet financier, même si naturellement celui-ci nous préoccupe. Et vous le savez, les finances départementales sont saines. Le Parlement vote des textes qui nous concernent sans finalement nécessairement évaluer leurs conséquences, peut-être hormis le Sénat, Madame la Sénatrice, plus proche des collectivités territoriales par nature. C'est vrai que l'absence de cumul des mandats a aussi fait sans doute éloigner nos parlementaires de la réalité des collectivités territoriales. À mon sens, on se paye alors de mots. On prétend répondre aux grands défis de l'époque, mais me semble-t-il, on se trompe. Il faut sans doute de nouveaux textes pour corriger un certain nombre de dispositions irréalistes. On voit d'ailleurs, ce qui est extraordinaire, des circulaires ministérielles aux préfets expliquant comment en définitive ne pas appliquer la loi. Je pense ici à une circulaire du 4 août dernier, signée par le ministre Christophe BÉCHU, qui indique qu'avant d'appliquer la réforme sur le zéro artificialisation nette, il fallait conduire à bien les nécessaires concertations. J'avais cru, sans doute naïvement, que l'inverse aurait été évidemment plus logique et préférable : on consulte, on légifère et on applique. Maintenant, on légifère et ensuite, on consulte et on essaie d'appliquer. Sauf que le juge dira que la loi, c'est la loi. On a là des concepts flous et le ZAN est un exemple parfait, même s'il est tout à fait louable dans son principe, et j'y souscris, tant il faut économiser notre foncier. Mais on a bien des problèmes pour définir le mode opératoire. Là, on s'est sans doute rendu compte que finalement, la loi était inapplicable, fût-elle promulguée.

Le deuxième point que je voudrais évoquer avec vous est celui de la crise énergétique et plus spécifiquement celui de la transition énergétique. C'est un sujet sérieux qui mérite que les excès et les outrances colportés et dont l'été a été particulier... je passe l'épisode des barbecues, que vous avez bien compris. C'est un sujet sérieux qui mérite également qu'on y prenne un peu temps pour rappeler ce qui s'est passé ces dernières années, et pour rappeler que les décisions déplorables qui ont été prises, par qui elles l'ont été ? et pourquoi elles ont été prises ? et en quoi aujourd'hui elles affectent durablement notre pays ?

La guerre en Ukraine menée par le gouvernement russe est une réalité. Elle a fait éclater ce sujet au grand jour, mais les éléments étaient existants pour que nous soyons dans une situation de crise justement. Il y a des responsabilités dans la situation très difficile que nous connaissons aujourd'hui et qui aura des conséquences majeures pour nos concitoyens. Ils sont tous inquiets. Elle a une origine très claire : la décision, pour des raisons politiciennes, de François HOLLANDE, en 2012, de sacrifier l'intérêt national de la France, de sacrifier notre industrie nucléaire à des petits accommodements dérisoires avec Europe Écologie-Les Verts ; 50 circonscriptions contre l'arrêt de Fessenheim et l'objectif de diminuer le nucléaire.

Le Président de la République, malheureusement, au cours de son premier mandat, n'a pas su sortir notre pays de ce piège tendu par son prédécesseur en ne renonçant pas à cette folie de la fermeture de Fessenheim et en définitive, en confortant cette idée catastrophique que le nucléaire n'était pas une filière d'avenir, avant de se raviser devant la réalité. On en voit les conséquences aujourd'hui.

Transition énergétique ne veut d'ailleurs pas dire réduction de la production d'énergie, mais capacité à produire notre énergie différemment, tout en engageant une politique de sobriété qui est ô combien nécessaire. Conjugué avec des énergies renouvelables, le nucléaire est au cœur de cette transition. Notre pays disposait d'ailleurs des atouts pour réussir cette transition dans les meilleures conditions. Cette crise aurait dû d'ailleurs être finalement une crise qui aurait mis en exergue les choix faits à l'époque par le général de GAULLE, par Georges POMPIDOU et cette volonté de doter notre pays d'une indépendance énergétique qui n'avait jamais été remise en cause ni par le Président GISCARD D'ESTAING, ni par le Président MITTERRAND, ni par le Président SARKOZY.

En tout cas, et pour ce qui nous concerne, j'entends bien qu'au niveau de notre collectivité, nous abordons ces sujets avec sérieux. J'ai toujours prôné, dans mon engagement politique, que nous agissions avec sérieux. Je pense ici notamment au travail que j'ai le plaisir de conduire au sein du parc naturel régional du golfe du Morbihan. Mais il faut être sérieux, car ce qui est en cause à la fois, c'est notre planète, mais aussi la vie quotidienne de nos concitoyens. Ce qui est en cause, ce sont aussi nos choix de vie et finalement, d'une certaine manière, notre liberté.

Je n'ai pas la prétention ici, à la place qui est la mienne, restons humbles, de changer le monde, de changer les comportements des uns et des autres, d'entrer dans le cerveau de nos concitoyens pour imposer de faire telle ou telle chose, d'adapter telle ou telle façon de faire. Certains ont cette conception de la société humaine. Ce n'est pas la mienne. Il semble néanmoins qu'une collectivité comme la nôtre a un rôle important à jouer et nous devons le jouer. Ce rôle, j'ai eu l'occasion, lors des précédentes réunions, d'en décrire les grandes orientations. Vous les connaissez puisqu'elles sont partagées par la majorité départementale.

Dans les prochains mois, celles-ci trouveront à se concrétiser dans plusieurs plans d'action qui concerneront aussi bien les espaces naturels sensibles, le logement, les mobilités douces, l'eau, l'assainissement, l'adaptation des bâtiments départementaux et en réalité l'ensemble du spectre de nos politiques départementales. Mais que les choses soient nettes cependant. Je n'ai pas l'intention de m'ériger, comme d'autres, en lider maximo de tous et de chacun, de toutes les collectivités bretonnes et morbihannaises. J'ai l'intention, comme vous, comme nous l'avons toujours été, d'être pragmatique, efficace, réactif, et, pour le répéter encore une fois, pleinement au service de notre territoire et de l'ensemble de ses habitants.

Je dois vous dire parfois mon agacement de lire que le président de région veut s'occuper du logement, de l'eau et de plein d'autres sujets. Nous savons tous ce que cela veut dire quand cela vient de la région : les discours, les schémas qu'on imposera aux autres. Que la région fasse son travail, à commencer par le numérique, n'est-ce pas, mon cher Benoît ? Mais qu'elle nous laisse aussi faire le nôtre.

Pour mener à bien nos politiques en matière de transition, il faut aussi que nous ayons les moyens. La gestion rigoureuse que nous avons est fort utile dans cette perspective. J'entends conserver notre capacité d'investissement dans ce département du Morbihan, comme cette année. La décision modificative n° 2 est encore l'occasion de conforter cette orientation et nous proposerons aussi la reconduction de l'aide exceptionnelle de 50 000 € au bénéfice de chacune des 249 communes du Morbihan de moins de 10 000 habitants. Ce sont 12 M€ supplémentaires qui sont mis sur la table pour soutenir en investissement nos collectivités morbihannaises. Nous avons fait évoluer le périmètre d'éligibilité en intégrant les investissements en matière de transition énergétique. Je sais que cela avait été un souhait porté aussi par nos amis de l'opposition. Je souhaite que cette possibilité soit pleinement utilisée par les communes.

Je proposerai d'ailleurs lors de la session budgétaire de décembre prochain de prolonger ces efforts en prévoyant que les investissements en la matière, lorsqu'ils font l'objet d'une demande de subvention au titre du PST, fassent l'objet d'une majoration, par exemple, de 5 % pour tout ce qui est finalement un changement de chaufferie, tous les éléments de transition énergétique ô combien nécessaires dans nos communes. Nous pouvons être simples, pragmatiques, avec une simple majoration sans créer une usine à gaz, sans jeu de mots sur ce sujet.

Nous serons présents et actifs aussi sur les enjeux climatiques, et Dieu sait s'ils sont importants. Attention cependant à ne pas tirer des conclusions sur un seul été, même si nous vivons dans une période de réchauffement climatique. Nul ne peut le contester. Mais je ne peux d'ailleurs que vous inviter à lire l'ouvrage d'Olivier Postel-Vinay, *Sapiens et le climat, une histoire bien chahutée*, qui met les choses dans une perspective un petit peu plus longue et qui nous amène sur ces sujets à avoir effectivement un petit peu de recul.

Un autre sujet est celui de la gestion et de l'aménagement de nos espaces naturels, au sens large, c'est-à-dire de ceux qui ne sont pas construits ou qui ne supportent pas d'infrastructures. C'est d'ailleurs un point relativement compliqué. Je prends un exemple. Les pistes cyclables en site propre, les itinéraires de mobilités douces sont-ils des espaces naturels ou des espaces artificialisés ? La réponse n'est pas neutre. En tout cas, elle n'est pas très claire. Nous travaillons d'ailleurs avec la fédération des SCOT de Bretagne sur ces sujets, dont les conséquences sont importantes pour nous toutes et nous tous.

L'aménagement foncier constitue également un facteur majeur de notre aménagement territorial. Lors de la session, nous examinerons une évolution de notre dispositif de manière à mieux accompagner les communes dans les procédures qui sont devenues très complexes et très coûteuses. C'est le résultat d'échanges approfondis avec les élus locaux au nord du département, lors de chacune de nos visites. Nous avons été à chaque fois interrogés sur ces dispositifs dans le canton Pontivy, dans le canton de Gourin ou d'autres cantons. Nous avons choisi de modifier ces dispositifs.

Nous allons également travailler à des procédures plus souples avec la profession agricole, de façon à faciliter les transferts de terres, qui sont souvent déterminants dans la reprise des exploitations. La loi NOTRe nous a certes privés de la capacité d'intervention en faveur de l'agriculture, mais c'est une raison supplémentaire pour mobiliser le mieux possible les compétences qui sont encore les nôtres pour accompagner nos agriculteurs face aux défis qui sont les leurs. Le foncier naturellement en est un, la ressource en eau en est un autre.

J'ai d'ailleurs l'intention sur ce sujet de solliciter la région Bretagne pour que nos dispositifs de financement en matière d'irrigation des cultures légumières de plein champ soient reconduits. L'épisode de sécheresse que nous venons de connaître rend cette prolongation encore plus nécessaire.

Je souhaite également que le département s'engage plus fortement s'agissant de nos massifs forestiers. Nous aurons intégré cette question dans le futur schéma des espaces naturels sensibles, mais dès à présent, j'ai pris la décision de constituer un groupe de travail associant les collectivités territoriales, les structures professionnelles ou les représentants des propriétaires, le service départemental d'incendie et secours pour définir plus précisément les enjeux qui sont devant nous aujourd'hui.

La transition écologique, la transition énergétique nous conduisent inévitablement finalement à la question sociale. Cette expression, peut-être surannée du XIX^{ème} siècle, laisserait penser que je serais devenu socialiste, mais rassurez-vous, ce n'est pas le cas. Je préfère entendre le terme du général de GAULLE dans ses mémoires, le devoir social. J'ai dit dès ma prise de fonction que mon mandat serait social. C'est d'ailleurs l'une des raisons de mon engagement pour être à l'époque président du conseil départemental lors de l'élection que celle de la prise en charge d'une collectivité, dont l'action sociale, dans sa diversité, est au cœur des missions et des compétences.

J'entends dire, ici ou là, peut-être davantage sur ma gauche d'ailleurs, qu'aux discours ne serait venue s'ajouter aucune action. Naturellement, le débat politique autorise beaucoup. Il ne permet cependant pas d'exprimer des contrevérités, voire des mensonges. Il est vrai que l'exemple vient malheureusement et tristement d'en haut. Et si Fabien ROUSSEL porte avec rigueur et responsabilité ses convictions, il n'en est malheureusement pas de même de Jean-Luc MÉLENCHON ou encore des responsables d'Europe Écologie-Les Verts.

Beaucoup a été fait depuis le mois de juillet 2021 et c'est pour moi et notre majorité une grande fierté. Que les sujets soient difficiles, qu'ils soient souvent très techniques et

complexes, c'est certain. Que ceux qui vivent de subsides départementaux, sans d'ailleurs se préoccuper de ceux qui permettent qu'ils les perçoivent, se prêtent à des jeux évidemment politiques est absolument inacceptable, pour ne pas dire indigne.

Nous avons beaucoup œuvré, plus que dans la plupart des départements. Je pense ici spécialement à notre intervention en faveur des SAAD publics. Mais nous avons encore beaucoup à faire et nous continuerons. Nous examinerons bientôt le prochain plan départemental d'insertion et nous allons débattre du nouveau schéma de l'autonomie. Les consultations sont en cours. Je sais d'ailleurs que les groupes de notre assemblée ont parallèlement conduit leurs travaux. C'est somme toute tout à fait normal. Ce sont des documents essentiels qui engageront notre collectivité pour les années à venir. Nous serons au rendez-vous, non pas pour discourir sans fin, mais pour proposer des mesures concrètes avec les financements qui s'imposent. Et parce que nous sommes bien gérés, nous avons les moyens de mettre en œuvre ces financements.

Il conviendra de même que nous arrêtons notre stratégie en matière de logement. Le processus de fusion des offices est en cours et lundi dernier, la commission départementale de coopération intercommunale a donné son aval à la création du syndicat mixte « *Habitat 56* », prélude indispensable à la constitution de l'office départemental « *Morbihan Habitat* » au 1^{er} janvier 2023. Il nous faudra élaborer une stratégie politique. Je souhaite que les éléments constitutifs de celle-ci soient rassemblés par le CAUE, qui dispose des ressources et des compétences nécessaires à ce projet.

Autre sujet majeur, celui de la formation de nos jeunes. Deux rapports nous invitent à en débattre, celui sur les dotations aux collèges et celui prévoyant la conclusion d'une convention avec l'UBS.

S'agissant des collèges, le ministre de l'Éducation nationale vient de déclarer que le collège était l'homme malade du système scolaire. C'est probablement vrai et nous verrons ce que le ministre proposera pour remédier aux maux. Une chose est néanmoins certaine, c'est qu'il n'est sûrement pas malade des équipements, des locaux et des services, notamment de restauration qui sont mis à disposition des professeurs et des élèves, qui sont de notre responsabilité dans le département du Morbihan.

Nous devons encore renforcer nos interventions en la matière et sur le plan immobilier, comme j'ai pu le dire lors de la dernière session, nous examinerons prochainement le plan pluriannuel d'investissement en faveur des collèges publics, qui mobilisera une enveloppe de près de 150 M€ d'ici 2028. Je vous rappelle que le département du Morbihan est classé dans les cinq premiers départements de France en termes de montants d'intervention dans ses collèges publics par élève.

Nous aurons aussi à arrêter le nouveau plan informatique sur lequel je travaille activement, avec notre collègue Christine PENHOUËT ici présente. C'est un sujet moins simple qu'il n'y paraît et qui doit évidemment tenir compte des aspirations des enseignants et des collégiens. Nous travaillons d'ailleurs avec la DASEN sur le sujet majeur des usages.

Nous allons enfin poursuivre notre action en faveur du bien manger dans les collèges, en lien avec nos agents, dont l'engagement en la matière est décisif. Ce bien manger doit s'adresser à tous et je rappelle que nous avons décidé d'augmenter de 20 % notre contribution en faveur des familles les moins favorisées dans le cadre du dispositif « *Rest'O collège* ». On n'augmente pas la tarification et on aide plus ceux qui en ont besoin. Voilà une nouvelle action sociale que nous mettons en œuvre dans notre département.

De même, et je crois que Ronan LOAS en parlera, la convention avec l'UBS constitue une étape importante dans nos relations avec le monde universitaire morbihannais. Certains ont cru, à l'époque, pouvoir dénoncer ces dernières années le fait que nous ne participions plus au fonctionnement de l'UBS, au risque de la mettre en danger. Il faut cependant être sérieux : rappelons quand même que les 400 000 € de contribution à l'époque représentaient 400 000 € sur un budget de 82 M€, c'est-à-dire moins de 0,5 %. C'était donc plus une posture politicienne qu'un véritable engagement pour l'UBS, avec laquelle les relations n'ont jamais cessé d'être de très bonne qualité.

La convention que nous vous proposons porte sur les locaux d'enseignement, des locaux visant à améliorer la vie des étudiants. Elle porte enfin sur des activités de recherche pour lesquelles un crédit d'1 M€ est prévu. C'est évidemment très important, puisqu'au total, c'est plus de 5 M€ qui y sont consacrés, et qui renforce l'attractivité et le développement de l'université.

C'est évidemment la recherche aussi qui est conduite. Le département est donc naturellement au rendez-vous dans le cadre du contrat de plan État/région. Nous aurions souhaité d'ailleurs que l'UBS bénéficie d'une attention plus importante face au mastodonte rennais. Mais dans ce domaine, comme dans bien d'autres d'ailleurs, la région est prisonnière des métropoles et peut-être de leur poids électoral. Nous le regrettons. Il y a là un sujet plus global dont j'ai eu l'occasion de parler avec le Président Loïg CHESNAIS-GIRARD. Je ne suis malheureusement pas certain d'avoir une oreille des plus attentives. Il faudra bien qu'un jour, la politique de la région change ou bien que nous changions la région.

Pour terminer ce propos, je voudrais évoquer avec vous rapidement la motion dont nous débattons à la fin de notre session, et qui concerne le projet d'implantation d'éoliennes en mer au large du Morbihan, au large de Belle-Île-en-Mer. J'en dirai naturellement plus tout à l'heure, cet après-midi, lorsque nous terminerons par les deux vœux soumis par les deux groupes de notre assemblée.

Mais dès à présent, il me paraît important de souligner trois points :

- le premier, c'est qu'en aucun cas je ne me suis opposé au développement des éoliennes en mer. Au contraire, je souscris aux derniers propos du Président de la République sur la nécessité d'accélérer, tel qu'il a pu le rappeler la semaine dernière à Saint-Nazaire. Elles sont d'ailleurs un élément crucial de la transition énergétique de notre pays ;
- mais, et c'est le deuxième point, cela n'autorise pas à faire n'importe quoi n'importe où et avec pour seule raison les bénéfices supposés pour certaines collectivités ou organismes professionnels, j'y reviendrai tout à l'heure, qui pourraient être faits ;
- enfin, et troisième point, il est indispensable que la concertation et la transparence soient au cœur des décisions publiques en la matière.

La région, et nous le démontrerons, est aussi très fautive sur ce point. On y reviendra. Je ne le dis pas forcément pour polémique, mais pour qu'enfin revienne la raison sur ce dossier. J'ai bon espoir que notre mobilisation collective puisse y conduire et permette évidemment de créer ce parc d'éoliennes en mer, avec un large soutien public, car nous en avons besoin dans le mix énergétique de notre pays et de notre région. Il me semble qu'une unanimité de notre assemblée sur cette motion serait de nature à convaincre celles et ceux qui, à Paris, à Rennes, s'arrogent le droit de prendre seuls les décisions dont les conséquences exigent au contraire qu'elles soient largement partagées.

Pour conclure, je voudrais quand même vous dire qu'ici, dans le Morbihan, nous préparons l'avenir de notre territoire et de ses habitants avec le sens des responsabilités et une vision de long terme. C'est justement, à mon sens, ce qui manque aujourd'hui à nos leaders nationaux, tous accaparés par l'envie de trouver une réponse immédiate aux maux du moment, ou encore, tristement, de faire le buzz médiatique, pour certains pour exister.

Où est l'État stratège, l'État qui prévoit, qui anticipe, qui protège ? Il me semble que, comme j'ai pu le dire tout à l'heure, l'État devient un bateau ivre. Cette absence de stratégie entraîne l'affaiblissement de la France et comme vous, je le constate, mais je ne puis m'y résigner. Alors ici, dans le Morbihan, œuvrons pour notre futur, œuvrons pour que ce futur soit celui qu'on aura collectivement choisi, celui que nous aurons voulu.

Je propose que maintenant, nous passions aux interventions des deux groupes, celle de Damien GIRARD et celle de Ronan LOAS. Je laisse la parole à Damien GIRARD.

M. GIRARD – M. le président, chers collègues. En préalable, déjà simplement dire qu'à vous écouter, nous serions le territoire de France absolument le mieux géré, dans un pays parti à la dérive, avec des départements qui ne fonctionneraient pas, une région qui

ferait des choix néfastes en permanence. Je vais essayer, dans ce propos, de montrer en quoi ce département pourrait faire mieux sur un ensemble de sujets. Je vais essayer de ne pas être dans cette caricature qui considérerait que, par essence, les opposants politiques font absolument n'importe quoi. Nous allons essayer de positionner et de proposer un ensemble de choses qui nous semblent manquer aujourd'hui dans le Morbihan et qui, si elles étaient adoptées, participeraient à mieux vivre ici sur notre territoire.

L'été qui vient de s'achever est celui d'un nouveau genre, un genre qui est amené à se reproduire et à s'aggraver si on en croit les experts du climat que nous n'avons collectivement que trop peu écoutés jusqu'à présent. Les canicules se sont succédées comme jamais, atteignant parfois ici en Bretagne des records inégalés. La sécheresse qui nous frappe est totalement inédite, elle est toujours en cours. Nous sommes condamnés à espérer un automne et hiver très pluvieux permettant de recharger nos nappes phréatiques et nos milieux naturels en humidité. J'ai noté, j'imagine, comme vous, qu'en ce début de semaine, la préfecture des Côtes-d'Armor indique que nous sommes à moins de 30 jours de coupures d'eau si le petit miracle n'arrive pas, c'est-à-dire de la pluie dans les jours qui viennent. Nous en sommes là.

Nous voulons comme vous remercier et féliciter les sapeurs-pompiers morbihannais et celles et ceux qui sont venus d'autres départements pour stopper les incendies. Notre collectivité devra dans les années à venir adapter ses dispositifs aux nouveaux enjeux qui nous font face. Cela passe évidemment par une augmentation du nombre de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Vous avez évoqué évidemment la question du financement. Effectivement, les pistes qui sont aujourd'hui avancées par l'État, je crois, vont dans le bon sens, c'est-à-dire qu'une partie de la fiscalité soit posée sur le monde de l'assurance.

Mais pour faire face à ces nouveaux enjeux, nous ne pouvons pas uniquement nous appuyer sur un corps de sapeurs-pompiers renforcé. Il nous faut faire grandir la culture du risque au sein des populations du Morbihan. Nous sommes un des pays d'Europe les plus en retard sur cette question. D'autres pays à travers le monde ont su construire cette sensibilité et compétence, il s'agit pour nos populations d'avoir les bons réflexes en cas de phénomènes extrêmes. Ceux-ci peuvent être liés à des incendies, mais également face à des tempêtes majeures, à des inondations, à des submersions marines. Le département est légitime pour impulser et renforcer ce type de politique en vue de se préparer à des phénomènes inédits. Il en va de la vie de nos concitoyens. Nous devons mieux nous préparer en cas d'alerte météo orange ou rouge, savoir ne pas se mettre en danger, savoir où trouver les bonnes consignes, savoir pratiquer les gestes de premiers secours. S'adapter au dérèglement climatique, c'est aussi cela !

Dans les recommandations du GIEC en termes d'adaptation au dérèglement climatique, il est défini que la préservation des milieux naturels riches en biodiversité participe à mieux absorber les phénomènes extrêmes. À ce titre, notre département, à travers les espaces naturels sensibles, qui sont des espaces protégés et préservés, doit jouer un rôle bien plus important que maintenant. Relever la fiscalité sur les aménagements tel que proposé dans cette séance à 1,5 % va dans le bon sens. Car comme vous le savez, ces sommes sont fléchées vers ces compétences (avec le CAUE). Pour autant, nous sommes loin du maximum possible (2,5 %) et au vu des enjeux et du travail à réaliser en la matière, ce serait une faute à venir d'en rester à ce niveau.

Cet été, nous avons également suivi vos déclarations sur la vitesse sur les routes. Nous avons compris que le passage de 80 km/h à 90 km/h serait à l'étude sur les routes départementales du Morbihan. Nous considérons qu'augmenter la vitesse n'est pas le sens de l'histoire. C'est la seconde cause d'accident après l'alcool et les stupéfiants. Nous devons donc aborder ce sujet avec énormément d'attention, car derrière les décisions prises, il s'agit de vies humaines.

Et pour finir sur ce sujet, à l'heure où enfin tout le monde parle de sobriété énergétique et donc de réduction des consommations énergétiques, après l'été que nous venons de passer, quel message adresserait-on si dans le même temps, on autorisait une vitesse qui

génère au minimum 10 % de consommation de carburant supplémentaire par rapport à l'existant ?

Puisque j'évoque la question de l'énergie et que vous avez évoqué la question de la transition énergétique, et que vous nous avez interpellé sur des décisions néfastes que la gauche aurait prises par le passé, notamment parce que les écologistes si influents auraient poussé à ces décisions... pour évoquer la question de la fermeture de Fessenheim, des deux tranches de centrales nucléaires, il faut être un peu sérieux.

Aujourd'hui, nous avons en France 28 réacteurs à l'arrêt. 28, pas 2. Pourquoi ? Parce que nous avons un parc électronucléaire défaillant, vieillissant, corrodé pour partie et que nous sommes bien contents de trouver des pays européens qui, eux, ont fait des choix efficaces et qui aujourd'hui, pendant cet hiver, vont alimenter la France en électricité, puisque nous allons être défaillants, parce que nous avons un parc immobilier qui est une passoire énergétique et qui est trop alimenté par du chauffage électrique. Ce qui fait qu'entre le moment où l'été nous consommons le moins d'électricité et l'hiver où nous en consommons plus, il y a un ratio d'un à trois.

Aujourd'hui, c'est bien la solidarité européenne qui va nous permettre, je l'espère, de passer l'hiver et de ne pas avoir de blackout. Quand il s'agit de miser sur uniquement les réacteurs nucléaires, comme la France l'a fait jusqu'à présent, puisque nous sommes le pays dans le monde le plus alimenté avec cette électricité, il faut rappeler qu'aujourd'hui, l'EPR qui est en cours de construction dans notre pays, c'est un dépassement de 15 ans des travaux. On est passé d'un chiffre prévisionnel de 3,3 Md€ à aujourd'hui une estimation qui pourrait aller jusqu'à 23 Md€ de dépassement. Franchement, considérez que ce choix historique d'arrêt de deux centrales nucléaires, qui nous met aujourd'hui à ce point en difficulté, n'est pas sérieux. Puis si vous voulez aller vraiment jusqu'au bout de votre logique et de votre amour du nucléaire franchement, il faut proposer une motion qui permette d'adopter un positionnement et un accueil d'un EPR sur la côte ou que saisisse dans le Morbihan. Il faut aller au bout de la logique.

Concernant le vœu que vous nous proposez à la fin de cette session, je vous le dis et on en débattrait, mais aujourd'hui, on pense qu'il y a une urgence à agir sur la question. Nous sommes le seul pays européen en retard sur nos objectifs de développement des énergies renouvelables. C'est aussi pour ça que l'on est en difficulté. À un moment, il faut être sérieux face aux enjeux énergétiques, aux enjeux d'approvisionnement. Il faut être sérieux face aux enjeux du changement climatique. Nous avons vu cet été des choses inédites. C'est un point de bascule. J'espère qu'enfin, nous allons changer de braquet en la matière. Ce n'est pas ce que vous nous proposez. J'entends, sur le fond, le fait qu'il y a eu un positionnement qui serait orienté et porté par telle ou telle profession notamment, et que la concertation n'a pas été complètement aboutie. Franchement, sur certains points, je suis assez d'accord. Maintenant, je pense qu'il y a urgence à agir et que cela doit être notre curseur.

J'en viens à ce que nous avons pu lire dans les journaux, et notamment récemment votre volonté de supprimer les moyens accordés au comité des œuvres sociales. Lors de votre premier discours, et vous l'avez évoquée tout à l'heure, en tant que président du conseil départemental, vous avez dit que ce serait le mandat du social. Nous pensions que vous l'appliqueriez également au département et à ses agents. Pourquoi voulez-vous supprimer ce qui fonctionne bien aujourd'hui ? Le COS bénéficie à de nombreux agents qui reçoivent des prestations supérieures à la somme de 150 €, qui est celle que vous leur avez proposée dans un courrier. Nous considérons que le COS est un bon investissement, peu coûteux pour la collectivité, qu'il participe à la bonne entente entre les agents, et que c'est un facteur d'efficacité de l'administration au service des politiques portées par le département.

Un autre sujet, social, celui des fonderies de Bretagne. Les salariés sont inquiets et à raison pour leur emploi. Par ailleurs, il s'agit de savoir-faire importants et nécessaires pour la Bretagne. Cet outil industriel doit être préservé, car même les voitures électriques ont besoin des pièces qui sont produites à Caudan. Ce n'est pas la transition écologique qui tue les Fonderies de Bretagne, c'est bien la recherche de rentabilité à court terme, la même logique qui a concouru à la désindustrialisation de notre pays. Nous vous avons

proposé un vœu à examiner lors de cette session, nous espérons qu'il sera adopté. Mais les échanges que nous avons eus avant cette session me font penser que cela doit être possible.

Lors de la session du mois de mars de cette année, notre collectivité a adhéré à l'association Transparency international France. Nous nous sommes notamment engagés à « *promouvoir des pratiques intégrées et transparentes* ». Nous renouvelons une demande qui a systématiquement été faite lors des commissions permanentes, sans résultat jusqu'alors. Nous souhaitons que soit présenté le budget global des manifestations ou opérations qui sont proposées au financement. Sans cela, il est plus que difficile de mesurer l'importance de l'aide apportée par le département à celles-ci.

À propos de l'aide de 50 000 € aux communes, nous avons l'année passée proposé que le département puisse participer à orienter les projets vers une meilleure intégration des enjeux écologiques, via une aide renforcée des projets exemplaire en la matière. L'intégration des investissements en matière de transition énergétique que vous avez ajoutés ne change pas grand-chose à l'existant, et est bien loin de correspondre à ce que nous attendions. Nous détaillerons au cours de la session une proposition précise de bonus écologique avec des critères clairs. Mais la question que j'ai envie de vous poser est celle-ci : pensez-vous vraiment que nous avons le temps d'attendre et d'avancer aussi peu ? Je rappelle ici que le GIEC implore une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5 % chaque année pour rester au-dessous des 2 °C de réchauffement moyen. Je rappelle également qu'actuellement, nous sommes à + 1,1 °C par rapport à l'ère préindustrielle : imaginez nos futurs étés avec 2 ou 3 °C de réchauffement moyen !

Enfin, un mot sur la partie budget et sur la deuxième décision modificative de l'année, qui sera soumise à notre assemblée. Certes, il y a un contexte national où nos recettes risquent de connaître à brève échéance de nouvelles évolutions, avec notamment le projet de suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. D'un côté, nous avons un Président de la République qui souhaite travailler avec les collectivités locales, ce qui est légitime et nécessaire, et de l'autre côté, décision après décision, il réduit notre autonomie. Là, nous rejoignons votre analyse.

Néanmoins, nous avons des marges de manœuvre conséquentes. Il y a plusieurs facteurs qui expliquent cela, parmi lesquels la diminution des bénéficiaires du RSA conjuguée à des recettes très élevées de droits de mutation, ce qui nous a permis, dans une période de crise, d'améliorer la situation financière du département. Cela est relevé dans le rapport de la chambre régionale des comptes.

Lorsque nous disions en décembre 2021 que le budget prévisionnel était à la limite d'être insincère, nous étions dans le vrai. Ainsi, si nous reprenons le procès-verbal de décembre 2021, nous pouvons y lire que nous anticipions, avec prudence, 160 M€ de DMTO et par conséquent, qu'il fallait redimensionner les recettes de fonctionnement et notre budget global. D'ailleurs, la CRC relève aussi des prévisions trop sommaires des DMTO, qui ne sont pas accompagnées de tableaux de bord financiers suffisamment précis, ni de plan de trésorerie permettant d'adapter le budget. Cette problématique persiste et nous empêche, au moment du vote du budget, de positionner des dépenses ou investissements en face des recettes que nous aurions aussi pu mieux anticiper. Nous connaissons votre réponse sur la réduction de l'emprunt et l'instabilité des DMTO, qui, rappelons-le, ont augmenté chaque année depuis 2013, soit quasiment 10 ans. M. le président, au lieu de distribuer à la va-vite en fin d'année des sommes aux communes, il serait bien plus pertinent de créer d'autres dispositifs, y compris exceptionnels ou à titre expérimental.

Quelques idées de ces dispositifs que nous vous soumettons et qui, si vous vous engagez à les adopter, nous amèneraient à voter la décision modificative N° 2, ce qui est quand même une belle ambition. Depuis 10 ans, les DMTO n'ont cessé d'augmenter, signe d'un marché de l'immobilier très dynamique, mais dont la conséquence est que beaucoup de Morbihannais et de Morbihannaises n'arrivent plus à se loger. Si ce département prenait à cœur sa compétence première, celle des solidarités, elle aurait dans le même temps consacré une partie de cette rentrée d'argent supplémentaire à une

politique bien plus ambitieuse en faveur du logement social ou, par exemple, à destination des quartiers prioritaires de la ville.

Concernant ce dernier sujet, c'est une faute presque unique au niveau français qu'un département ne soit pas signataire de deux contrats de villes sur les 3 existants sur son territoire, en l'occurrence celui d'Auray Quiberon Terre Atlantique et celui de Lorient Agglomération. Les prochains contrats de ville sont prévus pour être finalisés en 2023. Pouvez-vous nous assurer que le département, cette fois-ci, sera enfin au rendez-vous ?

Autre secteur trop peu soutenu et qui pourtant est essentiel à l'ensemble de nos territoires, quels qu'ils soient, la vie associative. Nous le savons toutes et tous, les bénévoles sont vieillissants, les générations nouvelles s'engagent moins dans des associations sur du long terme. Partout, l'après-Covid a laissé un monde associatif moins dynamique qu'auparavant. Nous avons des associations structurantes dans le Morbihan, je pense notamment à celles qui portent des services pour le reste du monde associatif, de type ressources humaines ou administratives. Celles-ci, à notre sens, méritent un soutien via des subventions de fonctionnement qui permettraient de rayonner à destination de l'ensemble du monde associatif morbihannais. Ce sont des sommes dérisoires à l'échelle du département et pourtant, elles auraient un impact fort sur tous nos territoires. Je rappelle ici, et ce sera détaillé par d'autres de mon groupe politique, que le Morbihan est aussi, et c'est pointé par la Chambre régionale des comptes, un département qui a vu ses subventions à destination des associations baisser dans les dernières années.

Et enfin, deux mesures pour l'année 2022, exceptionnelles et liées au contexte inédit de l'envolée des prix de l'énergie : nous vous proposons de revoir le Fonds de Solidarité Logement (FSL) précarité eau et énergie, à deux niveaux.

Premier niveau : modifier le plafond de ressources permettant d'accéder au FSL, car comme vous, nous rencontrons de nombreuses personnes qui font des demandes et qui ne sont pas retenues, car dépassant de quelques euros le plafond fixé. En Morbihan, depuis des années, les ressources des personnes ne doivent pas dépasser 45 % du plafond d'accès au logement social. Il est temps d'effectuer une modification.

Deuxième niveau : nous vous proposons d'abonder les aides possibles de 50 %. Ces aides n'ont pas été changées depuis au moins 10 ans. Concrètement, il s'agit d'une augmentation du plafond d'aide annuel de 300 € à 525 € pour une personne seule et de 450 € à 675 € pour un ménage à partir de deux personnes. Cette proposition est d'autant plus importante que les offices HLM redoutent une forte hausse d'impayés liée au fait qu'une partie du bouclier énergétique ne s'applique pas à leur domaine et certains postes risquent de fortement augmenter. Nous pensons aux communs chauffés ou éclairés à l'électricité notamment. L'impact, en définitive, sera alors sur les offices, impactant leur capacité à investir dans de nouveaux logements pourtant si précieux au vu de la crise du logement dans le Morbihan. C'est vraiment un sujet important.

Enfin, dans le même esprit, nous vous proposons de renforcer le chèque énergie de l'État, qui est insuffisant face à l'inflation galopante du moment. Nous vous proposons d'octroyer un chèque de 150 € pour les 13 000 bénéficiaires du RSA. Ce qui représenterait moins de 2 M€. Cela aurait un impact important pour les gens les plus précarisés sur nos territoires. Si le département allait dans ce sens, il assumerait enfin son rôle de chef de file de l'action sociale au service des plus fragiles d'entre nous. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Je laisse maintenant la parole à Ronan LOAS, porte-parole de la majorité.

M. LOAS – Merci, M. le président. Mes chers collègues, je ne reprendrai pas totalement le discours que j'avais prévu puisqu'il a été évoqué au moins sur la partie bilan. C'est vrai qu'on vit un certain nombre de crises qui s'enchaînent, la plupart imprévisibles. Qui aurait prévu la crise Covid ? la crise ukrainienne ? la crise énergétique qu'on va subir de manière très forte cet été ? On pourrait naturellement échanger sur l'impact climatique de cette crise, mais on sera d'abord sur un impact financier, que ce soit pour les ménages qui vont malgré tout bénéficier d'un bouclier, mais pour les collectivités locales

qui, elles, n'en bénéficieront pas. Si je prends, à titre personnel, pour ma commune, je suis à 300 % d'augmentation sur un appel d'offres à l'échelle de Lorient Agglomération. Cela peut, à terme, entraîner des choix ou des contraintes sur le service public. On pourrait toujours ergoter sur le sexe des anges, et je sais que le parti écologiste adore le faire, mais la réalité, c'est surtout de se poser la question de l'origine. On a une des productions d'énergie les plus décarbonées. La France, à l'instant T... grâce à l'open data, j'ai pu contrôler effectivement les propos de notre cher collègue. La France est à 1 % des émissions de CO2. On est à peu près à 15 g d'équivalent carbone sur notre production là où l'Allemagne, avec certains autres choix en termes d'origine de production, est à 475 g. On exporte actuellement une partie de notre électricité : 3 % pour l'Italie, à peu près autant pour l'Espagne. On en importe également. Nous sommes donc plutôt équilibrés. Je vous invite à aller voir sur le site. Là aussi, c'est aussi un sujet de souveraineté puisque souvent, les crises et les sujets sont liés. D'être aussi indépendant en termes énergétiques, c'est aussi avoir cette capacité à pouvoir mieux répondre au sujet de la crise ukrainienne, là où l'Allemagne a fait profil bas sur la première partie de la crise. C'est vrai qu'on pourrait se satisfaire d'une partie de l'été. Le bilan touristique est bon. Tant mieux pour notre économie locale et pour l'emploi local, même si les collectivités comme le monde privé subissent des difficultés lourdes de recrutement. Je reviendrai sur le sujet. La rentrée scolaire s'est bien passée. On a d'ailleurs pu visiter un collège. Il y a encore un certain nombre de points à améliorer, mais les familles sont satisfaites. En termes de mixité sociale, cela montre que le département a fait le bon choix pour ses collèges publics. Mais ce qui va nous concerner aussi, ce sont des débats nationaux. C'est vrai que nos débats et nos échanges de ce début de session entraînent toujours effectivement une mise en profondeur ou un petit point de retrait pour voir où on se dirige. Cela va être le projet de loi de finances, sur lequel, vous l'avez évoqué, M. le président, certains points seraient pour nous, collectivités locales, des irritants, pour être poli. Pour d'autres, on va essayer de faire bouger les lignes.

C'est vrai que l'État prépare actuellement, et le gouvernement, son projet de loi de finances. Il se concentre sur la protection des Français et pour ce faire, demande aux collectivités de nouveaux efforts alors même qu'elles doivent elles aussi faire face aux chocs énergétiques, comme je vous l'évoquais. L'État ayant toujours tendance à demander les efforts aux autres qui lui sont impossibles à faire. Mais là-dessus, c'est une règle inchangée malgré les couleurs politiques des gouvernements. On demande toujours à l'autre de faire des efforts.

C'est vrai que la crise a ouvert un nouveau front et nous devons nous préparer à y « *faire face* », pour reprendre la célèbre devise de GUYNEMER. Malgré tout, on pourrait sombrer dans le catastrophisme ou s'évader sur des discussions qui finalement ne changeraient pas la vie de nos concitoyens. Mais l'esprit de la majorité départementale est positif et surtout au travail. On ne manque ni d'arguments ni d'allant. Les débats de cette session apporteront effectivement, par l'opposition, des avis, des évolutions dans nos politiques. Nous sommes naturellement unis derrière la position du président LAPPARTIENT, car nous avons collectivement défini des axes politiques majeurs et nous nous y tiendrons avec une vision à long terme. Parce qu'on pourrait se laisser perturber par les différentes crises, mais c'est globalement quand on arrive à avoir une position à long terme pour faire évoluer notre politique en fonction de l'imprévision qu'on le fera.

Je pense qu'il y a un sujet qu'on n'avait pas effectivement inclus dans nos politiques publiques, c'était le sujet de la résilience. C'est peut-être moins le cas pour les départements, qui sont malgré tout un peu plus solides que d'autres catégories de collectivités locales. Mais malgré tout, ce sujet de la résilience de nos politiques va se poser à court terme comme à moyen terme, pour pouvoir récupérer nos capacités d'autofinancement. Malgré tout, comme je vous le disais, le département est bien géré. Il vaut mieux toujours affronter une crise quand on a une meilleure gestion que pour d'autres départements, qui vont assez vite être dans le dur. La décision modificative, et je ne vais pas ouvrir un débat ici, qui va se tenir un peu plus en aval dans nos discussions va le traduire.

Nous allons effectivement proposer un certain nombre de sujets sur lesquels les problèmes des collectivités territoriales vont se poser. Nous avons évoqué le point

d'indice du fonctionnaire. Il ne vous aura pas échappé que cela reste une bonne chose à titre individuel, à la fois pour leur pouvoir d'achat, parce qu'ils subissent comme tous les Français l'évolution de l'inflation, qui va être une des problématiques auxquelles nous allons devoir faire face. Allons-nous vivre une inflation forte pour un an, 10 ans ou 20 ans ? Aucun économiste n'est capable d'en préjuger. C'est une bonne chose à titre individuel, mais l'annoncer en cours d'année alors que les collectivités locales ont fixé leur budget en amont reste aussi un imprévu qu'il va falloir absorber en termes de dépenses supplémentaires, à une époque où nos dépenses, notamment sur le plan énergétique, vont augmenter. C'est vrai que les collectivités avaient toujours la volonté d'accompagner nos agents, les agents qui sont allés au front sur la période de Covid. Mais il y a aussi cette problématique d'attractivité. Car améliorer la rémunération, c'est aussi attirer de nouveaux publics vers des métiers, notamment d'aide à la personne, sur lesquels nous avons de plus en plus de difficultés à recruter. Nous avons tous ces mêmes difficultés, sur les territoires ruraux, urbains, insulaires. Comme tout employeur, si on ne se pose pas la question de la rémunération, on ne pourra pas solutionner toutes les problématiques de recrutement.

C'est vrai que comme l'État est généreux avec l'argent des autres, il a aussi été généreux en termes de pouvoir d'achat sur la fiscalité, sur le sujet de la taxe d'habitation. Il y a un débat qui est malgré tout ouvert, même si dans le projet de loi de finances il y a la revalorisation des bases fiscales à 3,5. Nous avons encore eu des échanges sur le sujet. Nous pensions que cela aurait suivi le rythme de l'inflation. Il y a le sujet de la CVAE qui va aussi se poser. Faut-il la poursuivre ou la supprimer pour un certain nombre de collectivités ? C'est un véritable sujet de fond. J'espère que l'État saura se montrer ouvert au dialogue sur ces sujets, afin d'éviter un congrès des maires un peu tumultueux au mois de novembre.

C'est vrai que nous avons une vision à long terme, et une vision aussi dans la continuité. C'est une continuité grâce à une vision claire et partagée, à la fois au sein de cette assemblée, mais avec les différents acteurs du territoire. Nous ne sommes pas isolés, nous soutenons les collectivités locales. D'ailleurs, dans le Morbihan, nous sommes le premier soutien des collectivités locales. Quand nous rencontrons des maires, c'est toujours plus simple d'ergoter, mais ils sont heureux du soutien du conseil départemental, par le fait d'avoir bénéficié de DMTO dynamiques en fin d'année leur ayant permis d'abonder des projets, que ce soit à Roi Morvan Communauté ou à Belle-Île. Malgré tout, et pour un peu nuancer les propos de notre collègue de l'opposition, on aperçoit maintenant un ralentissement des droits de mutation, à la fois sur deux aspects : la réduction du nombre de ventes, avec l'augmentation des prix... mais on est à peu près à un refus sur deux d'obtention de crédit pour les personnes qui souhaitent acheter. Ce qui va certainement freiner en particulier les primo accédants, qui ont souvent moins d'apports personnels et sont donc plus fragiles en termes de négociations de crédit. Mais on voit maintenant dans nos communes un ralentissement.

Cette politique du département plus prudente est certainement, au moins sur les recettes, une vision de bon père de famille qui est notre marque de fabrique. On va injecter dans cette décision modificative, dans l'accompagnement du développement territorial, à peu près 12 M€, à peu près 700 000 € en plus, je ne vais pas parler de classement, mais nous faisons quand même partie des meilleurs départements en termes de soutien des collèges, et je regarde Christine PENHOUËT sur ce sujet-là, et également en termes de soutien des personnes handicapées, avec 5 M€. Vous verrez que c'est à peu près 95 M€ qui vont être positionnés sur cette décision modificative. Je laisserai mes collègues présenter le détail.

Nous avons un engagement fort également, et je vais reprendre ce sujet de l'enseignement supérieur, qui est dans mes délégations... je laisserai ma collègue présenter ce point spécifique. C'est vrai qu'on avait ergoté sur les fameux 400 000 €. Mais finalement, la question qui se posait était celle de l'efficacité de l'argent public positionné. Pourquoi le département aide-t-il, finalement ? 400 000 €, sur le budget global, c'était assez insensible. Sur ce début de mandat, nous avons changé de paradigme.

Avec le Président LAPPARTIENT, nous avons rencontré la présidente de l'UBS, les différents représentants, en particulier du monde de la recherche, pour leur demander comment on pouvait les aider de manière efficace. On peut voir sur ce bordereau un soutien en termes d'infrastructure, le CROUS de Lorient, que j'ai fréquenté à une époque, de plus en plus lointaine. Il y a des soutiens à la recherche. C'est un mal français. Le nombre d'ingénieurs et de doctorants formés en France est trop faible et pas à la hauteur d'une nation comme la nôtre. Ce sera une future difficulté. Je pense qu'on ne prend pas à la mesure de perdre de la matière grise ou de ne pas en former assez, vis-à-vis de tous les défis énergétiques, climatiques, etc. qui vont se porter sur les années futures. C'est à peu près 6 M€, dont 1 M€ sur la recherche, qui vont être attribués directement à l'université. Là où nous avons cru entendre un certain nombre de critiques, je pense que ce sujet est clos. Puisque finalement, sur cette convention avec l'UBS, nous ferons plus que ce qui a pu être fait sur les mandats précédents. C'est donc un sujet qui renforce les liens positifs avec l'UBS.

Enfin, et je comprends qu'il y ait une différence de vision, là où on peut souligner tout le soutien des départements vis-à-vis des collectivités locales, et là, je vais parler en monnaies sonnantes et trébuchantes, parce qu'on pourra toujours parler de philosophie politique, mais concrètement, quand on passe nos comptes administratifs, on voit qui nous soutient et qui ne nous soutient pas.

Il y a donc le sujet de la région Bretagne. Sous le mandat précédent, j'étais en charge du numérique. Je suis content d'avoir laissé cette délégation à mon collègue Benoît QUERO, parce que je risquais de perdre tous mes cheveux à échanger avec la région. Tu n'avais pas ce risque, mon cher collègue. *(rires)* Sur le sujet énergétique, on pourrait rebondir et faire une note d'humour sur les usines à gaz, parce que la région a cette capacité à en créer de magnifiques, souvent en termes de communication. Mais c'est surtout le sujet de l'argent qui dort.

Le sujet, c'est celui qui est apparu lors de la période Covid. Car nous allons passer un avenant à la convention qui nous lie à la région dans le cadre du fonds régional Covid Résistance. Sur le fond, nous étions tous d'accord. Nous avons pu en bénéficier sur certains points. Nous avons visiblement versé plus que nécessaire, puisque la totalité des fonds n'a pas été attribuée. Pourtant, un certain nombre de collectivités, d'associations, d'acteurs ont demandé à en bénéficier. L'ensemble des grandes collectivités avait contribué à la levée de fonds, de manière très volontaire. Mais soit ces derniers n'étaient pas adaptés aux besoins, soit la grille d'attribution n'était pas adaptée à la situation. Tout dépend finalement par quel angle on prend les choses. Dans les deux cas, cet argent public qui dort sur le compte de la région aurait sûrement pu être mieux utilisé en faveur de tous les Morbihannais. D'ailleurs, on peut légitimement se poser des questions sur les objectifs de tous les dispositifs d'aide régionaux. Est-ce que ce sont de simples mesures de communication ou un défaut structurel de la machine qui font qu'on ne voit qu'une partie des fonds régionaux sur notre territoire ? Tous ces dispositifs représentent beaucoup de travail pour nos agents, souvent inutile au regard des résultats obtenus. Il est vrai qu'au vu de la situation énergétique, le président de la région pourrait s'enorgueillir d'avoir créé une belle usine à gaz.

En conclusion, et a contrario, le département offre la vision d'une institution bien gérée, de dispositifs très clairs pour ceux qui peuvent en bénéficier et qui sait rester dans le cadre d'une politique générale annoncée par la majorité, celle de soutenir les habitants du Morbihan et les collectivités locales. Vous avez bien fait, mon cher collègue, d'ajouter les associations. Je fais partie de la commission sport pour l'AMF et il est vrai que 30 % des bénévoles ne sont pas revenus après la période Covid. C'est un sujet d'interrogation aussi sur l'engagement associatif et le bénévolat.

La chambre régionale des comptes est toujours intéressante. C'est un regard extérieur pour adapter nos politiques, nous corriger. Elle ne s'y trompe pas, puisqu'elle déclare que le département est dans une situation financière saine qui s'améliore avec un autofinancement très confortable et un endettement limité qui permettent un véritable dynamisme dans la gestion financière. La CRC constate la perte de l'autonomie financière du département, ce qu'on a d'ailleurs tous constaté, qui s'en trouve d'autant plus exposé

aux réactions des cycles économiques, à l'instar des communes qui n'ont désormais plus qu'un seul levier fiscal avec la taxe foncière. Nous entrons donc, mes chers collègues, dans une nouvelle crise d'ampleur, puisqu'elle est systémique. Est-ce qu'on va vivre d'autres crises ? Face à elle, nous devons mobiliser tous nos moyens. Les défis seront nombreux, mais heureusement, la bonne gestion du Morbihan nous permet de faire face, et c'est tant mieux. Je sais qu'ici, avec la diversité de nos avis, de nos positions, de nos territoires, nous saurons, par les débats, apporter des solutions, faire évoluer nos politiques.

Je terminerai par un petit mot. Je pense qu'il est toujours préférable d'aborder une crise, et même de gérer les crises avec un département mieux géré qu'avec des départements en difficulté financière. Je ne serai pas plus long. Je vous remercie, mes chers collègues.

LE PRÉSIDENT – Merci, Ronan. Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, et on commencera par le rapport n° 15 sur l'accompagnement du développement territorial, l'intervention de notre collègue Damien GIRARD appelle juste quelques éléments de ma part. Vous connaissez mon positionnement politique. Je n'appartiens à aucune formation politique. Pour autant, je n'ai jamais caché que j'appartenais à la famille des gaullistes sociaux. Le gaullisme impose, à mon sens, une certaine rigueur intellectuelle, notamment celle de dire la vérité, de ne pas tergiverser sans arrêt en matière de position, de ne pas louvoyer, de ne pas chercher à plaire au moment voulu, mais d'essayer de penser les choses dans le long terme, ce que malheureusement nous ne voyons pas toujours aujourd'hui.

Oui, par rapport à la région, je suis dans une opposition à la politique menée par la région. Pourquoi ? Parce que nous n'avons pas de réponse. Ce que je vois, c'est que là où il y a 10 ans, la dette de la région et celle du département étaient à peu près identiques, aux alentours de 230 M€, aujourd'hui, en fin d'année, nous serons à légèrement moins de 120 M€ de dettes ici. La région sera à plus de 1,5 Md€. Il y a donc effectivement une différence de gestion majeure entre le département et la région. C'est clair et c'est la résultante de nos politiques menées ici. On passe avec beaucoup de schémas, beaucoup de communication, mais finalement peu d'actions. L'exemple du numérique en est un : c'est un échec flagrant que le déploiement du numérique en région Bretagne. Quand cela a été mené par des départements, et je pense à l'Ain notamment, qui l'a déployé à 100 %... je pense que le Calvados doit être à 85 % de déploiement, parce que c'est mené par le département. Voilà des exemples concrets où quand cela a été mené à une bonne échelle, avec des gens qui crochaient dedans, on y arrivait. Nous sommes allés volontairement avec la région, parce que nous avons pensé que c'était la meilleure échelle pour y aller. Mais quand on laisse le leadership à la région, on voit que cela ne marche pas. C'est une réalité, comme dans beaucoup de politiques. Oui, je ne suis pas dans la majorité de la région. Je suis en opposition avec la politique menée par la région. Cela ne m'empêche pas, lorsque nos intérêts communs sont en jeu, de travailler avec la région. J'entretiens des relations tout à fait courtoises et correctes avec le président de région. On arrive à travailler ensemble sur certains sujets, mais force est de constater que la direction prise ne me semble pas être la bonne pour préparer la région Bretagne, notre région, et donc notre département, aux enjeux de demain. On sent quand même que de la part de la région, il y a un certain jacobinisme rennais, dicté par le soutien des métropoles, qui est flagrant dans les politiques. Notre département est plutôt maltraité par la région, c'est aussi une réalité.

S'agissant du gouvernement et de l'État, je ne me place pas dans une opposition au Président de la République. Je l'ai dit très clairement, ce que je souhaite, c'est que notre pays réussisse. Le Président de la République a devant lui des défis immenses. Mais cela suppose aussi une certaine constance en matière de position. Or, on n'a pas toujours vu ça depuis cinq ans. J'espère que n'ayant plus la faculté de se représenter, on aura une vision claire des choix qui pourront être menés. Dans cette assemblée départementale, nous sommes tous unis par le même projet départemental. Certains d'entre nous sont plutôt dans la majorité du Président de la République, d'autres pas nécessairement, plutôt dans l'opposition. Pour autant, ici, on arrive à travailler ensemble. Ce qui m'intéresse, c'est que notre pays réussisse. Si des réformes proposées par le Président ou par le Gouvernement sont bonnes alors je les soutiens. Je n'ai aucun problème avec

tout cela. Lorsque des faits dysfonctionnent, je le mentionne parce que j'ai justement cette capacité, cette liberté, n'étant pas affilié et tenu à telle ou telle posture. Mais quand j'ai dit, en conclusion tout à l'heure, que nous devons avoir un État stratège, je pense que ce qui manque à l'État, au plus haut niveau de l'État, c'est justement peut-être ce qu'on a perdu avec le quinquennat, cette vision à un peu long terme de bâtir aussi la France de demain, avec la réalité sociale et sociétale qui est celle d'aujourd'hui. On n'est pas dans la France de de GAULLE. Il faut aussi regarder la réalité de la France telle qu'elle est aujourd'hui. Mais cela n'empêche pas que l'État doit penser plus loin, même si effectivement, les besoins peuvent être immédiats. Je pense que la crise du Covid a été plutôt pas mal gérée. On peut toujours faire des critiques, mais les décisions prises au moment, en termes de soutien aux entreprises, ont été plutôt logiques. Que nous ayons effectivement, pendant cette période-là, un dérapage des finances publiques n'est pas tout à fait choquant. Mais nous allons quand même voter pour la 47^e fois un budget en déficit, avec 3 000 Md€ de déficit. Vous avez sans doute vu le projet de budget présenté : 60,2 Md€ affectés à la dette. C'est le premier budget de l'État. On y consacre autant qu'à l'Éducation nationale et 50 % de plus qu'à la Défense. Quand on voit les taux d'intérêt qui montent, ce chiffre ne peut faire que monter. C'est donc une folie dans le temps. C'est une folie pour nos enfants et on ne peut pas, à notre niveau, se satisfaire de tout cela. On doit avoir le sens des responsabilités de dire qu'on ne peut pas continuer comme ça. N'importe quel foyer qui vivrait comme ça depuis 47 ans en empruntant et en disant « *ce n'est pas grave, mes enfants passeront payer demain* » aurait été arrêté depuis longtemps. Il y a un sujet. Le Président de la République n'a pas une tâche aisée. On voit que quand il passe la première, la voiture n'avance pas forcément. La volonté qui est la sienne est malheureusement grippée à un certain nombre d'autres niveaux. Mais néanmoins, nous soutiendrons les réformes lorsqu'elles seront bonnes et on espère que nous pourrions être entendus.

Je vous rejoins sur le sujet de la culture du risque, qui doit évoluer dans notre pays. Nous en avons d'ailleurs parlé avec le président LE NAY et avec le contrôleur général GOUY. Nous devons, sous l'autorité de l'État, revoir notre SDACR avec les risques qui ont évolué, naturellement. On doit mieux les évaluer. Ce sera fait en lien bien sûr avec l'État et avec M. le préfet pour que nous ayons aussi cette culture qui soit mieux prise en compte sur l'ensemble des risques. Il faut aussi qu'on aborde le sujet des moyens, parce que ce n'est pas le tout de définir les risques, il faut aussi que le sujet des moyens soit mis en perspective par rapport à tout cela. Il faudra qu'on y mette plus de moyens, c'est aussi une certitude. On en a parlé en termes d'emplois, en termes de moyens, en termes d'outils, ne serait-ce qu'informatiques, de matériels. Même si nous avons vu que pendant ces incendies, nous étions plutôt pas mal dotés en matériels à l'échelle du département. Mais cette culture de risque doit être mieux prise en compte.

S'agissant des routes départementales, vous vous rappelez sans doute que cette décision, à l'époque proposée par Édouard PHILIPPE, n'avait pas été la plus lumineuse qui soit et avait mis les Français dans la rue. Surtout qu'on a doublé cela d'un certain nombre de radars un petit peu partout. Le propos qui est le mien n'est pas de revenir, comment l'ont fait certains départements, à toutes les routes à 90 km/h. Il y a néanmoins certaines routes qui nous semblent, par leur configuration, par leur dangerosité nettement moindre, par le fait qu'elles soient plus adaptées, devoir pouvoir revenir à 90 km/h. J'ai demandé à ce que nos services de la direction de l'aménagement et des routes regardent les routes qui pourraient y venir. Mais cela restera une minorité de nos routes départementales. D'ailleurs, lorsque la limitation encore plus faible que 90 km/h s'impose, nous le faisons dans ce département. Il n'y a pas de dogmatisme sur le sujet, mais je crois que si on poursuivait sur votre raisonnement de réduire les émissions, pourquoi ne pas aller à 60 ou 70 km/h ? Puisqu'on aurait encore moins d'émissions en tant que telles. Mais là aussi, nos habitants ruraux vivent mal finalement cette pénalisation qui est la leur. Cela me semble être un peu artificiel comme limitation.

Sur le nucléaire, nous avons, et c'est normal dans un pays démocratique, une divergence de vues sur le sujet, mais qui est historique dans le mouvement politique qui est le vôtre, historique chez les gaullistes tel que je le suis. Votre opinion est tout à fait respectable, mais effectivement, ce n'est pas la mienne dans la mesure où ce qui est choquant sur

Fessenheim, c'est qu'on a mis Fessenheim à niveau. Nous avons dépensé des milliards d'euros pour la mettre à niveau. L'autorité de sûreté nucléaire a dit très clairement qu'elle était largement en état de fonctionner et on l'a arrêtée pour 50 circonscriptions pour Europe Écologie-Les Verts. Parce que c'est cela, l'accord avec Martine AUBRY, à l'époque : 50 circonscriptions contre l'arrêt de Fessenheim. Ce que je ne supporte pas, c'est que sur le dos du pays, on fasse des combines politiciennes. C'est ce qui m'insupporte. Justement, je trouve qu'il faut assumer des positions, fussent-elles parfois impopulaires. Je vous rappelle que le projet de loi aujourd'hui prévoit la fermeture de 14 réacteurs. Vous me direz qu'ils sont déjà fermés puisqu'ils ne sont pas en état de marche. Pourquoi ne sont-ils pas en état de marche ? Parce qu'il y avait du bashing contre l'énergie nucléaire. Quand vous travailliez chez EDF dans le nucléaire, c'était un coup à devenir dépressif, parce qu'on disait que ce n'était pas une énergie d'avenir. On a perdu des savoir-faire, par la faiblesse coupable de nos dirigeants politiques, qui n'ont pas affirmé cette volonté. Moi, je ne dis pas qu'on doit avoir 100 % de nucléaire. Je dis simplement qu'on doit être indépendant énergétiquement. Cela passe par le nucléaire et les énergies renouvelables. On a aujourd'hui 12,4 % de l'électricité nationale qui sont produits notamment par l'ensemble de nos barrages, par l'hydraulique. Mais effectivement, l'ensemble des autres énergies, comme l'éolien, doit concourir à renforcer la part du renouvelable. Mais on a mis la charrue avant les bœufs. Là, nous avons fermé aujourd'hui Fessenheim alors qu'on n'a pas ouvert par exemple l'EPR. On se retrouve à importer de l'électricité allemande, produite au charbon. Bravo ! Je trouve qu'on marche complètement sur la tête.

Il y a effectivement urgence à agir, et on se rejoint. Il y a urgence à avancer sur le sujet de l'éolien. Mais qu'on se comprenne bien, et on débattrà tout à l'heure, je ne souhaite pas qu'on oppose énergie éolienne en mer et sujet du paysage. Vous me direz que c'est un mal nécessaire, quelque part, qu'il faut les mettre là parce que de toute façon, il les faut. Mais moi, je ne me résigne pas à sacrifier un certain nombre de paysages emblématiques du Morbihan alors qu'on aurait pu faire différemment si certaines professions n'avaient pas été aussi influentes... on a notamment vu qu'elles pouvaient faire un peu de bruit sur Saint-Brieuc. Dans ce dossier, et je le détaillerai plus tout à l'heure, entre la région, l'État et les pêcheurs, le comité des pêches, on a d'abord fixé la zone et ouvert le débat public ensuite. Ce n'est pas ce qui a été annoncé par le Président de la République à Saint-Nazaire. Et ce n'est clairement pas comme ça que doit fonctionner un pays démocratique. Là, ce n'est pas acceptable sur le plan des principes. Nous suivons toutes les études qui ont été faites : elles ont été faites pour essayer de justifier la zone qu'on avait choisie a priori, et non pas a posteriori. C'est choquant sur le plan des principes.

S'agissant du COS, j'entends ici quelques dialogues sur le COS. Il y a d'ailleurs une demande de rendez-vous qui vient d'arriver ce matin, à laquelle je donnerai un avis favorable. Je recevrai les dirigeants du COS. Mais il s'agit plus de garder une parcelle de pouvoir que d'une action. J'ai rappelé très clairement dans mon courrier qu'aujourd'hui, vous avez 1 200 agents qui ne sont pas adhérents du COS. Ils ne bénéficient donc pas de tout cela. L'objectif que j'ai avec mes collègues, c'est de faire en sorte que notre action soit au service de l'ensemble des agents. Non seulement il est faux de prétendre... mais j'entends bien que c'est un petit jeu. Il y a des élections professionnelles qui arrivent. Il vaut mieux bomber le torse avant de les avoir. Nous allons doubler notre aide aux œuvres sociales au département. Simplement, elle s'adressera à tous les agents, et pas seulement à ceux qui sont adhérents du COS. Cela nous semble être plus efficace que la manière dont c'est fait aujourd'hui. Ce n'est donc absolument pas une réduction de la voilure. Au contraire, c'est une augmentation de l'aide sociale au niveau des agents.

Vous avez parlé, et nous y reviendrons, du sujet de la fonderie de Bretagne. Là, je vous rejoins. Un certain nombre de préoccupations que vous avez portées sont assez légitimes et je pense qu'on doit pouvoir se mettre d'accord sur une motion commune.

Vous avez abordé le sujet des DMTO, en disant que la prévision serait insincère. J'ai toujours dit que les prévisions sont toujours fausses et que le compte administratif est toujours juste. D'ailleurs, dans notre DM2, on le remonte à un niveau assez élevé. Le projet de budget, l'année prochaine, prévoira une hausse à ce sujet. Même si, comme l'a

dit Ronan LOAS, il faut être particulièrement prudent parce qu'on peut avoir des renversements de tendance. Je rappelle qu'entre 2011 et 2015, nous avons vécu plutôt une baisse des DMTO à des montants qui étaient plutôt autour de 90 M€, la moitié de ce que c'est aujourd'hui. Soyons quand même prudents. Je vous ai aussi toujours dit que nous serons très vigilants à ne pas créer des dépenses pérennes basées sur des recettes qui ne le sont pas. Nous serons donc attentifs. Un exemple : vous dites qu'on redistribue 12 M€ aux communes, en plus des 61 M€ qui avaient déjà été versés. Cela fait 73 M€ cette année, affectés aux communes. Les Côtes-d'Armor ont fait une grande communication disant qu'elles donnaient 72 M€ aux communes. C'est souvent dans les collectivités socialistes qu'on donne des gros chiffres. Mais on oublie de dire que ce n'est pas sur l'année en question. Là, c'est sur six ans. Cela fait donc 12 M€ par an. Dans les Côtes-d'Armor, c'est 12 M€ par an pour les collectivités. Nous sommes à 73 M€. Voilà la réalité, ici. Nous aidons nos collectivités territoriales. Et dans toutes nos petites communes, il y a plein de choses à faire. Nous serons là.

Vous dites que nous ne sommes pas forcément présents dans la politique de la ville. Je rappelle juste que sur la politique ANRU, notamment au niveau de Lorient, nous allons rénover beaucoup plus de logements que ce qui avait été prévu. À l'aide du département, qui était un peu moins de 5 M€, il faut rajouter potentiellement 1,9 M€. J'ai fait savoir à Fabrice LOHER et Marc BOUTRUCHE que nous serons au rendez-vous et qu'on remettra 1,9 M€ dans la timbale. Concrètement, le département est au rendez-vous et c'est plus de 6,5 M€ qui sont mis dans l'opération ANRU. Nous n'avons pas besoin de signer tout un tas de choses pour être présents. Certains signent et sont absents. Nous ne signons pas, mais nous sommes présents. C'est 6,5 M€.

Quant aux subventions aux associations, vous êtes assez habiles pour très bien savoir que si on prend les chiffres bruts, vous allez voir une diminution. Sauf que vous avez oublié de dire que le chiffre que vous preniez à l'origine était avant la loi NOTRe et incorporait des subventions, notamment des associations économiques, que nous ne pouvions plus avoir puisqu'elles ont été transférées. La réalité, c'est que les subventions n'ont pas baissé. Depuis mon élection, elles ont même sensiblement augmenté aux associations, qui sont bien mieux aidées qu'ailleurs.

Pour terminer, je voudrais simplement vous dire que sur la précarité énergétique, qui est un vrai sujet, nous y consacrons déjà 1,3 M€ au niveau du département du Morbihan. De tout cela, nous aurons l'occasion, au cours de la session, au travers des différents bordereaux, de pouvoir intervenir.

Mon collègue Damien GIRARD veut faire une courte intervention. Ensuite, nous commencerons les bordereaux, puisque sinon, nous n'aurons que les propos liminaires aujourd'hui.

M. GIRARD – Je voudrais vous répondre quand même sur trois points. Sur la région Bretagne, vous n'allez pas retrouver en ma personne le plus grand défenseur de la région Bretagne. Je rappelle que les écologistes ne font pas partie de la majorité. Quelque part, vous avez devant vous quelqu'un qui n'a pas d'intérêt manifeste plus que cela à la défendre. Pour autant, je voudrais quand même signifier que la région Bretagne ne bénéficie pas des droits de mutation à titre onéreux et n'a pas bénéficié ces dernières années de rentrées fiscales aussi dynamiques que le département. Ceci expliquant peut-être cela, en partie en tout cas.

Deuxième chose, concernant l'indépendance énergétique de la France à base de nucléaire qui utilise quand même de l'uranium qui n'est pas extrait en France pour un seul gramme, il faut tout de même aller un peu modérément sur cet argument. Aujourd'hui, il faut remercier un certain nombre de pays, le Niger, l'Australie ou d'autres, qui font en sorte qu'on ait de l'uranium dans nos centrales nucléaires. Sur le fait qu'aujourd'hui, effectivement, on exporte de l'électricité, c'est très connu. On exporte de l'électricité au moment où elle est peu chère, où il y a peu de besoins en Europe et on l'importe quand on a des forts besoins. C'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure sur ce ratio de 1 à 3 entre les consommations estivales et les consommations hivernales.

Dernière chose, sur la question de la politique de la ville, vous évoquez les apports en investissement dans le cadre de l'ANRU, Bois du Château. Ils seront nécessaires et c'est évidemment important et nécessaire que le département soit présent. Pour autant, la politique de la ville parle d'autre chose. Ce sont des politiques supplémentaires aux politiques dites de droit commun et qui font qu'elles sont portées depuis en gros la fin des constructions de quartiers de ce type-là, ce sont des politiques dites de compensation pour essayer de renforcer et de faire en sorte que les populations qui vivent dans ces quartiers puissent avoir à la fin une égalité des chances par rapport aux autres. Ces politiques de la ville sont là pour contractualiser entre les différents acteurs, notamment ceux qui agissent sur la question sociale. Clairement, le fait que le département ne soit pas autour de la table pour travailler sur les questions stratégiques que doivent porter ces politiques pour le bien de nos concitoyens est dommageable. Évidemment, je plaiderai en permanence pour que le conseil départemental, chef de file de l'action sociale, soit là comme une collectivité qui vient participer à la stratégie dans les quartiers prioritaires de la ville. C'est totalement nécessaire et c'est vraiment dommageable qu'aujourd'hui, le département n'y soit pas.

LE PRÉSIDENT – Merci. Sur les DMTO de la région, ils n'ont effectivement pas les DMTO. Mais cela doit justement les encourager à être encore plus économes sur leur mode de fonctionnement. Ce qu'ils ne sont pas.

Sur la politique de la ville, pour nous, nul besoin de signer. Nous sommes exemplaires là aussi dans ce que nous faisons au quotidien.

Nous allons passer aux bordereaux qui sont inscrits à l'ordre du jour. Après ces interventions liminaires toujours intéressantes, je vous propose de passer au rapport n° 15, l'accompagnement du développement territorial. Je laisse la parole à Pierre GUÉGAN, président de la commission.

RAPPORT N° 15 (Pos. 20598)**ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

M. GUEGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission – Merci, M. le président. Bonjour à tous. Le département accompagne de manière volontaire les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement pour apporter aux Morbihannais le niveau de services et d'équipements nécessaires, en tenant compte de la dynamique démographique actuelle.

Afin de répondre aux enjeux de solidarité territoriale, les ajustements sollicités au titre de la politique sectorielle « *Accompagnement du développement territorial* » s'élèvent à 12,5 M€ en autorisations de programme complémentaires et à 12 M€ en crédits de paiement d'investissement.

De plus, la situation financière favorable du département nous permet d'envisager de reconduire en 2022 le dispositif exceptionnel que nous avons adopté en 2021 en faveur des 240 communes de moins de 10 000 habitants. Intégrant désormais les travaux liés à la transition énergétique, il se nommera « *Voirie, aménagement des centre-bourgs et transition énergétique* ». Les incertitudes qui pèsent sur la capacité financière de notre collectivité renforcent le caractère exceptionnel de ce soutien.

Les modalités financières restent identiques à l'an passé, avec un montant maximum d'aide de 50 000 € par commune, sur la base d'une dépense plafonnée à 62 500 € HT. Seront éligibles les travaux de voirie (hors et en agglomération), les projets d'aménagement de centre-bourg et les investissements de transition énergétique. Afin de financer cette dépense, le président nous propose de voter une autorisation de programme complémentaire de 12 M€ et un crédit complémentaire d'un montant égal dès 2022.

En matière de mobilités douces, les sollicitations des collectivités sont grandissantes. C'est pourquoi le président nous propose d'abonder l'autorisation de programme de 500 000 €.

En définitive, l'autorisation de programme aide aux investissements des territoires abondée de 12,5 M€ serait ainsi portée à 64 315 000 €.

En conclusion, le président nous propose la reconduction en 2022 du dispositif « *Voirie, aménagement des centre-bourgs et transition énergétique* » et le vote des crédits budgétaires précités. Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce point ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous allons passer d'abord au bordereau 17, sur les aménagements fonciers et les ajustements budgétaires. Je laisse la parole à Stéphane HAMON.

RAPPORT N° 17 (Pos. 20777)**AMENAGEMENT FONCIER**
AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

M. HAMON rapporteur de la 4^{ème} commission – Comme beaucoup de projets, ceux conduits dans le domaine de l'aménagement foncier nécessitent des procédures environnementales qui se renforcent au fil des années.

La poursuite de la procédure d'aménagement foncier sur la commune de Lanvaudan implique la réalisation d'études supplémentaires, notamment pour l'obtention d'une éventuelle dérogation au titre des « *Espèces protégées* ».

En conclusion, le président nous propose de voter une autorisation de programme de 60 000 € afin d'engager ces études. Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Avez-vous des remarques ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Je passe maintenant au point 18, révision des modalités financières de la politique d'aménagement foncier. C'est toujours Stéphane HAMON.

RAPPORT N° 18 (Pos. 20755)**REVISION DES MODALITES FINANCIERES DE LA POLITIQUE AMENAGEMENT FONCIER RURAL**

M. HAMON, rapporteur de la 4^{ème} commission – Le département intervient à la demande des communes pour les accompagner dans leurs projets d'aménagement foncier rural. Pour l'essentiel, ces projets sont conduits avec un outil d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (AFAFE), dont les objectifs ont été considérablement élargis depuis la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

Dans ce cadre, le département prend en charge les dépenses inhérentes aux frais d'études et de procédure. À leur terme, les communes sont maîtres d'ouvrage des travaux dits « *connexes* », tels les travaux de voirie, de desserte de parcelles. Elles peuvent alors bénéficier d'un appui financier de la collectivité départementale.

Pour améliorer l'accompagnement des communes, le président nous propose de réviser nos modalités d'intervention sur deux volets : sur le premier, la participation des communes aux frais d'études, et de procédures dans le cadre d'un éventuel 2^{ème} aménagement foncier, pour le second volet, le dispositif des « *travaux connexes* ».

Ainsi, pour le premier volet, depuis 2006 et le transfert de compétences de l'État vers le département, il est prévu qu'en cas de deuxième opération d'aménagement foncier sur leur territoire, les communes financent à hauteur de 30 % les frais de procédure (marché de géomètre, hors étude d'impact). Cette modalité n'apparaît plus judicieuse aujourd'hui, en particulier dans les cas où le premier aménagement foncier est très ancien. En outre, cette règle peut s'avérer particulièrement contraignante pour les petites communes rurales au budget limité face à des dépenses importantes.

Dans ce contexte, il nous est proposé de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2023, nos modalités d'intervention financière selon les conditions suivantes :

- prise en charge par le département de 100 % de l'ensemble des dépenses correspondant aux études et aux frais de procédure pour les communes engagées dans un 2^{ème} aménagement foncier lorsque la première opération date de plus de 40 ans. Cette prise en charge serait ainsi similaire à celle d'un 1^{er} aménagement foncier ;
- participation de la commune à hauteur de 30 % de l'ensemble des dépenses correspondant aux études et aux frais de procédure pour les communes engagées dans une 2^{ème} procédure après un 1^{er} aménagement foncier datant de moins de 40 ans ;
- application à tous les modes d'aménagement foncier rural (AFAFE et hors AFAFE).

Pour le deuxième volet, le dispositif relatif aux « *travaux connexes* », nos modalités d'intervention financière sont aujourd'hui calquées sur celles du programme de solidarité territoriale (PST), avec l'application du taux de solidarité départementale variant à ce jour entre 15 et 35 % suivant les communes.

Sur la période 2009-2020, 6,5 M€ de subventions ont été versés aux différentes communes concernées. En 2022, seules quatre opérations sont encore en cours ou en finalisation de leurs travaux connexes. Les prochaines demandes de subventions devraient intervenir à compter de 2024.

Pour inciter les communes à réaliser les « *travaux connexes* » dans un délai maîtrisé et pour renforcer le soutien départemental sur ces opérations complexes, le président nous propose d'augmenter le taux de subvention selon les modalités suivantes :

- application d'un taux d'intervention unique de 50 % pour toutes les communes concernées,
- mise en œuvre d'un plafond de dépenses subventionnables fixé à 1 M€ par commune et sur la base du coût global de l'ensemble de travaux connexes,

- si ce plafond se trouve être dépassé, un financement complémentaire des dépenses concernées interviendrait sur la base du taux du TSD en vigueur.

Par ailleurs, le dispositif actuel souffre d'imprécisions quant aux conditions d'accès aux subventions. Le président nous propose d'y remédier en y ajoutant les conditions suivantes :

- un délai maximum pour l'achèvement des travaux connexes selon une programmation qui n'excédera pas huit ans,
- les coûts de maîtrise d'œuvre pourront intégrer les dépenses subventionnables,
- une présentation technique et budgétaire synthétique, conforme au projet d'aménagement validé, sera demandée,
- pour le versement du solde de subvention, un bilan d'évaluation des travaux devra être transmis.

En conclusion, le président nous propose d'approuver ces nouvelles modalités d'intervention du département en matière d'aménagement exposées précédemment et qui prendront effet au 1^{er} janvier 2023. Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Stéphane. Voilà concrètement une mesure qui va aider un certain nombre de communes, parce qu'il y a des vieux aménagements fonciers des années 60/70, qui à l'époque étaient des remembrements, avec toutes les difficultés qu'on a aussi pu connaître, notamment en termes d'arasement de haies ou autre. Là, nous avons des aménagements fonciers qui sont plus ruraux et qui ont aussi pour objectif de mettre en œuvre le PADD et des documents d'urbanisme, de favoriser aussi les exploitations, mais aussi les circulations douces et tout ce qui avec. On s'apercevait que les communes qui devaient mener un deuxième aménagement foncier, pour des petites communes, le reste à charge était tel qu'elles ne pouvaient pas s'en sortir quasiment. Parce que 30 % d'un montant... je vais prendre un exemple. À Séglien, dans le nord du département, je crois que c'est à peu près 400 habitants dans cette commune, avec à peu près 1 M€. Cela faisait 300 000 € de reste à charge et 800 000 € de travaux connexes pour la commune. Autant vous dire que c'est impossible pour une commune de cette taille. Si on décide d'y aller, je pense que c'est normal qu'on puisse prendre cela en charge. On plafonne quand même le montant global des travaux connexes, mais on revient au taux qui était le taux antérieur de 50 % et non pas le PST. Ce qui veut dire que concrètement, c'est une aide directe, efficace au sein des communes. Je pense que cela va permettre de les aider. Même si on a du mal à recruter en interne des personnes qui ont la compétence technique pour piloter pour le compte du maître d'ouvrage des opérations d'aménagement foncier. Il n'y a plus beaucoup de cabinets de géomètres qui en font. On a du mal à suivre les demandes qui viennent du terrain sur ce dossier.

Est-ce que vous avez des remarques ou des questions sur ce bordereau ? Non, est-ce qu'on peut le voter ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous allons revenir au point 16, qui est le soutien du département à la Compagnie des ports. Je laisse la parole à Nicolas JAGOUDET.

RAPPORT N° 16 (Pos. 20601)**SOUTIEN DU DEPARTEMENT A LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN**

M. JAGOUDET, rapporteur de la 4^{ème} commission – Merci, M. le président. Afin de poursuivre notre soutien au projet d'aménagement des travaux de la Compagnie des ports du Morbihan, M. le président nous propose d'abonder de 450 000 € l'autorisation de programme « *Accompagnement du développement de la Compagnie des ports du Morbihan* », inscrite à hauteur de 2 M€, la portant ainsi à 2 450 000 €.

Il s'agit en effet d'inscrire deux nouveaux projets : la restructuration des pontons flottants et la mise en place d'une nouvelle passerelle piétonne au port de Vannes, et la réhabilitation de la capitainerie et des sanitaires au port d'Étel. Les subventions correspondantes seront attribuées ultérieurement.

Cet ajustement est sans incidence sur les crédits de paiement 2022.

En conclusion, le président nous invite à voter cette autorisation de programme complémentaire de 450 000 €, et il y a également un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Sachant que la Compagnie des ports continue d'investir quand même très largement dans ce département. Je le rappelle, nous sommes le premier gestionnaire de ports en France. On peut se réjouir de la qualité et du dynamisme de la Compagnie des ports avec des ports qui nous rejoignent, qui viennent de nous rejoindre, et d'autres qui vont encore nous rejoindre dans les mois et années à venir.

Y a-t-il des remarques ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous allons passer, et nous en avons parlé dans les propos liminaires, au soutien au programme de renouvellement urbain de Lorient et de Lanester. La parole est à Soizic PERRAULT.

RAPPORT N° 19 (Pos. 20723)**SOUTIEN AU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LORIENT ET LANESTER**

Mme PERRAULT, rapporteur de la 4^{ème} commission – Merci, M. le président. Oui, l'action plutôt que de se payer de mots. J'invite le porte-parole de l'opposition à regarder de près les dispositifs du Morbihan en termes d'habitat, d'actions concrètes. Nous étions d'ailleurs ce matin en préfecture dès 8 h 30 avec Mme DOREAU pour travailler sur ces sujets. Je vous invite aussi à vous intéresser au dispositif « *Morbihan solidarité énergie* », qui est porté par l'ADIL, dans une opposition constructive et intelligente.

Pour le soutien au programme de renouvellement urbain de Lorient et de Lanester, le département s'est engagé dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de Bois du château à Lorient en étant signataire de la convention ANRU le 8 avril 2020 et en s'engageant à mobiliser des crédits à hauteur de 4,93 M€, répartis entre démolitions, reconstructions et réhabilitations thermiques.

Les élus de la ville de Lorient ont souhaité faire évoluer ce projet pour le rendre plus ambitieux en s'engageant dans une rénovation urbaine plus importante sur ce quartier. Les nouvelles orientations de ce projet conduisent à une augmentation de la participation prévisionnelle du département de manière significative, en passant de 4,93 M€ à 6,825 M€, soit 1,895 M€ complémentaires.

En conclusion, le Président LAPPARTIENT nous propose de voter une autorisation de programme complémentaire de 1,9 M€. Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Je pense que vous nous rejoindrez sur le fait de pouvoir mettre cette autorisation de programme, à ce stade, pour cette opération importante.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous allons passer au point suivant, qui est le programme de raccordement des sites départementaux à la fibre optique. C'est Pierre GUEGAN qui va nous rapporter ce point.

RAPPORT N° 20 (Pos. 20724)**PROGRAMME DE RACCORDEMENT DES SITES DEPARTEMENTAUX A LA FIBRE OPTIQUE**

M. GUEGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission – Depuis 2018, le département a étendu son réseau fédérateur de fibre optique basé sur l'agglomération de Vannes jusqu'aux agglomérations d'Auray et de Lorient. Les sites du SDIS localisés dans ces périmètres ont également été intégrés dans le projet de déploiement.

Lors de sa réunion du 4^{ème} trimestre 2020, l'assemblée départementale a décidé de lancer un programme de raccordement des sites départementaux à la fibre optique visant à connecter 34 sites départementaux supplémentaires ainsi que 4 centres du SDIS.

Afin de mettre en œuvre ce programme, une première autorisation de programme de 2 M€ a été votée en 2021 et une seconde a été inscrite en 2022 pour un montant de 300 000 €. Les travaux du programme avancent à un rythme soutenu. D'ici la fin 2022, 27 sites pourraient ainsi être raccordés sur les 38 ciblés.

Plusieurs opérations en milieu urbain ont toutefois engendré des modifications des tracés de génie civil ou des techniques de pose de fibre plus lourdes. Ces évolutions demandées par les gestionnaires de voiries ou découlant des contraintes de terrain ont occasionné un surcoût par rapport aux estimations réalisées au stade des études initiales.

Afin de tenir compte des modifications de tracés, le président nous propose tout d'abord d'abonder l'opération 2022 « *Raccordement des sites départementaux à la fibre optique* » de 330 000 € afin de pouvoir finaliser les déploiements sur la plaque de Lorient Agglomération. Par ailleurs, de nouvelles opportunités de partenariat permettant d'améliorer le projet « *Ploërmel-Mauron* » ont été identifiées avec RTE et il est donc proposé de revoir les modalités techniques et le montant de l'enveloppe dédiée à ce projet. La version initiale du projet s'appuyait sur une liaison d'un opérateur offrant un débit limité pour desservir les 8 sites de ces plaques. La nouvelle solution, consistant en une fibre noire de bout en bout entre Vannes et Mauron, permettra un débit beaucoup plus important sur chaque site. Il nous est proposé d'abonder l'opération 2022 de 650 000 € afin de pouvoir engager ce nouveau projet technique.

Par ailleurs, des études ont été réalisées afin d'envisager, dans le prolongement des travaux en cours, de nouvelles extensions du réseau fédérateur visant à connecter les plaques de Locminé, Guémené-sur-Scorff et Josselin, qui regroupent chacune plusieurs sites départementaux. Le raccordement de ces trois plaques permettrait de desservir 12 sites supplémentaires. Il est ainsi nécessaire de réviser de 1,5 M€ cette opération.

En conclusion, le président nous propose de poursuivre le programme de raccordement des sites départementaux à la fibre optique, et à ce titre de voter une autorisation de programme complémentaire de 2 480 000 €, et des crédits de paiement à hauteur de 500 000 €. Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques de votre part ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous allons passer au point 21, celui de l'agence de développement de tourisme du Morbihan et le rapport financier 2021. C'est Nicolas JAGOUDET qui nous rapporte ce point.

RAPPORT N° 21 (Pos. 20603)**AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DU MORBIHAN****RAPPORT FINANCIER 2021**

M. JAGOUDET, rapporteur de la 4^e commission – Merci, M. le président. Conformément aux dispositions du code du tourisme, M. le président nous demande de nous prononcer sur le rapport ayant trait à la situation financière de l'Agence de développement du tourisme (ADT) au cours de l'exercice écoulé.

Notre collectivité fait appel à l'ADT pour concevoir et déployer une politique ambitieuse visant à renforcer l'attractivité de son territoire.

La vocation de ce rapport étant financière, je vous invite à nous intéresser dans un premier temps au compte de résultat 2021 de cette association.

S'agissant des produits d'exploitation, ils s'établissent à un peu plus de 2,2 M€. Ils sont constitués à plus de 90 % de subventions. Celle allouée par le département, d'un montant de 2 050 000 €, est maintenue au même niveau depuis 2019.

Les autres ressources de la structure correspondent essentiellement aux outils de promotion commerciale, dont les ventes de coffrets touristiques, et aux cotisations des membres de l'ADT. Ces produits d'exploitation sont légèrement en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Du côté des charges d'exploitation, elles enregistrent un total de 2,2 M€, soit une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est contrastée et provient essentiellement, d'une part, d'une hausse des achats et charges externes, de 275 000 € et notamment les dépenses relatives à la campagne de communication à la télévision et sur les plateformes de partage de vidéos, alors que les participations aux salons professionnels sont en fort retrait, encore impactées par l'effet de la crise sanitaire, et d'autre part, d'un repli des charges de personnel de près de 75 000 € par rapport à 2020, l'effectif étant de 17 personnes fin 2021. Ce poste représente 44 % du montant total des charges d'exploitation.

Globalement, les charges d'exploitation sont en progression en 2021 alors que les produits d'exploitation reculent légèrement. L'ADT dégage ainsi un déficit d'exploitation de 15 000 € contre un excédent de 97 000 € en 2020.

En intégrant à ce montant le résultat financier, le résultat exceptionnel et l'impôt sur les bénéfices, l'ADT parvient à un résultat net bénéficiaire de 13 000 € contre un bénéfice de 164 000 € en 2020.

Concernant le bilan de l'Agence de développement du tourisme, il s'élève à 1,4 M€ au 31 décembre 2021.

En ce qui concerne l'actif, nous pouvons en retenir un actif immobilisé brut de plus de 900 000 €, composé pour un tiers des outils Web de la structure, pour un autre tiers des locaux du CDT et pour le dernier tiers, aux matériels et agencements nécessaires à son activité. On note une trésorerie à fin d'exercice s'élevant à près de 1,2 M€. Ce montant de trésorerie permet de couvrir plus de six mois d'activité. Ce qui est une situation confortable pour l'association.

En ce qui concerne le passif, les points saillants concernent des fonds propres qui s'élèvent à 780 000 € au 31 décembre 2021, en repli de 45 000 €. Ils représentent toujours plus de la moitié du total du bilan (55 % au 31 décembre dernier), une provision pour charges de 280 000 € (contre 308 000 € en 2020) correspondant principalement à l'évaluation des indemnités de départ à la retraite. À noter l'absence d'emprunt bancaire.

Si nous écartons le taux de dépendance de cette structure à des fonds publics, nous pouvons considérer la situation financière de l'ADT comme étant saine, la plaçant en capacité d'agir en faveur des objectifs de notre politique touristique départementale.

En conclusion, M. le président nous demande d'approuver le rapport financier de l'ADT relatif à l'exercice 2021. Il y a eu avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Nicolas, pour cette présentation. Est-ce que cela appelle de votre part un certain nombre de remarques ? Non, pouvons-nous voter ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Je vous propose, avant de passer au bordereau 4 tel que c'était prévu, que nous passions immédiatement au rapport de la 3^{ème} commission « *Insertion, famille, enfance et action sociale* », et notamment au point 14, le fonds social départemental et agricole du Morbihan, parce que notre collègue Gaëlle FAVENNEC, qui présente ce point, doit s'absenter à 12 h 15, puisqu'elle a ensuite une réunion avec l'ARS une bonne partie de l'après-midi. Elle ne pourra pas être avec nous après. Je lui laisse la parole.

RAPPORT N° 14 (Pos. 20713)**LE FONDS SOCIAL DEPARTEMENTAL AGRICOLE (FOSODA) DU MORBIHAN**

Mme FAVENNEC, rapporteur de la 3^{ème} commission – Merci, M. le président. Né d'un partenariat avec la MSA pour soutenir les exploitants agricoles morbihannais rencontrant des difficultés financières ou de santé impactant leur exploitation, ce dispositif financier est alimenté à parité par la MSA et le département à hauteur de 100 000 € pour chaque structure.

Une commission mixte paritaire dénommée « *commission FOSODA* » procède deux fois par an à l'examen des demandes d'aides financières sur la base du règlement intérieur. Trois conseillers départementaux y siègent en tant que titulaires (Mme Marie-Christine LE QUER, M. Alain GUIHARD et M. Boris LEMAIRE), les dossiers étant préparés par des travailleurs sociaux de la MSA.

Il nous est proposé aujourd'hui de valider quelques modifications apportées au règlement du FOSODA :

- premièrement, l'ajout d'une condition de capitaux placés ne dépassant pas les montants de 78 000 € pour une personne seule et des 117 000 € pour un couple (article 3 du règlement intérieur pour percevoir une financière),
- deuxièmement, la possibilité désormais de renouveler sur une même année civile l'attribution d'une aide financière,
- et enfin, la mise en œuvre d'une nouvelle procédure spécifique au rétablissement de la comptabilité, sous réserve d'être un agriculteur en difficulté ayant eu une interruption de comptabilité pour raisons financières et dont la poursuite d'activité n'est pas compromise à court terme, ou un agriculteur imposé au régime du micro bénéficiaire agricole ayant intérêt, pour des raisons d'économie de charges fiscales et sociales, à opter pour une imposition au bénéficiaire réel. Ce sont cinq exploitations par année civile qui pourront être soutenues. La procédure est décrite à l'article 4 du règlement intérieur.

En conclusion, le président nous demande d'approuver les modifications apportées au règlement du FOSODA du Morbihan qui entreront en vigueur le 1^{er} octobre prochain. Il y a un avis favorable de la 3^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce point ? Oui, M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – Oui, rapidement, parce que je siège effectivement, M. le président, mes chers collègues, à la commission FOSODA, un simple élément supplémentaire pour noter le travail excellent qui est fait par cette commission, par la MSA et ce dispositif. La fragilité du milieu rural est significativement forte dans des filières particulières. L'élevage notamment est une filière soumise à de fortes épreuves. Je voulais juste noter le travail remarquable que fait la MSA sur la lutte contre le non-recours. Nous pensons que de ce point de vue, nous pourrions aussi renforcer cet élément du non-recours, qu'on soit agriculteur, ouvrier, ou employé, les chiffres du non-recours sont trop importants. Les campagnes que mène régulièrement la MSA sur ce point sont assez exemplaires, même si, face à ce genre de situation, il faut être modeste sur les résultats, parce qu'on sait que c'est quelque chose qui est significativement difficile socialement à mener. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci. Je vous rejoins tout à fait, d'abord pour saluer le travail qui est fait. D'une manière générale, au-delà même du travail de cette commission, sur d'autres politiques départementales également, sur la politique du non-recours, des efforts sont en tout cas engagés aussi de notre part pour faire connaître un certain nombre de droits pour que celles et ceux qui pourraient en bénéficier puissent mieux les mobiliser. Ce qui n'est malheureusement pas toujours connu ou pas toujours fait.

On va passer aux voix.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous allons passer aux rapports de la 1^{ère} commission « *Finances et ressources humaines* ». Nous allons commencer par le point 4, et je laisserai ensuite la parole à sa présidente, pour la contribution financière du service départemental d'incendie et secours. Puisqu'il s'agit de dépenses publiques nouvelles, notre sénatrice est toujours prête. Je vous laisse la parole.

RAPPORT N° 4 (Pos. 20827)**CONTRIBUTION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE**
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Mme JOURDA, rapporteur de la 1^{ère} commission – Tout cela est un peu tendancieux, M. le président. Merci, M. le président, de me donner la parole en écho d'ailleurs à vos propres propos liminaires sur l'intervention du SDIS cet été, durant les différents incendies que notre département a pu connaître. Vous savez que nous contribuons déjà de façon significative au financement du SDIS, 27,9 M€, et que nous entendons conforter cette contribution par un abondement de 1,8 M€ supplémentaire qui, pour 1,3 M€, serait affecté aux indemnités versées aux pompiers et 500 000 € au remplacement du matériel, tout cela dans le cadre des différents incendies estivaux.

Parallèlement, il a été rappelé que les agriculteurs ont aussi beaucoup aidé les pompiers cet été dans le cadre de la maîtrise de ces incendies. Un crédit de 20 000 € est inscrit pour indemniser les agriculteurs, dont les modalités seraient définies par la commission permanente ultérieurement.

Le président nous propose :

- de fixer le montant de la contribution départementale pour 2022 au budget du SDIS du Morbihan à la somme de 29 730 040 € en fonctionnement,
- de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de financement 2022-2025 à intervenir avec le SDIS du Morbihan,
- de déléguer à la commission permanente le soin de déterminer les modalités d'indemnisation des agriculteurs ayant contribué à la lutte contre les incendies au cours de l'été 2022 et enfin,
- de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers qui sont récapitulés page 27 du livre des rapports, avec bien sûr un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, Mme la Sénatrice. Sur ce sujet, et nous avons eu l'occasion d'en parler avec Gwenn LE NAY, l'idée étant que le département prenne 100 % à sa charge. Nous avons plus de 1,2 M€ lié directement à des augmentations des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires notamment. Mais ce qu'on s'est dit avec le président LE NAY, c'est que lorsqu'il y aurait des situations de crise de cette nature, le département serait naturellement au rendez-vous. Nous n'allons pas appeler l'ensemble des membres, des cotisants ou des contributeurs en cotisations exceptionnelles. Quelque part, le département assure la solidarité territoriale et départementale, parce que là, nous avons eu certaines communes touchées. Demain, cela peut être d'autres. Il est donc logique que nous soyons au rendez-vous. Si demain, cela devait se reproduire, nous serons naturellement au rendez-vous, même si cela ne doit pas changer le principe général des 55/45 % de contribution.

C'est aussi pour moi l'occasion de saluer le Contrôleur général GOUY, qui est avec nous. Il a pris ses fonctions le 1^{er} juillet. Sans jeu de mots, c'était vraiment un baptême du feu. Vous avez fait un rapport d'étonnement, dont nous avons pu prendre connaissance, lors de vos deux premiers mois. Je crois que vous avez pu trouver des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires très engagés, qui ont répondu présents. Nous avons vu aussi que la solidarité bretonne et la solidarité nationale ont joué à plein.

Nous pouvons aussi remercier les sapeurs-pompiers des autres départements, de différentes colonies, de différents départements de Bretagne, mais bien au-delà, qui sont venus, y compris de l'est de la France. Nous avons aussi été présents notamment en Gironde ou dans les Landes, ou dans d'autres départements. Il est logique que nous y soyons. Je suis allé sur le terrain sur pratiquement tous les gros incendies, pour saluer nos sapeurs-pompiers. Nous y étions aussi avec le président LE NAY. Nous avons pu voir d'abord des maires très engagés. J'en vois deux ou trois dans la salle. Je pense à notre 1^{ère} vice-présidente sur Local-Mendon, je pense à Hania RENAUDIE. Je sais qu'à

Questembert, vous avez eu aussi des incendies, ainsi que dans d'autres communes. Merci aux maires qui se sont mobilisés. Nous avons pu voir aussi combien était grande l'importance des agriculteurs, qui, parfois, sont les seuls à avoir connaissance de certains points d'eau. Nous avons aussi regardé, avec le Contrôleur général GOUY qui, dans ses missions anciennes, au niveau des SDIS, avait pu dans l'Eure-et-Loir, je crois, ou d'autres départements, mobiliser le monde agricole, et même conventionner avec eux. C'est ce que nous allons essayer de faire aussi à notre niveau pour tirer les leçons de cette crise et voir comment nous allons pouvoir anticiper potentiellement le futur. Mais là, il fallait qu'on soit au rendez-vous sur ce sujet. C'est pour cela que nous vous proposons ces crédits supplémentaires.

Y a-t-il des commentaires ? Le président du SDIS, Gwenn LE NAY.

M. LE NAY – Merci, Président. C'est vrai que vous l'avez dit dans vos propos introductifs, nous avons vécu une saison estivale exceptionnelle. Juste pour illustrer cette situation, j'ai quelques chiffres qui sont très parlants : le nombre d'heures d'intervention des sapeurs-pompiers volontaires, notamment pour les interventions en feux d'espaces naturels, entre janvier et août 2019, était de 5 468 heures. Il était cette année, entre janvier et août 2022, de 47 822 heures, soit près de 800 % d'augmentation. C'est juste vous dire l'impact financier pour le SDIS. On est à plus d'1 M€ d'indemnité de volontariat cette année. C'est très important. Nous avons eu 40 largages d'avions ou d'hélicoptères sur le département. C'est quelque chose d'exceptionnel. Ces largages aériens ont sauvé des bois, des maisons et peut-être même des hommes, parce que nous n'avons eu aucun problème, à part un petit bâti sur la commune de Campénéac, qui n'était pas habité. Autrement, toutes les maisons ont été sauvées alors qu'on avait des feux d'espaces naturels quasiment en milieu urbain, notamment à Saint-Philibert. Ce sont des éléments importants. Les matériels ont été mis à rude épreuve, vous l'avez très bien dit. On a 11 camions encore sur le flanc parce que c'est souvent des terrains très accidentés et parfois, il faut partir très rapidement parce que le feu menace.

Je vous passe l'impact budgétaire des coûts de l'énergie. Il faut savoir que les SDIS, et c'est assez surprenant, sont assujettis à la TIPP, contrairement aux militaires. Il faut savoir aussi que nous avons la chance de payer le malus écologique pour nos gros camions, ce qui est assez surprenant. C'est une demande qui a été faite auprès de l'État lors du dernier congrès, à Nancy, la semaine dernière, de revoir quand même certains dispositifs, parce que des camions de feux de forêt qui sont là pour sauver les gens sont taxés au malus écologique. Il y a peut-être des éléments à revoir dans la réglementation.

Surtout, on va dire un grand bravo à tous les hommes et femmes du SDIS du Morbihan et des SDIS d'ailleurs. Comme l'a très bien rappelé le président LAPPARTIENT, il y a une colonne de l'est de la France qui est venue, de la Vendée, de la Loire-Atlantique. Nous sommes aussi allés appuyer nos collègues, notamment dans le Finistère et puis en Gironde, où encore il y a 15 jours, nous avons une colonne du Morbihan qui était présente sur le feu de Lacanau. Bravo à eux, bravo aux élus qui étaient présents, qui ont aidé à l'organisation et à la logistique des feux. Bravo aux agriculteurs. Président, vous avez raison, parfois, les tonnes à lisier sont décriées. Pour le coup, elles ont été bien utiles parce qu'on est à plus de 20 000 l, contre nos camions qui sont à 6 000, 8 000, voire 12 000 l pour certains. C'est un apport en eau importante, avec une problématique forte, et je vous le dis très sincèrement, sur les points d'eau. Parce que sans eau, on n'arrête pas le feu. C'est basique. Bien sûr, on répertorie les points d'eau, mais on a une tendance actuellement à fermer les points d'eau. Il faudra faire attention à l'avenir à ne pas tous les fermer. Ce sont des points de vigilance qui ont été mis en exergue lors du congrès de Nancy cette année, sur les modes de financement, sur la TIPP, sur bien d'autres sujets. Il y a eu notamment un rapport flash commandé par le président SAUVADET auprès du département de la Gironde, qui a été très explicite, avec un département vraiment très touché par les feux de forêt. Merci à tous, et merci, chers collègues, d'abonder dans le sens de ce 1,8 M€ qui va aider le SDIS à boucler son budget cette année, suite à ces événements complètement exceptionnels.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? M. LEMAIRE, également vice-président du SDIS.

M. LEMAIRE – M. le président, chers collègues, nous voterons bien évidemment ce bordereau. Mais je souhaiterais profiter de l'instance ici pour élargir un petit peu la discussion s'agissant du service départemental d'incendie et de secours. Je ne manquerai pas non plus d'en parler avec mes collègues lors du prochain bureau et conseil d'administration.

Cette année, une guerre a pris place aux confins de l'Europe, mettant en évidence notre fragilité énergétique et industrielle. Cela engendre des coûts, des surcoûts importants, notamment pour le SDIS en matière d'investissement. Nous le voyons régulièrement dans cette instance. Depuis plusieurs années, les alertes quant au réchauffement climatique sont légion. Elles sont souvent dédaignées au profit de politiques et de stratégies courttermistes d'aménagement du territoire, qui perpétuent ainsi nos habitudes et nos modes de vie, qui mettent enfin et maintenant de manière prégnante pression accrue sur les services du SDIS.

Durant le dernier mandat également, des restrictions budgétaires importantes ont pu mettre à mal l'organisation du SDIS, et la mettre sous tension, alors qu'elle est à notre service, à tous. Le 6 août dernier, une trentaine de départs de feu a eu lieu de manière concomitante sur le territoire. Chacun et chacune, vous l'avez rappelé, dans nos cantons et nos communes, nous avons éprouvé l'énorme engagement des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.

Le 17 septembre dernier, sur mon canton, ma commune, j'ai eu le grand honneur d'accueillir la journée départementale de l'union des sapeurs-pompiers du Morbihan. Ce fut évidemment l'occasion de les remercier, de les féliciter, de les décorer et surtout de leur rendre hommage. Ils incarnent à eux seuls, dans leur manière de travailler, les valeurs collectives de force et de dévouement comme peu de services sont capables de le faire, au nom de l'intérêt général. Je l'ai dit, ce samedi 17, cette reconnaissance ne doit pas être faite de mots, mais d'actes, dans le soutien que nous apportons chaque jour à cette corporation.

En tant que conseiller départemental et vice-président du SDIS, je sais reconnaître la réorientation absolument nécessaire des objectifs et des moyens que nous, élus, mettons en œuvre avec votre équipe départementale, M. le président : nouvelle caserne dans l'agglomération vannetaise, extension planifiée de la plateforme logistique et technique, création d'un plateau de formation tant attendu.

Nous saluons ici également la stricte nécessaire décision de hausse des taux horaires d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires, faisant passer de 8,08 € à 8,36 € de l'heure, de 9,79 € à 10,13 € pour les sous-officiers, de 12,15 € à 12,58 € pour les officiers, soit une hausse moyenne de 3,5 %.

Le nouveau préfet et le nouveau directeur, qui est avec nous aujourd'hui, ont tous deux, ce 17 septembre dernier, évoqué le besoin d'un véritable retour d'expérience sur ce qu'a été cet été quant à l'organisation qui a été mise en œuvre, à ses magnifiques réussites, mais aussi probablement à ses difficultés, voire dans certains cas peut-être les défaillances. Celles-ci ont toujours été compensées par l'énergie, l'engagement, la réactivité sans faille des hommes et des femmes du SDIS, aussi bien les sapeurs que les personnels administratifs et techniques, que l'on oublie aussi souvent.

Le préfet et le directeur ont tous deux raison, car il faut craindre que cet été 2022 ne soit pas un épiphénomène, mais bien l'annonciateur d'autres étés tout aussi secs, tout aussi dangereux pour notre environnement et pour nous-mêmes. Ne nous cachons pas derrière la forte mobilisation de ces acteurs, qu'ils soient agriculteurs ou élus auprès des services du SDIS. Nous sommes en décalage de performance sur certains items, le temps d'intervention et le potentiel opérationnel journée par rapport à d'autres départements similaires de catégorie B. Cela a été rappelé notamment dans les analyses comparatives qui ont été faites lors de l'analyse des besoins capacitaires. Nous ne ferons pas l'économie via la feuille de route que vous avez mise en œuvre de la future rédaction du schéma départemental d'analyse des couvertures et des risques et de ce retour d'expérience que l'été 2022 nous oblige à faire.

Nous ne ferons pas l'économie d'un regard acéré sur l'organisation générale de nos moyens et de la manière de les mettre en œuvre.

Dans un article d'août dernier, quelque temps après cette forte mobilisation, l'union départementale affichait des besoins importants en recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, mais également professionnels. S'agissant du volontariat, le pilier incontournable de notre défense civile, plusieurs plans de communication sont à l'œuvre pour accélérer ce recrutement. Il faudra en mesurer les effets sans attendre 2028, car je ne suis pas sûr que la manière de s'engager de notre population soit la même que celle d'il y a 15, 20 ou 30 ans. Pour les professionnels, c'est 10 % des effectifs qu'indique l'union départementale dans cet article, faisant écho eux-même à l'étude capacitaire. La balle est dans notre camp. Ce sera bien nos décisions, nos choix qui définiront cette réponse concrète que nous ferons au SDIS et à ses troupes. Et le cas échéant, évidemment, nous soutiendrons pour le bien de toutes et de tous dans le Morbihan ces décisions, qui seront, selon nous, nécessaires. Merci, M. le président.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous, et merci aussi de votre soutien à l'action du SDIS, et de votre pleine contribution avec le président LE NAY et les autres administrateurs. Comme vous l'avez dit, nous avons présenté notre feuille de route le 20 juin dernier, avant ces crises. Néanmoins, clairement, cette feuille de route allait dans le bon sens parce qu'elle avait anticipé nombre de besoins qui existaient, affirmant aussi la nécessité de renforcer un certain nombre d'équipements, de besoins, de matériels, d'hommes sur le sujet, affirmant aussi notre volonté de maintenir nos 65 centres. Parce que je rappelle qu'un certain nombre de professionnels demandaient plutôt qu'il y ait moins de centres. Nous, nous avons fait le choix de maintenir nos centres implantés sur l'ensemble des communes. Ce qui est un choix politique, stratégique. Nous avons naturellement, à la lumière de cela, un premier retour d'expérience, puisque nous avons passé plus de 2 h 30 de réunion avec le président LE NAY et le Contrôleur général GOUY justement pour faire une première analyse de tout cela, qui devra être poursuivie y compris avec Monsieur le Préfet, qui a aussi autorité en la matière sur la conduite de l'ensemble des opérations de secours. Nous poursuivrons. Il n'y a pas de sujet tabou. Nous en avons parlé avec le président LE NAY. On sait qu'il faudra sans doute plus de moyens. Il y a la discussion sur les moyens humains, même si je reste aussi assez prudent par rapport aux demandes toujours réitérées d'avoir plus. On peut être aussi efficace en n'ayant pas non plus des augmentations trop importantes. Néanmoins, il y aura sans doute quelques professionnels complémentaires. Il y a aussi des renforts qui ont été mis. Ne serait-ce que pour, par exemple, élaborer le SDACR, il faut des personnes à la manœuvre sur ce sujet-là. On a aussi des sujets qui sont liés à notre capacité de tenir aussi des permanences, ne serait-ce que téléphoniques, les outils informatiques. C'est parfois au détriment des gens qui sont sur le terrain, qu'on ramène finalement au SDIS. Cela permettra aussi d'avoir peut-être plus de personnes sur le terrain. Des renforts ont été annoncés aussi pour pouvoir tenir la nouvelle caserne professionnelle, puisqu'il faudra quelques renforts. C'est cette discussion-là qu'on a commencé à avoir, qu'on aura et qui sera naturellement débattue aussi au conseil d'administration du SDIS. Mais on partage le fait que le SDACR doit tenir compte de tout ce qu'on a pu évaluer. Je dirais que le seul élément « positif » dans cette affaire, c'est qu'on a poussé le SDIS au maximum de ses capacités. Dès lors, on a vu évidemment plus facilement où étaient les points faibles. Si nous sommes en rythme de croisière avec un volume d'interventions égal aux années antérieures, on ne s'aperçoit pas forcément des difficultés qui peuvent être là. On ne peut pas non plus toujours tout dimensionner pour la période de crise. C'est comme dimensionner nos hôpitaux pour la période du pic de Covid. Cela paraît peu facile, mais on doit tenir compte de ces éléments-là dans notre capacité à monter en puissance là-dessus.

En attendant, je propose de voter cette contribution financière complémentaire et qu'effectivement, les débats nécessaires se poursuivent. Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons au bordereau 2, moyens logistiques et gestion du patrimoine, avec quelques ajustements budgétaires. Je laisse la parole à Gilles DUFEIGNEUX.

RAPPORT N° 2 (Pos. 20825)**MOYENS LOGISTIQUES ET GESTION DU PATRIMOINE****AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission – Oui, M. le président, des ajustements budgétaires s'avèrent en effet nécessaires afin de répondre à des besoins exprimés depuis le vote du budget primitif. Au titre des systèmes d'information pour accompagner le déploiement de plusieurs projets informatiques, il est inscrit une autorisation de programme complémentaire de 430 000 €, ainsi que des crédits de paiement supplémentaires autour de 430 000 € en investissement et de 95 000 € en fonctionnement.

Pour poursuivre en 2^{ème} lieu la bonne gestion du patrimoine immobilier, il nous est également proposé d'inscrire 100 000 € pour conforter les travaux d'entretien et de petites réparations des bâtiments.

Troisièmement, pour faire face à l'augmentation du coût des matières premières, il est proposé l'inscription d'un crédit provisionnel de 510 000 € au titre des indemnités à verser aux entreprises attributaires de marchés publics passés pour nos travaux sur les routes et les bâtiments.

Enfin, au titre de la communication, il nous est proposé un crédit complémentaire de 100 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter ces crédits budgétaires complémentaires présentés et récapitulés en page 18 du livre des rapports, avec un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous allons passer à la crise sanitaire qui, je l'espère, est derrière nous, sur le fonds régional Covid Résistance, avenant à la convention de participation. C'est Mme JOURDA qui va nous présenter ce point.

RAPPORT N° 3 (Pos. 20790)**CRISE SANITAIRE FONDS REGIONAL "" COVID RESISTANCE""****AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION**

Mme JOURDA, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci, M. le président. Effectivement, c'est un point qui a déjà été évoqué par notre collègue Ronan LOAS en propos liminaire. Vous vous rappelez qu'à l'occasion de cette crise Covid, en avril 2020, plusieurs collectivités, la région Bretagne, les départements bretons dont le Morbihan, mais également 60 EPCI et l'association des îles du Ponant avaient mis en place un dispositif de soutien spécifique aux associations et aux petites entreprises, qui avaient un effectif inférieur à 20 salariés et dont l'activité était fortement impactée par la crise sanitaire.

Il était prévu que la contribution financière du département soit de l'ordre de 1,5 M€, versé en deux tranches de même montant. Nous avons versé un premier acompte au mois de juillet suivant. Ce dispositif n'a pas été totalement inefficace. Il a permis le versement d'un peu plus de 9,3 M€ à 743 structures, dont 168 dans le Morbihan, pour environ 2 160 000 €. Mais, ainsi que l'a souligné Ronan, il n'a pas non plus été d'une efficacité extraordinaire puisqu'il s'avère qu'après avoir seulement versé la première tranche de contribution, l'intégralité des sommes n'a pas été dépensée.

Finalement, il y a des financements qui ont été apportés de plus de 1,7 M€ par rapport aux dépenses qui ont vraiment été faites. C'est pourquoi la région Bretagne propose de verser la part d'enveloppe non utilisée à chacun des financeurs. Pour notre département, il s'agit d'une somme de 132 991 €. Il est nécessaire de le prévoir par un avenant à la convention initiale. Vous avez pu voir cette convention et cet avenant.

Nous devons bien sûr procéder à un calcul définitif au cours du 1^{er} trimestre 2026, pour le calcul des frais de comptes, des frais de gestion et à l'arrêté des comptes.

En conclusion, le président vous propose :

- de l'autoriser à signer, au nom et pour le compte du département, l'avenant à la convention du 4 juillet 2020 de participation au fonds « Covid Résistance Bretagne » à intervenir avec la région Bretagne,
- de valider le remboursement par la région Bretagne de la somme de 132 991 € au département,
- et enfin, de voter les crédits budgétaires récapitulés en page 22 du livre des rapports, avec bien évidemment un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. On voit que cela a quand même moyennement fonctionné, cette affaire. C'est un peu une usine à gaz aussi. Je ne dis pas que cela ne partait pas d'un bon sentiment. Nous avons aussi été dedans. Mais quand c'est compliqué, cela fonctionne quand même assez peu. C'est pour cela que nous préférons nos dispositifs relativement simples dans le département.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous allons passer au point suivant, qui est celui de la fameuse SABEMEN. Gilles DUFEIGNEUX va nous rapporter le rapport annuel 2021 de la société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipements navals, puisque vous savez sans doute que nous avons une partie des navires de la Brittany Ferries.

Départ de Gaëlle FAVENNEC (donne pouvoir à Gilles DUFEIGNEUX).

RAPPORT N° 6 (Pos. 20176)**SOCIETE ANONYME BRETONNE D'ECONOMIE MIXTE D'EQUIPEMENT NAVAL
(SABEMEN)****RAPPORT ANNUEL 2021**

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission – Oui, M. le président. Le département du Morbihan est en effet actionnaire à hauteur de 4,23 % de cette société dont le capital social est de 83 400 000 €. Il n'y a pas eu de changement dans le capital de la société au cours de cet exercice.

La SABEMEN contrôle les activités de sa filiale, la SOMABRET, propriétaire de trois navires affectés aux lignes bretonnes et vers l'Espagne. Ce contrôle s'effectue par le biais de sa participation majoritaire au capital et de son nombre de sièges au conseil d'administration de la SOMABRET.

Ainsi, la SABEMEN ne réalise plus de chiffre d'affaires, puisque l'ensemble de la flotte est désormais la propriété de sa filiale. Les recettes de la société sont constituées des seuls revenus financiers liés aux cautions données pour le financement des navires par la SOMABRET. Les charges représentent quant à elles les frais courants liés au fonctionnement de la société.

Pour cet exercice, le résultat est légèrement bénéficiaire. Il a été affecté en réserve.

Bien que les navires exploités sur les lignes bretonnes par la Brittany Ferries appartiennent à la SOMABRET, le contrôle et le pouvoir de décision demeurent une prérogative de la SABEMEN. Les enjeux et les risques liés à l'activité continuent ainsi à être supportés par Brittany Ferries et les collectivités publiques.

À titre d'information, les comptes de la SOMABRET enregistrent un chiffre d'affaires de 9,9 M€ et un résultat net compte comptable positif de 1,7 M€ pour l'exercice 2021. En ce qui concerne l'activité de la Brittany Ferries, déjà impactée par le Brexit, la compagnie a subi la crise sanitaire de la Covid 19. Elle a enregistré une baisse très significative de son trafic passager, toutes lignes confondues, ne transportant plus que 423 000 passagers contre une moyenne annuelle avant Covid de 2,5 millions de passagers.

Les risques éventuels pour les collectivités actionnaires de la SABEMEN sont a priori maîtrisés. La SABEMEN s'est portée caution solidaire auprès des banques d'une fraction des prêts accordés pour la construction et les gros travaux sur les navires. Toutefois, le capital restant dû de ces emprunts est faible au regard de la valeur de marché de ces biens. Voilà l'analyse sommaire sur ce rapport d'activité.

En conclusion, le président nous demande d'approuver le rapport annuel de la SABEMEN au titre de l'exercice 2021, avec un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Gilles. Y a-t-il des questions sur la SABEMEN ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous passons à la SPL Compagnie des port du Morbihan. C'est le rapport annuel 2021 qui nous sera présenté par Mohamed AZGAG.

RAPPORT N° 8 (Pos. 20178)**SPL COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN****RAPPORT ANNUEL 2021**

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci, M. le président. Vous avez souligné le dynamisme de la Compagnie des ports. Ce bordereau apporte des éléments factuels à l'appui de cette assertion. Conformément aux dispositions législatives en vigueur, le président nous soumet le rapport d'activité et la situation financière de la Compagnie des ports du Morbihan au titre de l'exercice 2021.

Cette SPL a pour vocation la gestion et l'exploitation des équipements portuaires et la promotion d'équipements touristiques du Morbihan. Courant 2020, notre assemblée départementale a approuvé une augmentation de capital de 5 M€. Fin 2021, le département détenait plus de 93 % d'un capital social s'élevant à près de 10 845 000 € et disposait de 12 sièges d'administrateur.

En 2021, la Compagnie des ports du Morbihan a poursuivi ses deux activités que sont la gestion des ports et des sites de patrimoine touristique.

La gestion des ports, activité principale de l'entreprise, a représenté un chiffre d'affaires de 27 M€, en augmentation de près de 7 % par rapport à 2020.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution du chiffre d'affaires, notamment le dynamisme commercial continu des ports avec le succès de nouveaux contrats (terre/mer) et la légère progression des tarifs de 0,4 % en moyenne. S'y ajoutent également une hausse des recettes issues des activités de manutention, reflet d'une bonne commercialisation des contrats mixtes, ainsi qu'une forte progression des ventes de marchandises (carburants et boutiques des ports). La fréquentation des ports a été très soutenue durant la période estivale, permettant ainsi d'atténuer l'impact encore présent de la crise sanitaire.

L'optimisation de la gestion des plans d'eau, notamment par le succès des contrats annuels, et en particulier le « *Passeport Morbihan* », ainsi que l'extension du « *Passeport Escales* », adopté par plus de 160 ports partenaires de la façade Manche Atlantique et à l'international sont une vraie source de développement économique pour les ports départementaux.

À fin 2021, la Compagnie gérait plus de 11 300 places de port, réparties en 9 100 places à flot et 2 200 places à terre. Ces emplacements à terre représentent 20 % de la capacité d'accueil de l'ensemble des ports gérés par la société et 12 % du chiffre d'affaires de la gestion des ports.

Le chiffre d'affaires des trois sites patrimoniaux et touristiques que sont les cairns de Gavrinis, de Petit Mont et le domaine de Manehouarn s'est élevé à 1 M€ pour l'année 2021. Il est en forte hausse par rapport à l'année précédente (+ 20 %). Il représente près de 4 % du chiffre d'affaires de la Compagnie.

Bien qu'encore perturbée par les contraintes sanitaires, la fréquentation fut forte, particulièrement lors de la saison estivale, dégageant des résultats opérationnels touristiques positifs pour cette année 2021.

Les cairns de Gavrinis et du Petit Mont totalisent respectivement 23 664 visiteurs et 18 854 visiteurs. La contribution financière forfaitaire annuelle versée par le département pour le contrat de gestion des deux cairns s'élève à 390 000 €. La convention de délégation de service public pour la gestion des sites de Gavrinis et du Petit Mont a été renouvelée pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2021. Ces cairns sont des monuments majeurs des sites mégalithiques du Morbihan, pour lesquels est engagée une démarche de classement à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La situation financière de la Compagnie des ports du Morbihan peut être considérée comme globalement correcte pour les raisons suivantes. S'agissant du compte de résultat regroupant l'ensemble des produits et des charges de l'exercice 2021, les principaux éléments sont :

- un chiffre d'affaires global de la Compagnie s'élevant à près de 28 M€ en 2021, en progression de plus de 7 %, soit plus de 1,9 M€ supplémentaire par rapport à 2020. Les charges d'exploitation s'établissent à près de 30 M€ en 2021, en progression de 8 % par rapport à l'année précédente,
- les charges de personnel se sont élevées à 8,4 M€ en 2021, en hausse de plus de 13 % par rapport à l'année précédente, impactées par le recrutement de personnels supplémentaires pour accompagner les projets d'investissement dans les ports ainsi que dans l'objectif de développer de nouvelles activités. L'effectif global de la société est de 281 salariés, dont 134 CDI sur l'année 2021, contre 263 salariés en 2020. Le groupement d'intérêt économique « *SUP-PORTS 56* » permettant de mettre en commun des activités et des moyens entre la Compagnie et la SEM Atout ports est opérationnel depuis début 2021. Les autres charges d'exploitation, hors charges de personnel, s'établissent à plus de 21 M€ en 2021 et sont également en progression par rapport à 2020, avec des évolutions contrastées selon la nature des dépenses,
- pour l'année 2021, les redevances versées aux collectivités se sont élevées à 1 M€, dont plus de 600 000 € versés au département du Morbihan pour les ports concédés.

Le résultat d'exploitation se solde en 2021 par un excédent de 1,7 M€ contre 1,9 M€ l'année précédente. Le résultat financier est composé essentiellement des charges d'intérêts d'emprunt et est négatif de 700 000 €. Le résultat exceptionnel est quant à lui positif de près de 400 000 €.

Au final, après constatation de l'impôt sur les sociétés de 195 000 €, la Compagnie dégage un résultat net excédentaire de plus de 700 000 €, en progression de plus de 6 % par rapport à 2020.

Concernant le bilan de la Compagnie, qui est une « *photographie* » de son patrimoine à la fin de l'année, il s'établit à 114 M€ fin 2021, contre 107 M€ fin 2020. Les éléments significatifs du bilan sont notamment :

- la poursuite du programme d'investissement avec plus de 10 M€ d'immobilisations, mises en service en 2021, malgré la crise sanitaire. Citons notamment la mise en service des derniers ouvrages d'infrastructures portuaires pour Port Haliguen à Quiberon, ainsi que de nombreux investissements réalisés dans les autres ports, dont l'aménagement de nouveaux pontons,
- un net renforcement des capitaux propres à l'intégration du résultat bénéficiaire de l'exercice passé en réserves, par l'octroi principalement par le département de subventions d'investissement comptabilisées pour un montant net de 11,3 M€ fin 2021. Les capitaux propres s'établissent ainsi à fin 2021 à 26,7 M€ au regard d'un capital social de 2,8 M€,
- les dettes financières de la société s'établissent à 32,3 M€ à fin 2021, contre 32,8 M€ fin 2020, dont 21 M€ d'emprunts transférés à la Compagnie suite à la dissolution du syndicat mixte des ports et bases nautiques du Morbihan en 2013,
- notons un niveau de trésorerie s'élevant à plus de 600 000 € à fin 2021, contre 4,4 M€ un an plus tôt. La trésorerie disponible, provenant de l'augmentation du capital réalisé en 2020 par le département, a permis de financer une partie des investissements et des renouvellements d'immobilisation de la société et ainsi de repousser la contractualisation des nouveaux emprunts en 2022.

Comme vous aurez pu le constater, l'exercice 2021 a été moins impacté par la crise sanitaire qu'en 2020. Les activités de la société ont poursuivi leur développement. Le résultat net de la Compagnie des ports du Morbihan est en progression de plus de 700 000 € en 2021. Il permet de renforcer à nouveau les capitaux propres et les ressources financières dédiées à la qualité des services proposés à la clientèle et aux

collectivités, ainsi qu'au développement des investissements nécessaires pour poursuivre les objectifs de la société.

En conclusion de ce bordereau très long, mais très factuel, et qui renforce le dynamisme de la Compagnie des ports, le président nous demande d'approuver le rapport annuel de la Compagnie des ports du Morbihan relatif à l'exercice 2021. Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Mohamed. Comme cela vient d'être rapporté, on voit que la Compagnie va plutôt bien. Je voudrais saluer mon prédécesseur, François GOULARD, qui avait finalement eu cette vision de fusionner le syndicat mixte des ports et bases nautiques du Morbihan et la SAGEMOR pour créer la SPL ports du Morbihan. Nous voyons que nous avons là un bel outil. Nous sommes le 1^{er} gestionnaire de places de port en France. Depuis, le port de Penerf nous a rejoints. D'autres ports en Vilaine souhaitent aussi nous rejoindre, ou d'autres endroits encore. Ce qui montre l'attractivité qui est celle de la Compagnie des ports, le savoir-faire, l'expertise de l'ensemble de nos agents. Je voudrais remercier Michel LE BRAS, son directeur, et l'ensemble des agents de la Compagnie des ports. Il y a un service de qualité. Nous, ce qui nous anime, c'est d'avoir le meilleur service et surtout de moderniser, d'investir. Quand vous voyez le programme d'investissement que l'on a, et c'est ce qui fait totalement la différence par rapport aux autres ports, en France, souvent gérés au niveau communal par une seule commune, qui n'a peut-être pas l'expertise qu'on peut avoir... nous avons une vision globale, y compris de l'ensemble des services. Cela fonctionne. On peut s'en réjouir.

J'ai rencontré, avec Gérard PIERRE, la fédération de l'industrie nautique au dernier salon nautique. Nous irons encore cette année ensemble. Le leadership du Morbihan dans le domaine a été salué, en demandant ce que, peut-être, nous puissions être aussi porte-parole auprès d'autres collectivités, parce que l'industrie considère que tout ce qu'on a pu mettre en place favorise aussi l'industrie du nautisme et de la construction de bateaux notamment. Il y avait une forte attente à ce que nous puissions assurer un vrai leadership au niveau national. Ce que l'on fait déjà par cette Compagnie des ports. Je rappelle que c'est une SPL. Nous n'agissons que pour le compte de ses membres. 93 % du capital sont détenus par le département, mais toutes les collectivités qui ont des ports sont membres de la SPL. Nous avons, je pense, un très bon dialogue, des investissements très importants qui sont menés, qui vont être menés. D'ailleurs, on a prévu très prochainement de mettre en place un comité des finances, qui est prévu dans nos contrôles analogues au niveau de la Compagnie des ports, parce que des investissements importants sont à faire. La discussion porte sur le mode de financement, même si on a une grosse capacité à autofinancer un certain nombre de ces investissements, ce n'est pas totalement le cas. La dette de la Compagnie des ports est somme toute relativement maîtrisée. Elle était montée à 40 M€ puis descendue en dessous de 35. Mais on voit qu'il y a des besoins d'investissements qui sont là. Surtout, nos capitaux propres ont fortement monté. Ce qui rend la solvabilité de la Compagnie des ports nettement plus importante. C'est un critère, surtout à cette époque, très suivi par les banques. Mais l'objectif est vraiment qu'on soit au service des usagers et du territoire.

Y a-t-il de votre part certaines remarques sur la Compagnie des ports ? Non, nous pouvons approuver le rapport présenté sur l'activité de la Compagnie des ports.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous allons revenir au point suivant, que j'avais zappé, qui est celui de la SPL Équipements du Morbihan. C'est Gilles DUFEIGNEUX qui va nous faire le rapport.

RAPPORT N° 7 (Pos. 20591)**SPL ÉQUIPEMENTS DU MORBIHAN**
RAPPORT ANNUEL 2021

M. DUFEIGENUX, rapporteur de la 1^{ère} commission – J’aurais pu en être fort marri, Président. Au 31 décembre 2021, le capital de la société était de 225 000 € répartis entre 7 actionnaires. Notre collectivité détient 60 % du capital et les autres actionnaires, par définition, 40 %, à parts égales d’actions. Nous disposons de 9 des 15 sièges au conseil d’administration.

Concernant l’activité d’EDM en 2021, globalement, le chiffre d’affaires est en nette progression de 50 % par rapport à 2020, pour s’établir à 381 000 €.

S’agissant de la situation financière, la hausse des produits d’exploitation couvre celle des charges d’exploitation, dégagant ainsi un léger excédent d’exploitation. Avec un résultat financier légèrement positif, la SPL dégage en 2021 un résultat net après impôt bénéficiaire de 2 095 €. La SPL Équipements du Morbihan dégage pour la 7^{ème} année consécutive un résultat net légèrement positif. Si la crise sanitaire qui s’est poursuivie en 2021 a peu impacté le déroulement des opérations d’EDM, l’année 2022 est une année de renouvellement avec des contrats plutôt en phase d’étude. Les événements exogènes en cours pourraient avoir des effets à moyen et long terme pour la société, impactant déjà la chaîne d’approvisionnement des matériaux et l’allongement des délais de réalisation de certains chantiers. Le recours à la SPL pour le pilotage de projets d’envergure par l’ensemble de ses actionnaires est une nécessité pour la poursuite de son développement.

En conclusion, le président nous demande d’approuver ce rapport 2021 de la SPL Équipements du Morbihan, après un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l’unanimité.

À l’unanimité.

Nous allons maintenant passer à la société d’économie mixte locale Atout ports. C’est Mohamed AZGAG qui va nous faire cette présentation.

RAPPORT N° 9 (Pos. 20177)**SEML ATOUT PORTS**
RAPPORT ANNUEL 2021

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci, M. le président, mes chers collègues. Conformément aux dispositions législatives en vigueur, je vous soumetts le rapport d'activité de la situation financière de la société Atout ports au titre de l'exercice 2021.

Cette SML a pour vocation le développement portuaire et touristique, en réalisant notamment des prestations de conseil et d'ingénierie auprès des collectivités pour le développement commercial ou la transformation numérique des ports. La société est composée de quatre actionnaires, dont le département est l'actionnaire majoritaire, détenant 59 % du capital social de 1 850 000 € et disposant de cinq des neuf sièges d'administrateurs au 31 décembre 2021.

Les activités d'Atout ports en 2021 regroupent :

- le « *Passeport Escales* » avec un nombre d'escales en nette progression, 72 535 nuitées contre 60 309 en 2020. Le nombre de ports partenaires du réseau « *Passeport Escales* » est également en hausse avec 160 partenaires en 2021, dont plus d'un tiers hors de France,
- la facturation des autres produits et services numériques est en forte progression par rapport à l'année passée, portée par le développement de la plateforme numérique « maplacedeport@morbihan.com » et par la mise en service, via l'application Primo-accès, d'outils permettant de gérer les différents accès portuaires,
- la nouvelle activité d'ingénierie et de conseil, qui vient compléter les prestations numériques, a connu en 2021 une progression significative portée par trois marchés d'études pour des départements.

S'agissant de la situation financière d'Atout ports, pour cette 3^{ème} année d'activité, la société dégage un résultat d'exploitation et un résultat net comptable bénéficiaires respectivement de 78 000 € et de 32 000 €, qui sont en progression.

Concernant le bilan d'Atouts port, celui-ci est composé à l'actif du fonds de commerce « *Passeport Escales* » pour 700 000 €, de la plateforme logicielle pour 50 000 € et du fonds de commerce issu de la transmission unique de patrimoine de la société Primocéan pour près de 239 000 €.

À cela s'ajoute l'évaluation du coût de conception de nouveaux outils numériques en cours de développement pour près de 270 000 €, de la trésorerie, à fin 2021, pour près de 892 000 €.

En contrepartie des éléments financiers enregistrés à l'actif, on relève au passif du bilan le montant du capital social de 1 850 000 €, des dettes pour 551 000 €, toutes à moins d'un an.

Après trois premières années d'activité, Atout ports doit poursuivre sa stratégie de développement en tant que partenaire incontournable des gestionnaires de port, en les accompagnant sur l'ensemble des domaines du numérique, de l'ingénierie et du conseil.

En conclusion, le président nous demande de bien vouloir approuver ce rapport sur l'analyse de l'activité de la société Atout ports au cours de l'exercice 2021.

LE PRÉSIDENT – Vous avez ce rapport. Là aussi, mon prédécesseur avait eu cette vision de se dire que nous avons la chance d'avoir une expertise au niveau de la Compagnie des ports des Morbihan. Or, les statuts d'une SPL font qu'on ne peut intervenir que pour le compte de nos membres et pas exporter ce savoir-faire. Il eut été dommage de ne pas pouvoir le faire. En créant cette SEM, avec notamment effectivement la Caisse des dépôts, le Crédit agricole et le Crédit mutuel, ou Arkéa, on a

là un outil solide qui permet de déployer tout ça. Je pense qu'on a un bel outil, ici, à l'échelle départementale.

Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous allons passer maintenant à l'augmentation du capital de la SEM Atout ports, justement.

RAPPORT N° 10 (Pos. 20815)**AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SEM ATOUT PORTS**

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission – M. le président, mes chers collègues, le président nous propose d'accompagner et de soutenir le développement de l'activité de la société d'économie mixte locale Atout ports, constituée en 2019, en participant à son augmentation au capital de 1,5 M€, aux côtés des autres actionnaires que sont la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit agricole du Morbihan et le Crédit mutuel Arkéa.

Cette augmentation de capital passant de 1 085 000 € à 3 035 000 € permettra à Atout ports de financer l'achat des titres de la société Études applications services (EAS), présentée lors de notre dernière réunion du 17 juin et lors de la commission permanente du 4 juillet, et de lancer les études nécessaires au développement des logiciels métiers.

Actionnaire majoritaire, le département concrétiserait ainsi cette opération par la souscription de 8 920 actions nouvelles de 100 €, représentant un investissement de 892 000 €, somme inscrite au projet de décision modificative.

En conclusion, le président nous propose :

- d'approuver le principe d'une augmentation de capital de 1,5 M€ à réaliser par la SEM Atout ports grâce à l'émission de 15 000 actions nouvelles,
- de souscrire à cette augmentation de capital social à hauteur de 8 920 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 € par action,
- d'approuver la modification de l'article 7 des statuts de la SEM Atout ports corrélativement à cette augmentation de capital,
- de l'autoriser à signer, au nom et pour le compte du département, l'ordre de mouvement correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette augmentation de capital,
- de voter les crédits budgétaires correspondants sur la base des éléments financiers récapitulés en page 129 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Cette augmentation de capital, dont nous avons déjà abordé les éléments aussi lors du conseil d'administration d'Atout ports, vise notamment à faire l'acquisition de la société EAS plus spécifiquement, qui permet d'avoir des logiciels de gestion de ports. Ce sont les leaders nationaux en gestion de ports. Vous nous avez autorisés ici, en session, à aller de l'avant. Le contrat a été signé entre Atout ports et EAS. Nous allons donc pouvoir disposer de l'intégralité des services de gestion de ports, des logiciels au « *Passoport Escales* », et du savoir-faire en matière de conseil portuaire. Cela va aussi développer sensiblement le chiffre d'affaires de la société. Nous avons décidé, avec l'ensemble des actionnaires, d'augmenter le capital à due concurrence de chacun des pourcentages que nous avons. Tous les actionnaires participent à l'augmentation du capital, dans la même proportion. Ce qui veut dire aussi la confiance qui est celle de nos partenaires que sont la Caisse des dépôts, la Banque des territoires, le Crédit agricole et le Crédit mutuel Arkéa.

Des questions sur cette augmentation de capital ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous passons au bordereau qui est celui de la politique en faveur des ressources humaines. Je laisse la parole à Denis BERTHOLOM.

RAPPORT N° 11 (Pos. 20800)**POLITIQUE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES**

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci, M. le président. Mes chers collègues, dans le domaine de la politique des ressources humaines, des crédits complémentaires de 4,5 M€ sont sollicités.

La quasi-totalité de ces crédits, à hauteur de 98 %, concerne la masse salariale et s'explique principalement par des mesures nationales qui impactent fortement le budget de toutes les collectivités. Il en va ainsi par exemple de la revalorisation de 3,5 % de la valeur du point d'indice des fonctionnaires. En outre, notre collectivité a versé au mois de juin dernier une prime carburant de 150 € pour soutenir le pouvoir d'achat de ses agents.

En dehors de la masse salariale, des crédits complémentaires sont proposés pour faire face à la revalorisation réglementaire de 10 % de l'indemnité kilométrique, pour poursuivre la diffusion de nos offres d'emploi sur des réseaux adaptés et diversifiés dans un contexte de tensions sur le marché du travail et pour permettre de développer l'apprentissage dans notre collectivité.

En conclusion, M. le président nous propose l'inscription d'un crédit de paiement complémentaire de 4 509 000 € en fonctionnement. Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. De toute manière, nous n'avons pas trop le choix puisqu'il y a des décisions qui s'imposent pour partie à nous. Mais ce ne sont pas des petites sommes et c'est quelque chose qui va être récurrent. Même si ce n'est pas totalement illogique non plus.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons au point suivant, qui est un contrat de projet. Denis BERTHOLOM va nous présenter tout cela.

RAPPORT N° 12 (Pos. 20769)

CONTRAT DE PROJET

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission – Tout à fait. Pour mener à bien la campagne de fouilles du château de Suscinio, vaste projet, il vous est proposé la création d'un emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet. Ce type de contrat à durée déterminée a pour échéance la réalisation d'un projet ou d'une opération déterminée. Il est renouvelable dans la limite de six ans et ne donne pas droit à un CDI.

En l'espèce, il est proposé un contrat projet pour un chargé d'opérations en archéologie, contrat d'une durée de trois ans, du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2025. Une évaluation annuelle permettra de mesurer si les objectifs sont atteints.

Le candidat retenu devra justifier, a minima, d'un baccalauréat technologique ou professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau 4. Sa rémunération sera calculée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

En conclusion, M. le président nous propose de créer un emploi non permanent de chargé d'opérations en archéologie à pourvoir par contrat de projet. Il y a aussi avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Étrangement, cela relève de la compétence de l'assemblée et pas de la compétence de la commission permanente. Voilà pourquoi nous passons ce dossier. Il y a peut-être quelques simplifications, Madame la Sénatrice, dans un certain nombre de dispositions.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous allons passer au dernier bordereau de la 1^{ère} commission. Il restera quand même le dernier bordereau de l'après-midi, qui sera la décision modificative n° 2. Mais là, nous allons passer aux observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion du département du Morbihan pour les exercices 2016 à 2020. Je laisse la parole à notre sénatrice, Muriel JOURDA.

RAPPORT N° 5 (Pos. 20794)**OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE BRETAGNE SUR LA GESTION DU DEPARTEMENT DU MORBIHAN POUR LES EXERCICES 2016-2020**

Mme JOURDA, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci, M. le président. Il s'agit d'une communication sur un rapport qui est régulier, qui est l'examen par la chambre régionale des comptes de Bretagne des comptes du département, cette fois-ci, vous l'avez indiqué, pour la période 2016-2020. Nous avons obtenu le rapport d'observations définitives le 12 juillet dernier. Vous l'avez d'ailleurs trouvé dans le livre des rapports, ainsi que la réponse du département. Nous devons communiquer à l'assemblée délibérante ce rapport « *dès la plus proche réunion de l'assemblée délibérante* », c'est-à-dire aujourd'hui.

Il y a deux thématiques dans ce rapport, qui ont d'ailleurs été étudiées pour les quatre départements bretons : d'une part, la situation financière du département et, d'autre part, le réseau des centres routiers départementaux.

S'agissant de la situation financière du département, elle est considérée comme étant saine, ce qui prouve que nous ne faisons pas que de l'autosatisfaction. Néanmoins, ce qu'indique la chambre régionale des comptes, c'est que le département doit rester vigilant dans ses futurs arbitrages budgétaires pour maintenir une épargne nette positive et pérenne, ce qui signifie également que notre souci est parfaitement légitime.

S'agissant du réseau de centres routiers, la gestion est reconnue comme dynamique. Vous vous rappellerez, pour les plus anciens, qu'effectivement, nous avons réduit le nombre de centres de 25 à 16 pour une optimisation à la fois financière, mais également du service rendu à nos concitoyens sur nos routes départementales.

Au-delà de cette dynamique, la chambre identifie des marges possibles de progrès. Elle nous invite à améliorer notre dispositif de suivi de l'état du réseau routier et à fonder notre pilotage sur des outils plus dynamiques, pluriannuels et comparatifs. Elle invite également le département à prolonger la réorganisation des sites d'exploitation en réexaminant le nombre d'agents affectés à chacun des sites qui, vous le savez, est hérité de la DDE et non pas des besoins réels que nous pourrions avoir.

Sur le fondement de ces observations et sur ces deux thématiques, la chambre formule six recommandations particulières.

Les trois premières sont relatives à la procédure comptable et budgétaire, et plus précisément au rattachement des charges et produits aux bons exercices, à l'inscription des restes à réaliser dans les documents budgétaires et à une meilleure prise en compte de la programmation pluriannuelle d'investissement. Dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, celles-ci pourraient être envisagées.

S'agissant des trois dernières recommandations, la quatrième, qui est de formaliser un schéma directeur des routes départementales, vous vous rappellerez que dès le 26 novembre 2021, cela avait été désigné comme une priorité départementale. Nous serons bientôt appelés, lors d'une prochaine réunion, à nous prononcer sur le futur schéma des mobilités départementales, qui inclura les mobilités douces et les infrastructures routières.

Les recommandations cinq et six sont relatives à certaines modalités d'application du temps de travail et elles sont déjà prises en compte pour être en complète conformité avec le nouveau cadre qui avait été fixé par la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique.

En conclusion, le président vous demande de bien vouloir lui décerner acte de sa communication sur les observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion du département pour les exercices 2016 et suivants, avec un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Il convient de souligner que le président du conseil départemental est entendu par la chambre régionale des comptes. Mon prédécesseur l'a aussi été et nous avons choisi de faire la restitution ensemble, François GOULARD et moi-même, à la chambre régionale des comptes. Nous avons fait un certain nombre de réponses écrites. Vous avez copie de l'ensemble des éléments. Comme cela a été dit, les aspects de jours de congé et de fractionnement ont été pris en compte plus globalement, puisque cela ne concerne pas que les personnels des centres routiers. Puisqu'il avait été décidé par la chambre régionale des comptes de faire des analyses thématiques. Nous avons déjà eu un entretien et prochainement, nous devrions traiter des collèges. L'année prochaine, nous aurons à passer devant cette assemblée le rapport sur les collèges. Vous verrez que le prérapport est plutôt bon. Les éléments qui sont pointés sont plutôt favorables au département du Morbihan. Même si on voit, et c'est peut-être aussi parce que nous avons un réseau routier en meilleur état, que nous avons plus d'agents que les autres départements, en moyenne. Si nous faisons le ratio, nous avons 69 agents de plus que la moyenne, si on l'applique à notre strate de population et de kilomètres. Pour autant, nous avons un réseau qu'on peut qualifier en meilleur état que d'autres départements. Nous y consacrons sans doute un peu plus de moyens. Ce rapport est globalement bon pour la gestion du département du Morbihan.

Appelle-t-il de votre part un certain nombre de remarques ? Oui, M. GLAZ.

M. GLAZ – Merci. M. le président, chers collègues, comme cela a été rappelé, la chambre régionale des comptes de Bretagne a contrôlé la gestion du département pour la période 2016-2020, c'est-à-dire lors du précédent mandat.

En synthèse, ce que les Morbihannais peuvent retenir à notre sens, c'est effectivement que la situation financière du département est saine et s'est améliorée au cours de la période d'observation. Mais comme tous les départements, le Morbihan maîtrise moins ses recettes que dans les années précédentes. On peut souligner par exemple la perte de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le rapport souligne également que le Morbihan est moins endetté que ses voisins bretons. Les dépenses, et vous l'avez rappelé tout à l'heure M. le président, ont été contraintes au cours de ces années. Vous avez évoqué les contrats de Cahors. Le Morbihan a les charges de personnel les moins élevées de Bretagne par habitant. Ce qui est tout à fait notable.

Évoquant les dépenses sociales, ce qui est au cœur du réacteur de l'action du département, le rapport démontre entre autres que le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué fortement à la fin 2020, pour revenir à un niveau proche de la situation antérieure. Ce qui, conjugué à des recettes très élevées des droits de mutation, a permis une nouvelle amélioration de la situation financière du département. En d'autres termes, nous avons profité de la baisse du nombre d'allocataires du RSA et de la manne des DMTO pour améliorer notre situation financière.

Toujours sur la partie financière, trois points nous alertent dans ce rapport.

Le premier point, c'est l'autofinancement. Certes, il est confortable, mais la chambre régionale des comptes évoque une problématique que nous avons soulevée à plusieurs reprises et qui persiste sous votre présidence : des prévisions de recettes excessivement prudentes et qui pourraient être perfectionnées. Le rapport vous invite à présenter des outils plus performants en matière de prévision de recettes.

Le second point est le niveau de subventions versé par notre collectivité, qui est de 20 € par habitant. Ce qui est inférieur à la moyenne des départements de la même strate, qui est de 29 €. Nous n'avons donc pas forcément été le bon élève que beaucoup ont voulu nous faire croire. Malheureusement, de nombreuses associations morbihannaises en ont souffert sur cette période et auraient eu besoin de plus de soutien de notre collectivité.

Troisième et dernier point, le Morbihan est un département qui a un bon niveau d'investissement, certes. Cependant, lorsque l'on regarde la répartition entre les investissements propres et les subventions d'équipement, il y a une différence notable. En termes de dépenses d'équipement et d'investissement, le Morbihan était le 3^{ème} sur les quatre départements bretons. Aussi, dans cette même catégorie, il a investi moins que les strates comparables pour ses investissements propres. Vous appeliez de vos

vœux un État stratégique, il nous faut aussi un département stratégique. C'est un domaine dans lequel nous sommes appelés à faire mieux, investir davantage directement comme autrement. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci de ces remarques. Quelques éléments, vous l'avez noté, les charges de personnel sont moins élevées. C'est clair, on l'assume, puisque chez nous, on n'a pas non plus une armée mexicaine. On pense qu'on peut bien remplir nos missions en ayant du personnel de qualité, ce qui est notre cas, en optimisant. On a numérisé beaucoup de procédures, amélioré les éléments et beaucoup d'efforts ont été faits notamment par mon prédécesseur, ce qui peut justifier aussi la différence de l'état financier entre la région et le département, CQFD, par rapport à ce que je vous démontrerais au début.

Les droits de mutation, effectivement, ont été assez élevés. Il y a une petite baisse des allocataires du RSA. Ce que vous oubliez de dire, c'est qu'il y a aussi une hausse sensible des dépenses sociales, que nous assumons totalement. Pourquoi pouvons-nous le faire ? Pourquoi pouvons-nous dépenser plus dans le social et faire ce que les autres ne font pas ? Parce que nous avons une bonne gestion financière. Si nous avons mis l'aide aux aidants, si nous avons mis l'aide de 200 € pour l'ensemble des personnels travaillant dans les CCAS publics, c'est aussi parce que nous avons une bonne santé financière et que nous pouvons le faire. C'est en cela qu'une bonne gestion est efficace.

Un rapport de la chambre régionale des comptes, c'est toujours formidable pour une majorité et pour une opposition. La majorité se satisfait toujours que le rapport lui soit favorable et l'opposition lui dit qu'il n'est finalement pas si bon que cela. C'est un classique. Vous êtes dans votre rôle. Je suis dans le mien. Sauf que les faits sont quand même là. Nous avons effectivement un département bien géré. Nous tenons l'ensemble des dépenses publiques. Quand nous voyons le poids de la dette, quand nous voyons les taux d'intérêt qui montent, c'est 260 Md€ que l'État va emprunter cette année, avec des taux qui ne sont pas tout à fait les mêmes que le - 0,05 précédent. L'État a emprunté depuis le début de l'année à plus 1,18 %. Mais cela va encore augmenter. L'année dernière, il a emprunté en moyenne à - 0,005. Vous voyez tout de suite la différence en nombre de milliards. Nous, nous avons un poids de la dette qui diminue parce que justement, nous faisons attention. Nous avons eu des recettes plutôt dynamiques avec les DMTO, effectivement. Mais je voudrais juste vous donner un élément. Quand nous avons travaillé à la construction du budget 2023, en interne, et je parle sous le contrôle de M. FONTAINE, concernant les dépenses contraintes, déjà, rien qu'en personnel, par rapport aux mesures, nous venons de rajouter 4,5 M€, mais ce n'est que sur une partie de l'année. Quand nous additionnons l'ensemble des mesures liées aux augmentations de point d'indice, à ce qui a été fait notamment sur le Ségur, cela va quasiment aboutir à 10 millions d'inscriptions complémentaires. Quand je prends ensuite l'ensemble des applications des Ségur dans le domaine du handicap, dans le domaine des personnes âgées, sur les besoins complémentaires qui sont pointés sur la protection de l'enfance, nous arrivons quasiment à 28 millions de demandes de crédit complémentaire, en première approche. Certes, en insertion, nous sommes globalement à - 5 M€, puisqu'il y a moins d'allocataires RSA. On peut s'en réjouir, c'est aussi le fruit du fait qu'ils sont plutôt au travail. Plus ces fonds diminuent, mieux c'est, dans l'absolu. Mais cela veut dire que nous sommes plutôt à 40 millions d'augmentations des besoins. Nous allons essayer de faire un certain nombre d'arbitrages entre ce qui est obligatoire et ce qui est facultatif. Mais cela fait déjà de grosses augmentations. Si vous enlevez à cela les droits de mutation qui vont être aujourd'hui, peut-être, à 180 millions, et qui pourraient revenir à des sommes de 130 millions, ce qui serait déjà très bien par rapport aux 90 millions de 2015. Demain, nous pourrions nous retrouver avec un excédent de fonctionnement réduit à zéro. La situation est donc bonne. Elle peut être aussi un peu conjoncturelle. Profitons de la situation pour redresser les finances publiques. Je vous rappelle que dans le 2^{ème} quinquennat du Président CHIRAC, quand Lionel JOSPIN était aux affaires, la situation de la France était bonne. On n'en a pas profité pour redresser les finances publiques. C'est dommage. Nous, nous en profitons pour améliorer la situation et pour que, quelque part, le bateau Morbihan soit prêt à affronter les tempêtes qui approchent. Oui, effectivement, nous assumons l'ensemble de ces éléments. Il y a encore des

optimisations, et nous tirons aussi le bilan de ce rapport de la chambre régionale des comptes pour continuer à nous améliorer dans la gestion du département.

Je vous propose que nous en prenions acte, puisque nous n'avons pas à l'approuver. Je vous propose que nous prenions acte du rapport de la chambre régionale des comptes.

Nous allons passer deux bordereaux avant d'aller déjeuner, parce qu'après, ventre affamé n'a pas d'oreilles. Nous allons passer à la politique départementale en faveur des personnes handicapées. Ce sont les rapports de la 2^{ème} commission, « *Autonomie, personnes âgées, personnes handicapées* ». C'est notre 1^{ère} vice-présidente en charge du handicap, Karine BELLEC, qui va nous faire ce rapport n° 13.

RAPPORT N° 13 (Pos. 20734)**LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES**

Mme BELLEC, rapporteur de la 2^{ème} commission – Merci, M. le président. Chers collègues, afin de mener nos actions en faveur des personnes handicapées, l'inscription de 4 830 000 € de crédits supplémentaires pour l'exercice 2022 est demandée. Ces crédits sont répartis de la manière suivante :

- 2 430 000 € sont inscrits pour le financement des mesures de revalorisation salariale, dites « *primes Ségur* », pour les établissements médico-sociaux non médicalisés du champ du handicap, à savoir les foyers de vie, les foyers d'hébergement et les services d'accompagnement à la vie sociale. Cette mesure nationale ayant été décidée en avril 2022, elle n'avait pas pu être budgétée. Le complément de rémunération est fixé à 183 € nets par mois pour 450 équivalents temps plein recensés,

- ensuite, 2,4 M€ sont inscrits pour financer les dépenses liées à la PCH, au vu de l'augmentation continue des besoins, résultant à la fois d'une augmentation du nombre d'usagers bénéficiaires et d'un effort d'inclusion plus important qui se traduit par une augmentation du contenu des plans d'aide.

Pour préciser, au 1^{er} semestre 2022, il y a eu une augmentation de 8,9 % du nombre de bénéficiaires sur la même période en 2021 ayant reçu au moins une prestation. La dépense moyenne mensuelle est augmentée de 13 %, toutes prestations confondues. Ce sont des aides humaines, des aides techniques, des aménagements du logement ou du véhicule, des aides à la parentalité, des aides animalières ou des aides de surcoûts exceptionnels, pour les transports par exemple. Il est à noter également le développement de l'inclusion scolaire avec le transport dont nous n'avons plus la compétence, sauf pour les enfants et jeunes en situation de handicap, dont le nombre a fortement augmenté en passant à plus de 700 élèves concernés par rapport à 630 à 650 précédemment.

En conclusion, le président nous propose de voter ces crédits budgétaires récapitulés en page 136 du livre des rapports. Il y a eu un avis favorable de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ? Oui, Mme LE BOTERFF.

Mme LE BOTERFF – M. le président, chers collègues, nous voterons pour ce rapport puisqu'il s'agit de décisions de réajustement que nous approuvons. D'un côté, c'est la traduction du développement de la politique d'inclusion, avec l'augmentation des besoins PCH, comme l'a précisé Mme BELLEC. De l'autre côté, on continue de dérouler ce que j'appellerais la pelote de laine qu'est le Ségur. Espérons qu'un jour, nous arriverons au bout. Ces décisions que nous approuvons doivent nous permettre de réfléchir, de nous projeter dans l'accompagnement des plus fragiles d'entre nous. À la veille d'une crise sociale et énergétique, il va nous falloir être attentifs aux conséquences financières que cela va avoir. Pour les différentes structures d'accueil, mais également les familles d'accueil, ne devrions-nous pas anticiper et prévoir une revalorisation de l'indemnité d'entretien par exemple ? Les difficultés de recrutement des structures de maintien à domicile, qu'elles soient publiques, associatives ou privées, sont préoccupantes. Déjà, il nous est remonté du terrain des difficultés à maintenir des prises en charge pourtant essentielles au virage domiciliaire. Le virage domiciliaire est une décision nationale, inclusion pour les uns, maintien au domicile pour les autres, plébiscité par nombre d'entre vous pour nos entourages. À nous, élus de proximité, d'être vigilants, ambitieux et prévoyants pour qu'il y ait une équité de traitement.

Nous allons voter probablement au mois de décembre le schéma autonomie du Morbihan pour la période 2023-2027, qui constitue le 1^{er} budget de fonctionnement de notre collectivité. Les grandes orientations nous ont été présentées en commission en juin et notre groupe se sentait volontaire, motivé pour y contribuer. Mais nous ne sommes pas assez associés. La prochaine étape serait une présentation d'un document complet en novembre, donc un schéma abouti pour un vote en décembre. Pourtant, nous avons

demandé en amont à obtenir le bilan du précédent schéma. Cela nous paraît être légitime lorsque l'on prépare un schéma de cette envergure. De la même manière, nous aurions pu assister aux consultations ou concertations et nous souhaitons la synthèse de ces échanges. Ce sont deux points essentiels pour une bonne méthodologie et si nous ne voulons pas d'un schéma descendant.

Pour terminer, M. le président, nous voulons ici partager notre inquiétude par rapport à la fermeture déjà bien engagée du domicile partagé de la commune de Le Saint, fermeture qui laisse le personnel, les usagers et les familles en plein désarroi. N'y avait-il pas d'autres solutions que celle-là, alors même que nous avons un retard de places dans les établissements médico-sociaux par rapport à nos voisins ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Je réponds sur le dernier point, et peut-être que Mme BELLEC pourra répondre plus globalement.

Sur Le Saint, et j'ai eu l'occasion de me rendre au Saint et de rencontrer le maire avec notamment Dominique LE NINIVEN et Dominique GUÉGAN, il s'avère qu'on a là, entre trois petites communes qui se jouxtent, trois domiciles partagés. Manifestement, on a mis des domiciles partagés sans vraiment évaluer peut-être les besoins au niveau local. Le nombre de personnes manque très clairement, créant un déficit qui n'est pas possible pour l'ensemble de ces communes. C'est plus de 20 000 €, je crois, pour Le Saint. Il a été effectivement décidé par la commune de fermer sa résidence. Ce qui d'ailleurs sécurise peut-être plus celles d'à côté. C'est effectivement une situation relativement compliquée. Je rappelle simplement que les 369 places que nous avons de domicile partagé dans le département sont d'abord une singularité morbihannaise. À l'origine, elles étaient faites pour des troubles plutôt de type Alzheimer. Sauf qu'au fil du temps, cela s'est déplacé vers des places un peu supplétives, des places d'établissement que nous n'avions pas dans le Morbihan. Je vous rappelle que je réclame auprès de l'État un alignement sur les autres départements bretons, avec 1 689 places manquantes dans le département du Morbihan que l'ARS ne veut pas nous donner. Même si nous sommes conscients que nous n'aurons pas cela d'un coup, nous demandons des places supplémentaires, parce qu'il a beau y avoir un virage domiciliaire, un certain nombre de nos concitoyens ont un degré de dépendance tel que le maintien à domicile n'est pas possible. Nous avons travaillé avec la commune du Saint. Fabrice ROBELET mène en ce moment un travail, et je crois que quelqu'un de votre groupe va y être associé, de telle sorte à ce que sur le modèle des domiciles partagés, nous puissions avoir une réponse, non pas uniquement au cas par cas... il faut peut-être nous interroger pour savoir si le modèle que nous avons créé est encore totalement adapté à ce que nous voulons faire aujourd'hui. Il faut peut-être faire évoluer un peu le modèle. Nous avons donc choisi de dézoomer l'affaire, avec des représentants des familles, des communes. Il y a aussi une réunion qui est prévue par Fabrice ROBELET avec l'ensemble des communes qui portent un domicile partagé. J'ai souhaité que les deux groupes de cette assemblée puissent être associés aux travaux qui vont être menés par Fabrice ROBELET sur l'avenir des domiciles partagés dans le département.

Karine, sur l'autre sujet ?

Mme BELLEC – Pour le futur schéma de l'autonomie, effectivement, il y a un travail qui a été fait depuis le mois de juin par les services, qui n'est pas terminé encore. Il y a aussi une concertation, notamment via la CDCA, et je regarde Fabrice ROBELET qui en est le président, à destination des représentants des usagers, des associations, pour lesquelles nous n'avons pas eu encore tous les retours. Dans trois semaines, il y aura d'ailleurs à nouveau une rencontre avec ces partenaires. Le schéma n'est pas encore abouti. Il reste encore beaucoup de chemin à faire, même si les grandes orientations, les grands axes avaient été posés, que ce soit soutenir les personnes dépendantes à domicile, accompagner les publics concernés, renforcer et amplifier l'aide à domicile, soutenir les aidants, améliorer l'accueil et définir les différentes coopérations. L'objectif de ce nouveau schéma est de faire le bilan du schéma précédent, qui était le 1^{er} schéma de l'autonomie qui regroupait personnes âgées et personnes en situation de handicap, puisqu'auparavant il y avait deux schémas différents. Le schéma précédent était le 1^{er} schéma commun, puisqu'il y a un certain nombre de besoins qui sont similaires. Puis il

y aura dans ce nouveau schéma la poursuite de certains dispositifs engagés et l'intégration de nouveaux dispositifs, pour améliorer encore plus la prise en charge des personnes concernées.

LE PRÉSIDENT – Merci. Damien GIRARD.

M. GIRARD – Rapidement, en réaction, le propos était notamment d'interroger sur la méthodologie. Je dois dire qu'au vu de vos réponses, je suis inquiet. Pourquoi ? Parce qu'on nous avait évoqué, au tout début, le fait que le travail avait commencé depuis janvier. Là, vous nous parlez du mois de juin. On a demandé à être associé et visiblement, ce n'est pas prévu. Le fait que le bilan nous soit présenté, je n'ai pas vraiment de réponse. Pour nous, tout cela contribue à faire que le futur schéma réponde aux besoins. On a rencontré un ensemble d'acteurs, il y a quelques jours. On a passé une journée à auditionner différentes structures qui ont bien voulu venir. D'autres n'ont pas pu, mais nous ont envoyé des contributions. En tout cas dans les expressions que l'on a pu avoir, elles ne semblaient pas avoir été consultées jusque-là. On pense aussi que les grandes orientations viennent aussi de la consultation, des éléments que l'on recueille dans ce moment de consultation. C'est un enjeu important, cela a été rappelé par Marie tout à l'heure, sur le fait que c'était le 1^{er} budget de fonctionnement. Il ne s'agit pas de se tromper au vu de la démographie de notre département. Je serais plus rassuré si déjà, vous nous indiquiez qu'on prenait un peu plus de temps pour l'élaborer, parce qu'aujourd'hui, à la date où nous sommes, et pour une adoption en fin d'année, cela nous semble un peu précipité pour faire quelque chose de correct. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. La prochaine commission, je pense, va servir aussi à ce point complet. Parce que j'ai bien noté aussi votre souhait que le fonctionnement des commissions puisse être amélioré sur la volonté de l'opposition, et de la majorité naturellement, de contribuer à l'élaboration des documents et des schémas, et du débat plus généralement.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous allons passer au dernier bordereau avant d'aller déjeuner, qui est le bordereau 22 de la 5^{ème} commission « *Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau* ». C'est celui des espaces naturels sensibles et activités de pleine nature, autorisations de programmes et crédits de paiement complémentaire. Je laisse la parole à Marie-Christine LE QUER.

RAPPORT N° 22 (Pos. 20776)**ESPACES NATURELS ET ACTIVITES DE NATURE
AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
COMPLEMENTAIRES**

Mme LE QUER, rapporteur de la 5^{ème} commission – Merci, Président. Les travaux d'entretien, d'aménagement et de gestion des espaces naturels sensibles départementaux nécessitent des moyens financiers supplémentaires compte tenu d'opérations à engager avant la fin de l'année sur plusieurs sites (travaux hydrauliques, de clôture et de lutte contre les plantes invasives). Cette augmentation de moyens est également nécessaire pour faire face aux conséquences des incendies survenus cet été, incendies qui ont affecté la forêt de Coët-Er-Lann à Erdeven.

Le président nous propose en conséquence, d'une part, de renforcer de 200 000 € les crédits de paiement et, d'autre part, de modifier l'affectation de l'autorisation de programme ENS en abondant de 50 000 € l'opération « *Aménagements* » pour la porter à 1,5 M€ par une diminution à due concurrence de l'opération « *Études et acquisitions* » à 950 000 €.

En outre, la réalisation de chemins de randonnée reste très dynamique et de nouveaux projets doivent être lancés avant la fin de cette année, notamment sur les communes littorales où des travaux financés dans le cadre du plan national de relance via le programme « *France Vue sur mer* » doivent être terminés avant 2023. Des aménagements complémentaires doivent également être réalisés sur le chemin de randonnée reliant Vannes à Sainte-Anne-d'Auray.

Pour ce faire, le président a inscrit au projet de décision modificative une autorisation de programme complémentaire de 300 000 € afin de porter l'autorisation de programme à 2,9 M€, et des crédits de paiement complémentaires d'un montant équivalent.

En conclusion, le président nous propose de voter des crédits budgétaires récapitulés en pages 165 et 166 du livre des rapports, avec un avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des questions ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Je vous propose que nous nous arrêtions pour déjeuner. On reprendra précisément à 14 heures en session. Nous ne sommes plus dans les banquetts du temps où nous étions au Conseil général, pour ceux qui ont siégé avant, où le temps du midi était un peu plus long. Là, nous allons essayer de tenir les délais que nous nous étions donnés. Un certain nombre de personnes ont des contraintes. Nous recommencerons à 14 heures précises en séance, avec les rapports de la 6^{ème} commission, notamment les collèges. Merci.

Interruption de séance de 13 h 15 à 14 h 05.

Départ de Muriel JOURDA.

Si vous le voulez bien, nous allons recommencer nos travaux. Je regarde, nous avons le quorum pour délibérer. Nous pouvons commencer. Nous allons passer au point n° 23, qui est celui de la politique en faveur des collèges publics et privés et des dotations 2023, des ajustements budgétaires et des désignations aux collèges de Lorient. Je laisse la parole à Christine PENHOÛËT, notre vice-présidente.

RAPPORT N° 23 (Pos. 20572)**POLITIQUE EN FAVEUR DES COLLEGES****COLLEGES PUBLICS ET PRIVES****DOTATIONS 2023****AJUSTEMENTS BUDGETAIRES 2022**

Mme PENHOUET, rapporteur de la 6^{ème} commission – Merci, Président. Comme tout le monde a lu le bordereau, cela va être une synthèse. Afin de notifier avant le 1^{er} novembre aux chefs d'établissement les moyens alloués par la collectivité, comme c'est prévu par le code de l'éducation, les dotations aux collèges doivent être décidées dès à présent.

S'agissant tout d'abord des dotations et subventions aux collèges publics, le président nous propose de maintenir les conditions d'affectation de moyens à chaque établissement suivant leurs spécialités, établies à partir du nombre d'élèves, de leurs dépenses de viabilisation et de traitement des déchets, du nombre de mètres carrés bâtis, de la présence d'internes, de section ULIS ou SEGPA, voire de leur classement en REP.

Il faut toutefois noter une particularité pour deux collèges de Lorient, Auguste Brizeux et le nouvel établissement de Tréfaven. Le département prendrait directement en charge leurs dépenses de viabilisation en raison d'une mutualisation de la production de restauration, évoquée plus loin dans le rapport.

Le président nous propose par ailleurs de maintenir un critère pour le versement de la dotation de base qui, comme pour les dotations votées depuis 2020, serait conditionné par le niveau de fonds de roulement constaté dans chaque établissement. En effet, ces fonds sont toujours très importants (4 970 000 €) sans que les besoins de financement soient identifiés au-delà d'un certain seuil de disponibilité de ces fonds de roulement. En conséquence, il est proposé de maintenir le dispositif qui permet aux collèges d'équilibrer leur budget en faisant appel à ces fonds, s'ils sont suffisamment significatifs.

Il nous est proposé par ailleurs de reconduire le fonds commun d'investissement afin d'accompagner les établissements dans leurs acquisitions mobilières et matérielles. Ce fonds, doté de 500 000 €, permettra aux collèges de faire rapidement face aux besoins identifiés sans recours à une épargne de précaution. Depuis 2020, ce sont donc 2 M€ qui auront bénéficié à l'équipement matériel et mobilier des collèges publics, en plus des dotations attribuées annuellement à ce titre aux collèges, soit 333 165 € en 2023.

Des dotations spécifiques sont également proposées par le président afin de soutenir particulièrement le collège de Le Palais, pour les frais liés à l'insularité et la formation spécifique dispensée à Quiberon, mais également pour favoriser l'acquisition d'équipements au plus près des besoins des agents départementaux, et couvrir les charges particulières du service de restauration du collège d'Elven.

Enfin, le président nous demande de prévoir des crédits pour les difficultés exceptionnelles que pourraient rencontrer les établissements et la participation aux frais de fonctionnement des collèges publics des départements limitrophes.

En intégrant les crédits dédiés à l'accès aux équipements sportifs, dont je vous parlerai plus tard, il nous est donc proposé de voter un crédit global de 5 709 117 €.

En application du principe de parité, sont déterminées également des dotations et subventions aux collèges privés, pour lesquelles le président nous demande de prévoir un montant global de 11 879 164 €. Ce programme en direction des 45 collèges privés se compose de dotations de fonctionnement et d'équipement courant (correspondant au forfait d'externat, y compris pour la « *part personnel* », compensant en partie la masse salariale des agents techniques départementaux intervenant dans les collèges publics), des dotations spécifiques et des dotations d'accès aux installations sportives.

Pour ce qui concerne particulièrement les dotations d'accès aux installations sportives, au bénéfice des collèges publics et privés, les principes du dispositif restent inchangés, mais il est proposé une augmentation importante pour se rapprocher des coûts réels de fonctionnement que supportent les communes ou structures propriétaires des installations. Ainsi, l'heure de classe en gymnase serait indemnisée à hauteur de 10 € contre 5,03 € actuellement, et l'heure de classe en aires découvertes à hauteur de 5 € contre 1,70 € actuellement. Les indemnités des heures pour les APPN et la piscine resteraient cette année inchangées.

Je vous précise que ces propositions tarifaires ont été établies par comparaison avec les pratiques d'autres collectivités, départements ou régions, en les adaptant à notre système d'indemnisation, qui apporte toujours satisfaction aux établissements, notamment pour la souplesse qu'il offre dans la gestion de l'enveloppe financière accordée. 1 404 215 € seraient dotés aux collèges publics et privés, contre 962 341 € en 2022, soit une augmentation de 46 %.

Toutes les offres pédagogiques thématiques que nous proposons dans le cadre de notre politique éducative s'adressent à l'ensemble des collégiens morbihannais. Le président nous propose de prévoir 761 000 € en crédits de paiement, soit le crédit inscrit en septembre de l'année dernière, augmenté de 150 000 €, déjà accordés en supplément au cours de l'année scolaire passée, pour satisfaire aux nombreuses demandes, et du montant nécessaire, environ 40 000 €, à l'approvisionnement des établissements en serviettes périodiques dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle.

En définitive, ces propositions conduiront à inscrire au projet de budget 2023 des crédits à hauteur de 18 349 281 € pour les 87 collèges morbihannais, en nette augmentation par rapport à l'année passée (17 374 440 €, soit 974 841 € en plus).

De plus, pour les collèges publics, le président nous propose de maintenir les tarifs de restauration et d'internat, notamment celui de 2,95 € par repas pour un élève demi-pensionnaire.

Par contre, il nous demande de réviser le taux de participation du service de restauration et d'hébergement aux charges de personnel, de 22,5 % à 17,5 %, afin d'augmenter significativement la part du crédit affecté aux denrées dans les collèges en la faisant passer de 1,85 € à 2 € par assiette. Cette modification entraînera une baisse de recettes pour le département, mais permettra aux collèges de continuer à assurer des prestations de grande qualité au bénéfice des collégiens.

Concernant les représentations du département au conseil d'administration du collège dit de Tréfaven, le président nous propose de nommer :

- en titulaires : Mme ROUSSET et Mme QUÉRIC,
- en suppléants : M. LOAS et M. GLAZ.

Le président nous propose également de déterminer les conditions financières du fonctionnement particulier du service de restauration du collège dit « *de Tréfaven* », dont la production est assurée au collège Brizeux. En effet, le conseil d'administration de ce dernier ayant rejeté la convention proposée, il revient au département d'assurer les décisions relatives à sa compétence. Et comme indiqué dans le rapport, les dispositions proposées, neutres sur le plan financier pour le département, devraient prendre fin lorsqu'une convention pourra être validée par toutes les parties.

Par ailleurs, le président nous demande de l'autoriser à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions d'occupation précaire des logements de fonction non affectés par nécessité absolue de service, les conventions à intervenir pour l'utilisation d'équipements sportifs ainsi que celles conclues pour l'usage des locaux scolaires en dehors des périodes d'utilisation pour l'enseignement.

Enfin, le président nous demande de voter divers ajustements budgétaires pour l'exercice en cours. En section d'investissement, une autorisation de programme complémentaire de 200 000 € est inscrite pour les besoins mobiliers et matériels des collèges publics, ceux-ci évoluant en fonction de l'avancée des opérations de chantier. De plus, compte tenu de l'augmentation des coûts du matériel numérique, une autorisation de programme

complémentaire de 140 000 € nous est proposée, assortie de crédits de paiement d'un égal montant, au titre du plan pluriannuel d'équipements informatiques.

En section de fonctionnement, pour réguler budgétairement les modalités d'approvisionnement de la restauration entre le collège Brizeux et celui de Tréfaven, et pour faire face à des dépenses non prévues dans le cadre de l'achèvement du chantier du nouveau collège lorientais, des crédits de paiement de 172 000 € sont proposés aux dépenses et de 32 000 € en recettes.

En conclusion, le président nous demande de bien vouloir nous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui sont récapitulées en page 179 à 182 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Christine, pour ce rapport complet en faveur de la dotation pour nos collèges. Tout à l'heure, quand on passera au vote, après les questions, je demanderai juste à Mme ROUSSET, Mme QUERIC, M. LOAS et M. GLAZ de sortir, puisqu'il s'agit des désignations. C'est la proposition en tout cas que l'on fait. Je sais qu'on aura peut-être quelques questions sur ce sujet. Avez-vous, sur cette politique en faveur des collèges ou des désignations, quelques remarques ? M. CARIS.

M. CARIS – M. le président, chers collègues, je souhaite, si vous me le permettez, faire quelques observations et émettre quelques propositions concernant ce rapport. Les tendances pessimistes en matière d'évolution des prix, qu'il s'agisse des biens alimentaires et bien évidemment de l'énergie, risquent, on l'a évoqué déjà, d'impacter fortement les collèges, comme c'est déjà le cas pour de nombreuses collectivités. Tous les jours, on peut lire dans la presse les collectivités qui connaissent des difficultés. Il me paraît donc essentiel, même si c'est déjà en partie pris en compte à travers l'offre éducative, les dotations pour l'accès aux équipements sportifs et la restauration, que la collectivité soit particulièrement vigilante et surtout réactive en 2023 face aux difficultés que pourraient rencontrer les collèges. Aussi, nous vous proposons qu'à l'instar du fonds commun d'investissement soit mis en place un fonds commun de fonctionnement, afin d'accompagner les établissements qui ne seraient pas en capacité de faire face à une augmentation de charge, du fait d'un niveau de fonds de roulement insuffisant. Je pense particulièrement à des actions éducatives, des actions pédagogiques qui ne pourront certainement pas être mises en œuvre dans les collèges. Concernant les voyages scolaires particulièrement, on sait que le coût des voyages scolaires va fortement augmenter. C'est une action pédagogique souvent forte dans les établissements et là-dessus, je pense qu'un certain nombre d'établissements vont devoir renoncer aux voyages scolaires, les familles n'étant pas en capacité bien évidemment de payer des voyages scolaires à 1 000 € la semaine.

Deuxième remarque et proposition : concernant l'offre pédagogique thématique, il nous semblerait opportun qu'elle ne soit pas un simple catalogue d'actions, aussi riche soit-il. Il y a effectivement plusieurs catalogues avec des actions qui sont proposées par le conseil départemental, mais il nous semblerait opportun qu'elles soient la déclinaison opérationnelle d'un projet éducatif départemental. C'est pourquoi nous vous proposons que la commission « *Éducation* » soit en charge de réfléchir à la mise en œuvre d'un projet éducatif départemental qui définirait les grandes orientations stratégiques du département avec des axes structurants de l'offre éducative, axes définis en concertation avec la communauté éducative. Ce projet départemental aurait un certain nombre de qualités, en particulier de rendre plus lisibles les objectifs de l'offre éducative de notre département. Il faut vraiment être un spécialiste pour bien comprendre l'offre éducative du département tellement, dans le catalogue, il y a d'actions, qu'on retrouve d'ailleurs à plusieurs endroits. Il s'agirait donc de proposer un ensemble de dispositifs et d'actions dans le cadre d'une démarche globale et transversale, plus visible, plus accessible et plus efficace pour les bénéficiaires. En particulier, aujourd'hui, si vous demandez aux familles ce qu'il en est de l'offre éducative départementale... et les élèves encore moins. Et pour les professeurs, cela reste assez limité. Les équipes de direction, certes, sont informées, mais globalement, cette offre n'est pas véritablement visible par toute la communauté éducative. L'objectif évidemment final est de contribuer à la réussite éducative de nos jeunes et à leur épanouissement personnel.

À propos d'offre éducative, concernant le phénomène de harcèlement dans les collèges, il avait été évoqué par votre majorité la mise en place d'une commission spécifique « *Harcèlement à l'école* », à laquelle nous devons être associés. Qu'en est-il à ce jour ? Nous n'avons aucune nouvelle à ce propos.

Sur la désignation des représentants du département au conseil, dans le nouveau collège de Tréfaven, il nous semblerait, pour notre part, légitime que les deux élus du canton, Catherine QUERIC et Mathieu GLAZ, soient les deux représentants en tant que titulaires, en cohérence avec leur appartenance à ce canton et à leur connaissance de celui-ci.

Enfin, pour détendre, un petit mot sur les réfections de dotations. Cette modulation semble aujourd'hui être comprise et acceptée, notamment grâce au pot commun, au dispositif de pot commun qui en résulte concernant les investissements, et qui permet donc d'accompagner les établissements dans leurs acquisitions mobilières et matérielles. Nous aurions envie de dire qu'il ne serait pas illégitime que le département s'applique à lui-même cette philosophie de réfaction, en s'obligeant à investir pour les Morbihannais les excédents qui sont réalisés. Nous voterons ce rapport sans problème. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. En fait, c'est ce que l'on fait puisque concrètement, ce qu'on arrive à économiser, on le réinvestit au service des Morbihannais. On souscrit totalement à vos propos en la matière. On le fait pour l'instant sans emprunt. Ce qui est plutôt bien.

Quant aux difficultés qui pourraient être celles de certains établissements, je rappelle plutôt qu'il y avait des bas de laine dans chacun des collèges qui étaient assez significatifs. Cela ne veut pas dire que s'il y a une tension dans un endroit particulier, on ne le regardera pas. L'objectif n'était pas, pour les collèges, de thésauriser l'argent du département. D'ailleurs, je le redis, il serait temps que les intendants de collège passent sous le giron des départements, et non pas qu'ils restent des fonctionnaires de l'État. Mais là encore, la loi s'est arrêtée au milieu, quand je parlais de mes sujets du début. C'est-à-dire qu'on les passe sous l'autorité fonctionnelle du président, mais on les laisse comme fonctionnaires de l'État. C'est encore un pis-aller entre les deux. Ce serait plus logique qu'on aille jusqu'au bout de cette démarche. S'il y avait un collège vraiment en difficulté, on saurait bien évidemment regarder la situation.

Quant à votre demande que les deux conseillers départementaux du canton concerné puissent y être, nous n'allons pas le proposer. Certes, il y a deux logiques qui peuvent s'affronter. Il y a la logique purement territoriale. Auquel cas, votre logique a du sens. Et il y a la logique que le fait majoritaire puisse répondre. Non pas qu'on vous dénie la capacité de répondre au nom du département. Mais c'est quand même la majorité qui porte la politique du département. Que ce soient deux conseillers départementaux de l'opposition, nous ne sommes pas sûrs que le message que nous souhaitons passer soit transmis sans quelques altérations dans la transmission. Mais nul doute que Mme QUERIC, que nous proposons, saura aussi faire entendre la voix qui est la sienne. Au global, c'est deux de moins et un de plus, donc en moins. C'est pour cela que nous vous proposons que Mme ROUSSET, qui était aussi dans les deux établissements en question, puisse porter la voix de la majorité, et que Mme QUERIC puisse porter celle du territoire en étant conseillère départementale du canton. Nous vous proposons que Messieurs LOAS et GLAZ soient les suppléants. Mais j'entends bien votre demande. Elle est légitime. Nous en avons parlé avec M. GIRARD. Mais admettez que notre proposition n'est pas illégitime non plus.

Je propose que les conseillers départementaux en question sortent quelques instants pour que nous puissions procéder au vote.

Mmes Marianne ROUSSET et Catherine QUERIC et MM. Ronan LOAS et Mathieu GLAZ quittent la salle des délibérations.

M. CARIS – Juste un point : vous ne m’avez pas répondu concernant l’offre et le projet départemental.

LE PRÉSIDENT – Vous n’avez pas totalement tort. C’est-à-dire que nous avons une offre de grande qualité, connue des établissements. Cela rejoint un autre aspect, qui est notre capacité à communiquer sur les politiques du département. Là, nous devons reconnaître qu’on a peut-être trop réduit la voilure en matière de communication, puisque nous sommes passés de 19 personnes à aucune, à l’époque. Nous sommes en train de rehisser les voiles. Cela va prendre un peu de temps. Mais l’objectif est justement de mieux faire connaître les politiques départementales, et justement celles en faveur des collégiens et des familles.

Monsieur GIRARD.

M. GIRARD – Ce n’est pas que je veuille absolument prolonger notre session, mais a été posée la question de la cellule harcèlement. Nous pensons que c’est un sujet important et qu’on ne peut pas le laisser sans traitement.

LE PRÉSIDENT – Nous avons une réunion prochaine avec Christine PENHOUËT sur le sujet. Il y aura le petit groupe de travail identifié qui va se réunir. Les choses avancent. Après, l’été n’a pas été forcément propice à beaucoup avancer.

Nous allons passer au vote.

Le résultat des votes est de :

- 37 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l’unanimité.

À l’unanimité.

Nous pouvons proposer que les conseillers départementaux puissent revenir dans la salle pour passer au point 24, qui est la convention-cadre partenariale avec l’UBS. Je laisse la parole à Marie-Hélène HERRY.

Retour de Mmes Marianne ROUSSET et Catherine QUÉRIC et MM. Ronan LOAS et Mathieu GLAZ dans la salle des délibérations.

RAPPORT N° 24 (Pos. 20744)**CONVENTION-CADRE PARTENARIALE AVEC L'UNIVERSITE BRETAGNE SUD**

Mme HERRY, rapporteur de la 6^{ème} commission – Merci, M. le président. Effectivement, une convention importante, comme vous l'avez dit dans vos propos liminaires. Fondée en 1995, l'université Bretagne sud (UBS) compte trois campus (Lorient, Vannes et Pontivy) et s'appuie sur la compétence de ses 987 personnels, dont 500 enseignants et enseignants-chercheurs, pour former chaque année 11 000 étudiants.

Elle compte trois facultés : la faculté de droit, sciences économiques et gestion à Vannes, la faculté des lettres, langues sciences humaines et sociales à Lorient, la faculté des sciences et sciences de l'ingénieur à Vannes et Lorient.

Chacun des campus dispose d'un institut universitaire de technologie (IUT). Ainsi, l'IUT de Vannes forme avant tout aux métiers de l'informatique, de la statistique, du commerce, de la gestion et de la comptabilité des entreprises, et l'IUT de Lorient-Pontivy prépare notamment aux métiers de l'environnement, du génie thermique, chimique, et de la logistique.

L'école nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne Sud (ENSIBs) forme près de 600 élèves ingénieurs autour de cinq spécialités : la cyber défense, l'informatique et la cyber sécurité à Vannes, le génie industriel, le génie civil et la mécatronique à Lorient.

Depuis plusieurs années, le département a tissé des liens avec l'UBS par le biais de collaborations étroites. Le département et l'UBS ont donc souhaité renforcer leur partenariat, contribuant ainsi au développement du territoire morbihannais et à la formation des étudiants et des professionnels.

Ce soutien mutuel pourra prendre l'une des formes suivantes : l'accueil d'étudiants au sein des services du département, l'apport d'expertises réciproques, des enseignements professionnels en qualité d'intervenants extérieurs par des agents du département, la mise à disposition d'infrastructures, l'apport de financements, le partage de réseaux.

C'est à ce titre que nous est soumis le projet de convention-cadre à intervenir entre le département et l'UBS. Cette convention serait conclue jusqu'au 31 décembre 2025.

En conclusion, le président nous propose de l'autoriser à signer cette convention-cadre avec UBS, présentée en page 193 et suivantes du livre des rapports. Il y a un avis favorable de la 6^{ème} commission et je vous remercie, M. le président, d'avoir indiqué que l'UBS restait importante et l'avait toujours été à nos yeux, même sous le mandat précédent.

LE PRÉSIDENT – Exactement, et là, nous y consacrons quand même des moyens très importants. C'est salué aussi par la présidente de l'UBS, que nous avons eu l'occasion de rencontrer avec Ronan LOAS.

Y a-t-il des questions ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons à la politique en faveur du patrimoine, toujours avec Marie-Hélène HERRY.

POLITIQUE EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Mme HERRY, rapporteur de la 6^{ème} commission – Le département du Morbihan a fait de l'accompagnement des propriétaires publics et privés dans leur projet de protection, restauration et valorisation du patrimoine architectural immobilier une de ses priorités en matière culturelle. Nous avons voté d'ailleurs dans ce cadre un dispositif qui a encore amélioré ces aides.

Afin de pouvoir répondre aux demandes qui nous sont adressées, le président nous propose de voter une autorisation de programme complémentaire de 550 000 €.

En effet, au titre du programme d'intervention « *Patrimoine culturel (indirect)* », une autorisation de programme de 7 225 000 € a été inscrite au budget primitif 2022 qui, à ce stade, a fait l'objet de décisions d'attributions de subventions pour près de 7 224 000 €. Ainsi, avec cette autorisation de programme complémentaire, l'autorisation de programme serait portée à 7 775 000 €. Les ajustements apportés à l'échéancier de cette autorisation de programme seront sans incidence sur les crédits de paiement de l'exercice 2022.

En conclusion, le président nous invite à voter cette autorisation de programme complémentaire de 550 000 €. Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission. Personnellement, en tant que présidente de la commission et en tant que Morbihannaise, je suis ravie de cette politique très offensive, à près de 8 M€. Il n'a pas beaucoup de départements, je pense, qui font autant, M. le président. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci, Marie-Hélène. C'est vrai que nous sommes vraiment au moins dans les trois premiers, si ce n'est le 1^{er} département en termes d'aide en faveur du patrimoine. C'est fondamental de le faire. J'avais juste été obligé de dire à la région, et vous allez dire que je m'acharne, qu'il ne fallait pas que les aides de la région... parce qu'à un moment, ce qui avait été dit, c'est qu'ils étaient suffisamment aidés, dans le Morbihan, et qu'on allait plutôt flécher les aides de la région vers les autres départements. C'était clairement une rupture d'égalité vis-à-vis des collectivités morbihannaises. En aucun cas vous ne pouvez donner aux autres parce que nous, nous donnons ici. C'est fromage et dessert. La région doit aider de la même manière l'ensemble des Bretons, les collectivités bretonnes. Si nous aidons plus, ce n'est pas à la place de la région. C'est en plus. Disons plutôt que la région est en plus de nous. Parce que c'est quand même nous qui donnons l'essentiel, voire la quasi-totalité.

Y a-t-il des questions ?

M. CARIS – Oui, je voulais juste faire une remarque. Bien sûr, je suis favorable à ces subventions, avec une petite réserve que j'avais déjà évoquée en commission, et dont vous avez certainement été informé, concernant les subventions aux personnes privées. Il y a un certain nombre de subventions versées aux habitants du Morbihan qui sont conditionnées à des revenus. Il se trouve ici que les versements ne sont pas conditionnés à des revenus et, personnellement, je ne trouve pas cela très équitable.

LE PRÉSIDENT – Soit. Simplement, j'ai rarement vu des propriétaires de bâtiments historiques, de monuments historiques s'enrichir sur leurs bâtiments en question. Donc, le choix qu'on a fait, c'est de dire qu'on a la chance d'avoir parfois... 75 % de nos aides vont au public, 25 % au privé. Dans le privé, réjouissons-nous encore qu'ils investissent. Certains ont peut-être des revenus importants, mais vu la charge qu'ils ont pour entretenir leur château ou autre, l'aide du Morbihan est la bienvenue. Si on la conditionnait à des critères, ils ne pourraient plus être éligibles. Nous estimons que c'est une perte pour le patrimoine morbihannais. J'entends votre remarque, mais nous n'avons pas souhaité lier cela à des critères de revenus spécifiques, sachant que la plupart sont des familles qui ont cela depuis très longtemps, ou des passionnés de patrimoine, et qui ne font absolument pas cela pour un aspect patrimonial au sens de leur patrimoine financier, mais au sens plutôt du patrimoine bâti.

Est-ce qu'il y a des voix contre, des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

A l'unanimité, merci.

Nous passons au dernier bordereau de cette commission, qui est le bilan 2021 de la délégation de service public relatif à la gestion du magnifique domaine départemental de Suscinio, dans la non moins magnifique commune de Sarzeau. Ronan LOAS.

RAPPORT N° 26 (Pos. 20587)**BILAN 2021 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DU DOMAINE DEPARTEMENTAL DE SUSCINIO**

M. LOAS, rapporteur de la 6^{ème} commission – Par convention de délégation de service public, la gestion du domaine de Suscinio a été confiée à la société Kléber Rossillon pour une période de 12 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018. Conformément à l'article 10 de cette convention, la société de gestion du domaine de Suscinio a été créée, laquelle s'est substituée à la société Kléber-Rossillon dans l'ensemble des droits et obligations issus de la convention de délégation de service public.

La délégation confiée par le département porte sur la gestion et le contrôle de l'ensemble des activités et animations organisées par le domaine de Suscinio, les espaces bâtis et naturels. Dans ce cadre, le département a mis à disposition du délégataire tous les ouvrages, installations, immeubles, équipements, études, licences, brevets, et de manière générale tous les biens qui sont attachés.

La fréquentation de la saison 2021 est en hausse de 16,5 % par rapport à 2020, malgré deux périodes de fermeture : la première de janvier à mai en raison de la crise sanitaire, ce qui rend toujours difficiles les comparaisons d'une année à l'autre en cette période troublée, et la seconde au mois de novembre et sur la majeure partie du mois de décembre suite au lancement des travaux de mise à niveau technique et d'accessibilité. On l'avait déjà évoqué en amont.

Le domaine a accueilli 132 078 visiteurs, dont 104 638 payants en 2021, une fréquentation équivalente à celle de 2018. Conformément à la convention, la gratuité a été appliquée aux enfants de moins de 10 ans. Une très légère reprise de la fréquentation scolaire a été constatée, avec 2 408 entrées payantes contre 1 493 en 2020, qui reste cependant assez éloignée des 10 311 élèves accueillis en 2019, qui est à mon avis la meilleure année pour se comparer. L'année 2021 a également été marquée par la reprise des spectacles nocturnes, qui ont été annulés en 2020 : 15 433 visiteurs ont été accueillis, soit une progression de 13 % par rapport à 2019, autour d'une offre renouvelée.

Sur le volet financier, le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 1 285 000 €. Malgré les deux périodes de fermeture, il est en nette progression par rapport à l'année précédente, de plus de 236 000 €, soit plus 26 %, sans toutefois néanmoins atteindre celui de 2019, qui était à 1 335 925 €. Il est composé de recettes de billetterie à hauteur de près d'1 M€, à 990 925 €, pour 77 % du chiffre d'affaires, soit une augmentation d'un quart par rapport à 2020, des ventes de la boutique pour 193 800 €, soit 15 % du chiffre d'affaires et plus 20 % par rapport à 2020, et des recettes de restauration de 100 000 €, soit 8 % du chiffre d'affaires et 50 % en plus par rapport à 2020. L'augmentation des recettes de billetterie a été portée par la reprise du spectacle nocturne, qui a généré 112 000 € de recettes. La forte augmentation des recettes de restauration est également à souligner.

Pour tenir compte de la perte financière due à la fermeture et aux adaptations dans la gestion normale du site rendues nécessaires par les travaux d'accessibilité et de rénovation, une compensation à hauteur de 90 000 € a été néanmoins versée par le département à la fin du 1^{er} trimestre 2022. Cette compensation financière sera comptabilisée dans les comptes de la délégation en 2022.

Les autres produits d'exploitation incluent essentiellement la contribution annuelle de 305 000 €, prévue par les exigences de service public, dans le contrat. L'ensemble des produits d'exploitation s'établit à 1 590 049 € en 2021 contre 1 330 515 € l'année précédente, en progression de 20 %. Les charges d'exploitation de la délégation s'élèvent à 1 421 964 € contre 1 121 519 € en 2020, en augmentation de 27 %. Les charges de personnel s'établissent à 438 000 € contre 358 000 € en 2020. Au 31 décembre 2021,

l'effectif permanent correspondait à 16 ETP contre 14 en 2020, dont 8 en CDI, pour lesquels la société a eu de nouveau recours au dispositif de chômage partiel.

L'ensemble des autres charges d'exploitation est également en augmentation. La redevance versée par le délégataire au département est quant à elle passée de 40 000 € à 52 000 € en 2021. Les produits étant plus élevés que les charges, le résultat d'exploitation dégagé reste positif de 116 k€, malgré les années compliquées.

Après prise en compte des résultats financiers, la société GDS enregistre un excédent de 163 276 €, supérieur à 2020, de 112 138 €. Ce résultat net positif représente désormais 10 % des produits de la délégation. Les résultats nets cumulés à fin 2021 s'établissent à 425 000 € pour un total bien supérieur au prévisionnel, qui s'établissait à l'époque à 117 000 €. Le délégataire a souscrit des emprunts à hauteur de plus de 1,3 M€ pour financer les investissements réalisés à hauteur de 1,5 M€ depuis le début du contrat. Un ajustement du plan pluriannuel d'investissements à la charge du délégataire a été adopté courant 2021, en accord avec le département, au regard des 2,1 M€ annoncés sur la totalité de la délégation.

Le résultat dégagé sur l'année 2021 est à la fois supérieur à l'année 2020 et aux prévisions du délégataire à la signature du contrat, ce qui semble augurer une évolution très positive des résultats d'activité pour les prochaines années, après un contexte 2020 et 2021 dont on espère qu'il ne se reproduira pas. M. le président, il y a un avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques sur ce bilan de délégation ? Non, nous pouvons en prendre acte puisque nous n'avons pas à voter. Nous avons juste à en prendre acte. Merci. Voilà pour les rapports de la 6^{ème} commission.

Nous passons à la 7^{ème} commission « *Infrastructures routières, mobilités douces et ports* ». Nous passons au rapport 27, infrastructures routières, avec des ajustements budgétaires. Gérard PIERRE.

RAPPORT N° 27 (Pos. 20775)**INFRASTRUCTURES ROUTIERES****AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

M. PIERRE, rapporteur de la 7^{ème} commission – Merci, M. le président. Dans ce rapport, plusieurs ajustements budgétaires relatifs à la politique sectorielle des infrastructures routières sont sollicités.

Tout d'abord, dans le cadre des programmes routiers départementaux et afin d'assurer la réalisation des travaux de réseau routier et notamment les revêtements, ont été votés au budget primitif 2022 des crédits de paiement d'investissement de 18 517 500 €.

L'avance prise sur le planning du chantier de la déviation de Locminé se confirme et les enrobés initialement prévus en 2023 vont pouvoir être réalisés dès le mois de novembre, représentant un montant de dépenses de 1,5 M€.

Il est donc proposé de voter des crédits de paiement complémentaires à hauteur de 1,5 M€, portant l'enveloppe à 23 517 500 €.

S'agissant ensuite des subventions routières, une autorisation de programme de 2 300 000 € est inscrite au budget 2022 afin de permettre le subventionnement des travaux réalisés par les collectivités sur le réseau routier départemental.

L'augmentation du coût prévisionnel des travaux du pont Saint-Maurice, pont limitrophe avec le département du Finistère qui assure la maîtrise de l'opération, chaque département prenant en charge 50 % du coût, nécessite d'augmenter le montant du concours de notre collectivité. Aussi, il est proposé de voter une autorisation de programme complémentaire de 100 000 €, portant le montant de l'autorisation de programme à 2,4 M€. Ceci n'occasionne pas d'incidence sur les crédits de paiement 2022.

Enfin, au titre de l'entretien et de l'exploitation du réseau, une autorisation de programme de 14 670 000 € a été votée au budget primitif 2022 afin de permettre la réalisation des travaux de gros entretien du réseau routier. Quelques situations nécessitent cependant de modifier les affectations effectuées. C'est-à-dire, pour les grosses réparations, un montant de 12,5 M€ porté à 12,9 M€, et pour la signalisation, un montant de 1,6 M€ ramené à 1,2 M€.

En conclusion, le président nous propose de voter l'ensemble de ces crédits budgétaires récapitulés en pages 211 et 212 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Gérard. Des remarques ? Non.

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous passons au dernier rapport, celui relatif à la décision modificative n° 2. C'est la 1^{ère} commission. C'est Denis BERTHOLOM qui va nous présenter cette décision modificative n° 2.

RAPPORT N° 1 (Pos. 20715)**BUDGET PRINCIPAL****DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2022**

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci, M. le président. Il est vrai qu'il faut mettre toutes les décisions qu'on a prises aujourd'hui en musique. C'est le point de cette décision modificative.

Le projet de décision modificative permet d'ajuster les prévisions budgétaires 2022.

Les recettes nouvelles sont inscrites à hauteur de 36 011 900 €. Elles intègrent un complément de 35 M€ au titre des DMTO, portant ainsi leur inscription à 165 M€, une recette de 597 000 € au titre du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, une recette complémentaire de 850 000 € au titre du fonds social européen, une inscription de 132 900 € correspondant au remboursement par la région d'une part de l'enveloppe du fonds régional Covid résistance non utilisée.

Les dépenses nouvelles s'élèvent à 29 070 500 €, réparties à hauteur de 16 260 000 € en investissement et 12 810 500 € en fonctionnement.

Les crédits de la politique de développement des territoires s'élèvent à 14 000 800 €, à raison de 12 M€ pour le financement du dispositif « *Voirie, aménagement et mobilier urbain et transition énergétique* », reconduit en 2022 avec l'intégration d'un volet énergétique, 500 000 € pour la poursuite du raccordement des sites départementaux à la fibre optique, 500 000 € pour les espaces naturels et les activités de nature, 1,8 M€ de contribution complémentaire pour le SDIS dans le cadre de la lutte contre les incendies de l'été.

Au titre de la solidarité et de l'action sociale, c'est un crédit complémentaire de 4 830 000 € qui est proposé pour les personnes handicapées, à savoir 2 430 000 € pour couvrir les dépenses au titre des revalorisations salariales des personnels des établissements et services spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées, et 2,4 M€ au titre de la prestation de compensation du handicap, en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires adultes.

Un crédit complémentaire de 1,5 M€ vous est proposé au titre de la politique infrastructures et mobilités pour les programmes routiers départementaux.

Au titre de la politique « *Éducation, culture et sport* », il est inscrit un crédit de 690 000 € pour les collèges.

Des crédits complémentaires à hauteur de 7 250 500 € au titre de la politique « *Ressources et transferts* » nous sont également proposés, dont 4 509 000 € pour les ressources humaines, 1 135 000 € pour les moyens logistiques et la gestion de patrimoine, 892 000 € pour l'acquisition de nouvelles actions de la SEM Atout ports, 560 000 € au titre du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, et 100 000 € pour des actions de communication externe du département.

En ce qui concerne le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, au regard de la notification, le département sera prélevé de 25 978 778 € et bénéficiera d'un reversement de 10 997 271 €, soit une contribution nette de 14 981 507 €. Comme évoqué ci-avant, il nous est donc proposé dans le cadre de la DM2 2022 d'augmenter les prévisions de dépenses de 560 000 € et de recettes de 597 000 €.

Ainsi, les recettes nouvelles de 36 011 900 € permettent non seulement de financer les dépenses nouvelles pour 29 070 500 €, mais aussi de réduire de 6 941 400 € la prévision d'emprunt, la ramenant à 1 178 731,74 €.

Par ailleurs, il nous est proposé de voter les autorisations de programme complémentaires et une autorisation de programme nouvelle représentant un montant de 19 110 000 €. Les ajustements reposent, d'une part, sur le programme de subvention à hauteur de 15,5 M€, dont 12,5 M€ au titre des aides aux investissements des territoires,

avec la reconduction du dispositif « *Voirie, aménagement et mobilier urbain, et transition énergétique* », 1,9 M€ pour l'habitat public, et d'autre part, la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 3 610 000 €, dont 2 480 000 € pour le raccordement des sites départementaux à la fibre optique, 430 000 € pour l'acquisition de logiciels et de matériels.

Enfin, dans la perspective, d'une part, du futur schéma des espaces naturels sensibles et de la randonnée, qui devrait être soumis à notre assemblée lors de sa réunion en juin 2023, et d'autre part, de la mission du CAUE sur les grandes orientations du futur office public de l'habitat, Morbihan habitat, il nous est proposé de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1,5 %.

Cette modification de taux est présentée lors de la présente réunion conformément à l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022, au terme de laquelle les délibérations applicables à la taxe d'aménagement due à compter de 2023 doivent être prises avant le 1^{er} octobre 2022.

Par ailleurs, conformément à l'article L.331-17 du code de l'urbanisme, il convient de répartir cette taxe entre la politique des ENS et le CAUE. Ainsi, le président nous propose de fixer la répartition comme suit : 0,15 % au bénéfice du CAUE et 1,35 % pour les ENS.

En conclusion, M. le président nous propose :

- de voter la décision modificative n°2 de 2022 tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme telle qu'elle résulte, d'une part, du document budgétaire, d'autre part, des délibérations adoptées dans le cadre de l'examen des différents rapports soumis au cours de cette réunion,
- de voter les crédits budgétaires sur les bases des éléments financiers récapitulés à la page 9 du livre des rapports,
- de fixer à 1,5 % le taux de la part départementale de la taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2023,
- et de fixer pour 2023 les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement à raison de 0,15 % au bénéfice du CAUE et de 1,35 % pour la politique des ENS.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Denis, pour ce résumé complet.

Y a-t-il des remarques ? M. GLAZ.

M. GLAZ – M. le président, chers collègues, cela a été dit, cette 2^{ème} décision modificative intègre 36 M€ de recettes nouvelles et proposera 29 M€ de dépenses supplémentaires. La différence de près de 7 M€ va être utilisée une nouvelle fois pour réduire le montant de l'autorisation d'emprunt désormais ramenée à un peu plus d'1 M€.

Comme vous l'avez laissé entendre, M. le président, sauf surprise, l'exercice 2022 se conclura comme les précédents, par un excédent budgétaire. Au niveau des dépenses, sans tout reprendre, la décision modificative adapte, et cela a été rappelé, le budget à la réalité du moment, aux aléas et aux nouvelles contraintes qui sont survenues durant l'été, à savoir un complément de 1,8 M€ pour le SDIS, des revalorisations salariales des agents décidées par le gouvernement, mesure que nous soutenons, dans le cadre du Ségur de la santé pour 2,4 M€ ou de la loi sur le pouvoir d'achat, avec le dégel du point d'indice des fonctionnaires pour 4,4 M€.

Mais la principale dépense tient au renouvellement de l'opération de 12 M€ pour les petites et moyennes communes du département. Nous en avons débattu et voté favorablement, tout en expliquant comment notre groupe aurait procédé pour encourager et accompagner davantage les efforts en matière de transition écologique, notamment énergétique, dans un contexte durable, je crois, de hausse des coûts du gaz et de l'électricité de nature à mettre en péril les capacités d'investissement, voire à terme le fonctionnement de certains services publics de proximité.

Du côté des recettes, il est vraisemblable que pour la 9^{ème} année consécutive, les droits de mutation augmentent, ou du moins se maintiennent à un fort niveau. Cela vous a été rappelé, sans bénéficier des informations que vous avez en tant que président, avec les avis des notaires ou de quelques maires de commune, nous disions avec prudence en décembre dernier qu'on pouvait prévoir au moins 30 M€ supplémentaires par rapport à vos estimations. Nous étions en définitive en dessous de ce que le département va finalement percevoir. Quand bien même le dynamisme du marché immobilier ne serait pas appelé à durer en 2023, une bonne gestion pour une collectivité suppose un équilibre des comptes et aussi de la sincérité. En minorant sciemment les prévisions DMTO au moment du vote du budget, ce problème a été pointé à nouveau, comme rappelé tout à l'heure, par le rapport de la chambre des comptes, vous empêchez la collectivité de planifier au moment du débat d'orientations budgétaires un certain nombre de dépenses et d'investissements dont le Morbihan et ses habitants ont besoin.

Un dernier mot à propos de la taxe aménagement. En la portant à 1,5 % au lieu de 1,1 % précédemment, vous décidez d'augmenter avec raison les impôts locaux. Le recours au levier fiscal par votre majorité est suffisamment rare pour être souligné. Au regard des enjeux et du changement climatique, nous souhaitons saluer cette évolution, mais nous considérons que ce serait une erreur de ne pas se donner davantage de moyens en allant au taux maximum de 2,5 %, au moins le temps nécessaire, tant la préservation et la remise en état des espaces naturels nous semblent impératives après l'été que nous venons de vivre. Pour le dire en un mot, M. le président, chers collègues, courage ! En ce domaine, vous êtes sur la bonne voie.

Pour conclure, lors de la session de ce jour, nous vous avons donc fait des propositions sérieuses pour faire face à la précarité au niveau des consommations d'eau et d'énergie. On a également évoqué la question d'un bonus écologique plus fort pour les communes. Ce sont des propositions différentes de celles que vous avez retenues aujourd'hui pour apporter des solutions fortes que les Morbihannais attendent de nous. Notre vote sur la décision modificative étant conditionné à l'intégration de nos propositions, notre groupe s'abstiendra lors du vote de cette décision modificative. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. Je peux vous confirmer que nous n'emprunterons pas cette année. C'est clair, et je me réjouis de voir qu'une augmentation de la taxe des espaces naturels sensibles réveille en vous vos vieux réflexes d'augmentation des impôts et donc naturellement vous fait retrouver le sourire. Je m'en réjouis sur ce point-là, même si effectivement, elle est pour mener une politique de transition tout à fait nécessaire. J'ai bien pris note de votre abstention sur ce point.

Y a-t-il des remarques ?

Le résultat des votes est de :

- 33 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

Huit abstentions. Voilà qui conclut les points inscrits à l'ordre du jour.

UNE VIGILANCE NÉCESSAIRE POUR L'AVENIR DE LA FONDERIE DE BRETAGNE

LE PRÉSIDENT – Nous allons passer les deux motions qui ont été proposées. La première a trait à la fonderie de Bretagne. Je vais peut-être laisser M. GIRARD la présenter. Non, c'est Mme QUERIC qui va la présenter.

Mme QUÉRIC – Je suis désolée de vous décevoir.

LE PRÉSIDENT – Non, cela ne me déçoit pas, au contraire. Vous savez l'amitié et l'affection qu'ont les gaullistes pour les communistes. C'est le nucléaire qui nous unit, vous le savez.

Mme QUÉRIC – Les amitiés entre les communistes et les écologistes, vous les connaissez aussi, bien sûr.

LE PRÉSIDENT – Oui, et je connais aussi des inimitiés. Pour nous, l'amitié est éternelle.

Mme QUÉRIC – Le groupe de gauche et écologiste souhaitait présenter un vœu concernant la fonderie de Bretagne. Ce vœu a évolué au fil de nos discussions avec vous, M. le président. En espérant que ce vœu fera consensus.

La fonderie de Bretagne ne peut pas être livrée à un fonds spéculatif. Dans les années 60, le Gouvernement, soucieux de développer l'économie et l'industrie de notre pays, a mené une politique de réalisation de zones d'activité industrielle en province et notamment en Bretagne, avec une politique d'aménagement du territoire portée par le Président de GAULLE. Alors que les forges d'Hennebont étaient peu à peu liquidées, Renault décidait de déménager la fonderie de Billancourt sur Kerpont, créant la Société bretonne de fonderie mécanique (SBFM), ouverte en 1966. En 1965, le Premier ministre d'alors, Georges POMPIDOU, vint même poser la première pierre de la nouvelle usine. De cette volonté politique essentielle, participant de la construction d'une industrie nationale performante, dans les conditions d'une économie de marché, que reste-t-il ? Une entreprise qui a été progressivement abandonnée par son tuteur initial, avant d'être vendue à l'encan à Fiat, concurrent puis allié de Renault, puis reprise par la société nationale après une lutte exemplaire des salariés avant d'être à nouveau mise en vente sur le marché. Et ce alors même que les salariés encore présents disposent de solides savoir-faire dans la fabrication de pièces indispensables pour l'automobile ou le machinisme agricole. Ils ont su s'adapter aux technologies nouvelles. Le choix du repreneur, obligation légale depuis le quinquennat Hollande, s'est porté cette fois sur un fonds d'investissement allemand, « *Callista Private Equity* », établissement non coté en bourse et dont les activités réelles sont, de fait, peu connues. Ce fonds est connu par contre pour le rachat d'entreprises en difficulté (traduit dans un déficit d'exploitation), qu'elle annonce vouloir redresser en six mois, avant de les revendre de nouveau au bout d'un an et demi à deux ans et demi. En réalité, CPE laisse l'ardoise du passif aux créanciers, mobilise les actifs et revend le tout avec plus-value au bout de la période dite « *d'observation* ». Au bilan de ce fonds spéculatif, plusieurs fermetures d'entreprises, en général des filiales peu ou pas assez rentables pour les dirigeants de groupes plus importants. Comme on l'a vu en Belgique avec Ringmill, une filiale d'Arcelor Mittal située à Seraing (banlieue de Liège) liquidée après le passage du fonds ou Vulcast, située à Messancy, en province de Luxembourg. CPE ne saurait être une solution aux enjeux économiques et d'emploi à long terme du Pays de Lorient !

Le Gouvernement français, et notamment Bruno LEMAIRE, ministre de l'économie, des finances, de la transition numérique et de la reconquête industrielle, dispose de tous les moyens pour éviter la liquidation de la fonderie de Bretagne !

Le département du Morbihan l'invite à être attentif à l'avenir de ces salariés. Le département du Morbihan apporte son soutien aux salariés de l'entreprise fonderie de Bretagne et demande au Gouvernement, en cohérence avec sa politique de reconquête industrielle, d'étudier en profondeur la situation de CPE avec en perspective une approche globale intégrant la protection de notre outil industriel, l'avenir des salariés et non le seul critère financier. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. On voit que vous savez m’amadouer. Vous commencez par de GAULLE, vous livrez POMPIDOU. Bref, tout est fait pour qu’on puisse voter cette motion. Nous en avons parlé aussi avec M. GIRARD.

Mme QUÉRIC – C’est parce que nous sommes malins.

M. GIRARD – Parfois, nous sommes intelligents.

LE PRÉSIDENT – Oui, cela ne m’avait pas échappé. Mais je dois dire que sur le fond, les préoccupations que vous soulevez sont légitimes. Parce que ce qui nous importe collectivement, c’est quand même que l’emploi soit sauvegardé sur le site. Effectivement, il y a une nécessité de transition de l’outil industriel. C’est une réalité. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des savoir-faire, de l’ensemble des salariés et de l’outil industriel qui existe depuis longtemps. Nous avons discuté avec M. GIRARD ce matin de deux ou trois petites modifications, qui nous permettent de recommander qu’elle soit votée. Nous avons juste oublié, M. GIRARD, parce que nous nous sommes focalisés sur le texte, le titre. Je vous proposerais bien de modifier un peu le titre parce que c’est un jugement de valeur, dans le titre. Je mettrais quand même plutôt « *une vigilance nécessaire pour l’avenir de la fonderie de Bretagne* », ce qui n’est pas tout à fait la même chose. Mais là, nous sommes sur un jugement de valeur. Ce qui ne nous empêche pas de pouvoir soutenir, à mon sens, l’intégralité de ce qui est mis. Parce que le propre des fonds spéculatifs, c’est de spéculer, dès lors, de pouvoir éventuellement, au gré de subventions publiques, d’en bénéficier, de dépecer un peu l’outil et de faire en sorte que nous ayons demain de vraies difficultés sur place. Sauf que les salariés, les savoir-faire sont durablement sur place. L’idée était d’appeler à une vigilance nécessaire, collective, pour l’avenir de la fonderie de Bretagne, peut-être plutôt que le titre, qui est plus un jugement de valeur. Même si je n’ai pas les mêmes interrogations que vous sur ce sujet.

Mme QUERIC.

Mme QUÉRIC – À ce propos, je voulais quand même signaler que nous serons les premiers à prendre une décision et à répondre à l’interrogation des salariés en votant ce vœu aujourd’hui. Ce qui me semble essentiel. La modification du titre ne me choque pas outre mesure, si tant est que le département du Morbihan puisse faire front commun par rapport au soutien à cette fonderie, aux salariés et aux savoir-faire du pays de Lorient, qui sont chers au cœur des Lorientais. Ici, il y en a plusieurs dans cette assemblée. J’en ai assez de cette situation qui fait que la fonderie de Bretagne perd au fil des années un nombre de salariés incroyable, précarise, ne peut pas titulariser des personnes. Il y a beaucoup de travailleurs intérimaires qui ne demanderaient pas mieux que de travailler durablement dans cette entreprise, qui a en plus été rénovée complètement après l’incendie qui l’avait meurtrie, il y a trois ans. Pour avoir visité cette entreprise avec mes collègues du groupe de gauche et écologiste du canton de Lorient, nous y sommes attachés au-delà de ce qu’elle représente en termes d’enjeux politiques. Nous parlons d’un fonds spéculatif. C’est notre manière à nous d’exprimer les choses, mais nous sommes d’accord avec votre titre.

LE PRÉSIDENT – Merci. Puisque nous sommes d’accord sur le contenu, c’est une vigilance nécessaire pour qu’à coups de subventions, on ne procède pas au dépeçage de l’outil industriel présent dans notre département. Je crois pouvoir dire aussi que sur Lorient, l’agglomération de Lorient, et je vois ici les vice-présidents, est aussi très attentive à ce sujet. Il y a aussi une mobilisation qui doit être collective. Nous en sortirions renforcés en la votant collectivement.

Y a-t-il d’autres remarques ? Oui, Denis.

M. BERTHOLOM – J’ai un passé industriel, puisque j’ai quand même passé 20 ans dans l’industrie. J’ai travaillé avec la SBFM. Nous avons là un outil industriel. Si on veut avoir une reconquête... j’ai vécu le transfert de technologies de toute l’industrie électronique et le transfert des compétences vers d’autres pays, et le démembrement de toutes ces compétences, qui étaient importantes en Bretagne. Si nous voulons, demain, avoir une reconquête industrielle et garder des savoir-faire, il faut maintenir les outils industriels tels qu’ils sont. Je rejoins cette motion. C’est important.

LE PRÉSIDENT – Merci. Pouvons-nous passer au vote ?

Monsieur LEMAIRE.

M. LEMAIRE – Juste pour souscrire sur ce point, parce qu’avec Gwenn LE NAY, nous passons en revue les investissements sur les équipements du SDIS. Plus aucun châssis n’est soit disponible soit compétitif quand il vient d’un territoire proche. Nous sommes obligés d’aller les chercher loin. Mécaniquement, cela impacte à la fois le coût, mais aussi, finalement, la compétitivité de nos entreprises, qui ne font plus que de l’assemblage pour certaines.

LE PRÉSIDENT – Tout à fait. Avec le titre [une vigilance nécessaire pour l’avenir de la fonderie de Bretagne] et le contenu sur lesquels nous sommes d’accord, pouvons-nous voter cette motion à l’unanimité ? Cela nous donnerait une force collective.

Le résultat des votes est de :

- 41 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

À l’unanimité, merci.

VOEU RELATIF A LA LOCALISATION DU PROJET EOLIEN FLOTTANT AU SUD DE LA BRETAGNE

LE PRÉSIDENT – Nous passons à la 2^{ème} motion. Je ne sais pas si nous la voterons à l’unanimité. Il s’agit d’une motion relative à la localisation du projet éolien flottant de Bretagne sud, présentée par moi-même au nom de la majorité, président du conseil départemental. Je vais vous la lire.

En France, la compétence en matière d’énergie, qu’il s’agisse d’implantation d’équipements, de production ou de fonctionnement des réseaux, relève exclusivement de l’État. Les débats lors des textes de décentralisation de 1982 - 1983 n’ont, en aucune manière, remis en cause ce principe. Au demeurant sur différents sujets très concrets, cette situation trouve à se vérifier. C’est ainsi qu’en matière d’éoliennes terrestres, la décision d’autorisation relève des seuls préfets, quelles que soient les positions des collectivités locales concernées. C’est ainsi également, de façon plus insidieuse, que le contentieux en matière d’éoliennes en mer échappe au droit commun et que seul le Conseil d’État est compétent en premier et dernier ressort. Dès lors, la responsabilité du Gouvernement dans le domaine énergétique est décisive. De façon complémentaire, avec l’élaboration, prévue par l’article L 4251-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), du schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET), le conseil régional fixe les objectifs en matière de « *développement de l’exploitation des énergies renouvelables* ».

Dans ces conditions, l’intervention du département, dans ces matières, semble, au regard des textes, relativement limitée. Son avis n’est requis en aucune manière et de ce fait, une quelconque prise de position ne semblerait disposer d’aucun fondement juridique spécifique. C’est d’ailleurs la raison pour laquelle, sur tel ou tel projet évoqué par le passé, en matière de méthanisation par exemple, c’est une opinion personnelle du président du conseil départemental qui a pu être émise. Tel fut également le cas de mon prédécesseur lorsqu’il qu’il fit part de son opposition au projet éolien flottant de Bretagne sud. Il convient cependant de relever qu’aux termes de l’article L 142-4 du code de l’environnement, « *Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits portant un préjudice direct ou indirect au territoire sur lequel ils exercent leurs compétences* ». Il s’ensuit que nous serions parfaitement fondés, le cas échéant, à saisir le juge dans le cas de décisions qui nous sembleraient contestables sur le plan juridique. Aussi, il me semble très légitime, au regard de l’importance du sujet des éoliennes en mer au sud de la Bretagne — plutôt au large de Belle-Île —, que notre assemblée puisse exprimer formellement et solennellement ses préoccupations.

Dans cette affaire, il convient de distinguer deux aspects. Le 1^{er} est celui de la position de principe sur l’énergie éolienne en mer. Le 2^{ème} tient aux modalités effectives diverses de la concrétisation des projets éventuels. Cette motion retient la position du caractère indiscutable de l’éolien en mer dans la constitution du mixte énergétique français. Elle admet également, ce qui n’est pas unanimement reconnu, que le sud de la Bretagne peut être une localisation idoine. C’est donc bien le 2^{ème} aspect qui est ici en cause, celui de la définition précise de l’implantation éventuelle des éoliennes flottantes envisagées. A priori, ce sujet particulier ne devrait pas souffrir de débats approximatifs. La géographie, même maritime, repose sur des données et sur des éléments cartographiques avérés.

Pourtant, un vice originel touche le projet des éoliennes en mer, celui qu’identifiait parfaitement Chantal JOUANNO, présidente de la commission nationale du débat public (CNDP), dans son bilan conclusif dudit débat (juillet - décembre 2020) la CNDP rappelle que « *la phase participative doit se situer en amont de la décision actant l’opportunité de poursuivre ou non un projet. Elle doit permettre de librement débattre de l’opportunité, des alternatives et des grandes caractéristiques du projet. Par conséquent, s’il est nécessaire de disposer d’un minimum de données sur les zones de contrainte en mer, les conflits d’usage ou les enjeux environnementaux, il n’est pas conseillé de présenter au débat une zone de consensus préconçue entre parties prenantes* ».

La CNDP rappelle que « *les maîtres d'ouvrage doivent s'abstenir pendant le débat de toute initiative, tel que le vote intervenu en CRML début décembre, confirmant la zone d'étude, ou déclaration qui indiquerait que la décision sur l'opportunité et les caractéristiques du projet est déjà prise.* »

La charge est rude, elle n'est cependant pas contestable. L'organisation d'un débat, dont le coût s'est établi à 1 M€, alors que tout était ficelé à l'avance est évidemment inacceptable. Les faits confirment malheureusement l'analyse de la présidente de la CNDP. Dès après la saisine de la commission par la ministre de transition écologique et solidaire le 22 novembre 2019, les choses étaient scellées puisqu'un courrier en date du 26 novembre 2019, signé par le préfet de la région Bretagne et le président du conseil régional de Bretagne — donc on connaît la célérité pour nous répondre —, signalait à la présidente de la CNDP, « *en complément du courrier* » de la ministre que la conférence régionale pour la mer et le littoral (CRML) avait en quelque sorte déjà réglé la question de la localisation depuis le 6 juin 2018 et qu'était ainsi définie « *une zone propice d'une surface de l'ordre de 500 km² qui fait aujourd'hui d'une acceptabilité forte... cette zone constitue pour les acteurs régionaux une zone préférentielle...* ». La superposition des cartes issues, d'une part, de l'avis de la CRML et, d'autre part, de la décision de la ministre de la transition écologique en date du 18 mai 2021, publiée au Journal Officiel du 21 mai 2021, ne laisse aucun doute sur le fait que les jeux étaient déjà faits de longue date.

Hormis le caractère moralement très contestable de cette manière de procéder, la solution retenue ne paraît correspondre ni aux souhaits exprimés par les opérateurs susceptibles de répondre à la procédure de mise en concurrence lancée par le Gouvernement — qui souhaitait un éloignement pour des vents plus stables —, ni à des contraintes de type environnemental particulières.

Sur ce dernier point, on remarquera d'ailleurs la relative faiblesse de la documentation scientifique apportée au débat. Cette faiblesse est pointée précisément par la CNDP (« *il est une nouvelle fois étonnant de constater que sur cette zone d'étude restreinte, l'éclairage du public a été « maigre » en particulier les impacts sur la faune marine et l'avifaune... la commission n'a pu que constater et regretter cette carence récurrente de données environnementales* », Chantal JOUANNO).

Elle est admise implicitement dans la décision de poursuivre de la ministre de la transition écologique du 18 mai 2021, puisqu'on peut lire dans l'exposé des motifs que « *le bilan et le compte rendu du débat soulignent les besoins d'études environnementales et de suivi sur des espaces larges* » et que l'article 3 de la décision précise que « *les études techniques et environnementales seront poursuivies* » au sein de la zone identifiée, « *concomitamment à la procédure de mise en concurrence* » (article 9), manière élégante d'écrire qu'elles étaient parfaitement insuffisantes.

Ces derniers mois, fort heureusement, une mobilisation de nombreux acteurs s'est développée pour contester la localisation arrêtée sans véritable concertation. Les élus locaux comme les associations ont exprimé leurs inquiétudes et leurs profonds désaccords. Cette position est parfaitement légitime, même si, de façon très regrettable, vue de Paris ou de Rennes, elle est au mieux ignorée, plus probablement reçue avec un sarcasme que nos concitoyens ne supportent plus. Dans ce dossier, il ne faut pas s'y tromper : seules deux voies sont praticables. La première, celle imposée au forceps par les promoteurs étatiques et régionaux, est vouée à l'échec. Il faut, à cet égard, être clair : ce sont eux qui porteront la responsabilité d'un fiasco alors même que les enjeux de transition énergétique exigeaient une hauteur de vue dont à l'évidence ils ne disposent pas, ou plus. La deuxième voie est celle que suggère cette motion, celle qui est défendue par les élus locaux, singulièrement de Belle-Ile-en-Mer — et je viens de recevoir un message du maire de Sauzon pendant la séance —, par une très large partie des associations, et en réalité par tous ceux qui comprennent que la réponse aux enjeux énergétiques ne peut passer que par une approche globale et intégrée à notre environnement.

C'est pourquoi, compte tenu de ces éléments, le conseil départemental du Morbihan, favorable au développement des énergies renouvelables et à ce titre, n'étant en aucune

manière hostile à la mise en place d'un parc d'éoliennes en mer, ne saurait être cependant, d'une manière ou d'une autre, le complice du saccage annoncé des paysages emblématiques de Belle-Ile-en-Mer par l'État et la région Bretagne. Il demande donc avec insistance au Gouvernement de sortir d'une position dogmatique sans issue et de travailler, en toute transparence, avec l'objectif d'aboutir à une localisation sensiblement plus éloignée des côtes, permettant, ce faisant, la réalisation effective de ce projet.

Nous souhaitons que ce projet aboutisse, qu'on ne s'y trompe pas. C'est notre position. Nous souscrivons aux propos du Président de la République. Il faut avancer et vite. Le Président a annoncé qu'il fallait de la concertation. La concertation doit se mener jusqu'au bout. Or, là, effectivement, immédiatement après, on nous annonce la zone. Il n'y a pas forcément de corrélation entre les annonces et les faits. Il est évident que cette localisation a été fixée de longue date entre l'État, la région Bretagne et le comité des pêches de Bretagne. Le comité des pêches de Loire-Atlantique étant défavorable à l'emplacement proposé, je tiens à le signaler. On voit bien que quand 35 % de la manne financière, 1,4 M€ vont aller au comité des pêches, il soit moins volubile sur le sujet. Mais il nous semble que les paysages emblématiques mériteraient une autre réponse, et qu'on ne soit pas dans une opposition entre éoliennes en mer et paysages. Les deux étaient parfaitement conciliables. Nous pensons qu'ils le sont toujours et nous demandons aussi au Gouvernement de revoir sa copie. J'ai cru comprendre qu'il y a eu une forte hésitation à signer cela. Cela veut dire qu'il y a un malaise au plus haut niveau de l'État sur le fait de localiser ces éoliennes là où elles sont localisées, quand bien même la nécessité est avérée. La région Bretagne qui répond quatre jours après, c'est du jamais vu. Cela veut bien dire que tout était ficelé dès le début dans ce dossier, que les débats, comme le mentionne Chantal JOUANNO, étaient une mascarade. C'est absolument, totalement, pour nous, inacceptable. Nous souscrivons à cet enjeu, nous sommes favorables aux éoliennes en mer. L'emplacement proposé nous semble de manière à altérer tout cela. J'imagine François MITTERAND qui, passant ses vacances habituelles à Belle-Île-en-Mer, à Saint-Goulphar... je ne suis pas tout à fait convaincu qu'il aurait, au nom de l'État, accepté qu'un tel saccage puisse produire. Il est de notre responsabilité collective de faire en sorte que ces paysages emblématiques du Morbihan, et je vous rappelle que nous avons énormément d'espaces naturels sensibles autour, puissent être préservés et que l'éloignement soit une distance raisonnable qui permette de ménager en fait les deux. C'est bien ce que nous souhaitons dans cette affaire.

Voilà la motion qu'on vous propose, qui a été débattue en interne au sein de la majorité départementale, qu'on avait débattue avant même que la décision d'hier ne tombe. Nous souhaitons que l'État puisse la revoir. Ce qu'on peut dire aussi, c'est que la zone qui a été choisie est la zone où les enjeux environnementaux sont les plus forts. Ce n'est pas ce qu'on essaie de vous dire dans les communiqués. Mais en tout cas, c'est la commande publique qui a été passée de justifier le choix qui avait déjà été fait en amont. Il me semblait que les études environnementales devaient normalement guider le choix des implantations. Ici, on choisit l'implantation et après, on dit « *vous m'habillerez tout ça avec un choix environnemental* ». C'est à l'inverse de tout ce qu'on pratique dans toutes nos politiques environnementales au niveau du département.

Voilà ce que je vous propose comme motion. Je ne sais pas si elle appelle de votre part un certain nombre de remarques avant que nous passions au vote. M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – M. le président, chers collègues, le sujet de la transition énergétique et écologique, vous le savez, est évidemment au cœur de nos préoccupations. Nous le disons suffisamment souvent dans cette enceinte. Je passe très rapidement sur les attendus s'agissant de la décentralisation, d'une part, et sur ces enjeux énergétiques, d'autre part. La décentralisation n'a jamais été parfaite, ni complète, et les gouvernements de gauche et de droite ont pratiqué chacun à leur tour des avancées, des replis, pour aboutir à une situation actuelle qui n'est ni parfaite, avec son lot de réussites et d'échecs. La crise énergétique entamée lors du 1^{er} choc pétrolier ne fait que s'amplifier d'année en année et la décarbonation de notre modèle économique est plus qu'urgente à mener.

Venons-en donc au cœur du sujet : la proximité d'un projet d'éoliennes en mer de la côte morbihannaise et plus précisément de Belle-Île-en-Mer. Vous présentez la situation comme intolérable au regard du manque de concertation et de démocratie sur ce dossier. Nous nous retrouvons ici dans la même situation que celle du maire et de l'installation d'une éolienne terrestre, pour laquelle l'avis est un avis parmi d'autres. Et là encore, le maire a le droit de donner son avis. Mais c'est bien le préfet qui au final fait le choix de l'installation ou non. On pourrait même, j'ose le dire, être dans la situation d'un aménagement routier, dans lequel l'État, ou le département fait le déploiement sur la base d'une volonté politique. Depuis maintenant quelques années, les études d'impact environnemental sont de plus en plus lourdes et doivent être mises en œuvre pour valider les choix de telle ou telle implantation. Vous l'avez rappelé. On parle de méthaniseurs, d'éoliennes, de panneaux solaires s'agissant de la transition énergétique en milieu naturel ou agricole. Mais qu'en est-il réellement de l'impact paysager dans chacun de ces projets ? Quel est l'enjeu pour les voisins de ces projets ? Cet enjeu est mesuré à l'aune de l'intérêt général ou bien au regard de certaines lois qui ne sont plus toujours forcément en adéquation avec les évolutions technologiques. Notamment, l'augmentation de hauteur des éoliennes terrestres pose de plus en plus de soucis pour le déploiement sur le territoire. Mais on peut prendre d'autres exemples qui existent et pour lesquels rarement l'avis des locaux est utilisé. Je prendrai plusieurs exemples. L'emplacement des lignes à haute tension ne fait jamais l'objet de véritables études sur la santé des riverains. Quand il s'agit d'un site d'enfouissement de déchets nucléaires dans l'est de la France, l'intérêt général prime, sans une concertation totalement aboutie. Lorsqu'il s'agira de trouver, on l'a déjà évoqué, un emplacement pour les EPR promis par le président Macron, l'intérêt général devrait primer. Et je n'ose imaginer la difficulté d'un débat totalement ouvert et populaire pour l'établissement d'un tel équipement sur la côte bretonne, puisqu'aucune rivière ne permettrait de refroidir significativement le cœur d'un réacteur de cette qualité-là. Alors oui, il paraît légitime que les élus locaux soient impliqués d'une manière ou d'une autre dans la décision. Mais la somme des intérêts locaux n'est jamais l'intérêt général. À quel moment s'arrête l'intérêt général ? À quel moment la vue sur l'océan doit être prise en compte ? Le phénomène du NIMBY, ou Not in my BackYard, ou en bon français, « *oui, mais pas dans mon jardin* » se traduirait donc ici « *oui, mais pas sur ma terrasse ou sur ma côte* ». Ces projets, vous l'avez dit, doivent se faire. L'urgence est maintenant et nous le voyons chaque jour un peu plus face à notre fragilité énergétique. Oui, vous avez raison, les débats démocratiques doivent avoir lieu. J'aimerais que lorsqu'il s'agit de la politique qui est de notre compétence, le conseil départemental en matière d'orientations de politiques sociales, de l'autonomie, d'aménagements routiers, ait la même exigence que celle que vous reprochez à l'État et à la région dans ce cas présent.

Nous nous posons la question de soutenir ou non ce vœu, car en matière de concertation, de démocratie participative et de prise en compte des impacts environnementaux pour le développement routier qui est le nôtre, et qui fut le nôtre par le passé, rarement a été mise en place une telle concertation. Je propose que nous changions nos manières de faire ici même, dans le cadre de nos compétences avant de réclamer aux autres de faire cela. Merci.

LE PRÉSIDENT – Je pense que vous ne suivez pas tout à fait aujourd'hui la manière dont on poursuit les dossiers de route. Il faut 8 à 9 ans, ou 10 ans de concertation avant de pouvoir arriver à une procédure. Elles sont vraiment totalement concertées. Maintenant, vous n'avez pas livré si vous voterez ou pas. Nous allons soumettre cela au vote dans quelques instants. Je pense aussi que dans cette affaire, on nous dit que de toute manière, c'est un mal nécessaire, qu'il faut les mettre là. On peut mettre les éoliennes dans un endroit tout à fait acceptable. Au lieu de les mettre sur la terrasse, on peut les mettre dans le fond du jardin. Là, on aurait, à mon avis, concilié les deux. Je n'ai pas senti de la part des opposants à l'emplacement une opposition de principe sur les éoliennes en mer, mais plutôt une opposition de localisation alors que le débat pouvait être ouvert. Je crois vraiment que l'État et la région ont cherché à faire en sorte que les pêcheurs, beaucoup plus mobilisés là-bas, soient d'emblée dans le système avant même de concerter les élus locaux, particulièrement au premier rang desquels ceux de Belle-Île-en-Mer. C'est ce que nous regrettons. Les dés étaient pipés dès le début. Autant que

l'État assume dès le début on nous disant, sans aucune concertation, « *ce sera là* ». Nous aurions gagné beaucoup de temps. On nous dit « *les pauvres communes, vous rendez-vous compte de ce qu'elles vont perdre comme argent si elles n'acceptent pas ?* » Nos paysages morbihannais ne sont pas à vendre. Les paysages de Belle-Île-en-Mer ne sont pas à vendre. Tout cela a été largement conciliable.

M. GIRARD, et ensuite Benoît avant de passer au vote.

M. GIRARD – Effectivement, sur le fond du jardin, le problème, c'est que nous avons tous un avis différent sur son emplacement. Avec Rozenn, nous sommes élus du canton de Lorient 2, qui s'étend sur l'île de Groix. Nous avons eu l'occasion d'y aller à plusieurs reprises et même à Groix, on entend une partie de la population qui nous dit « *28 km, vous comprenez, c'est insupportable, il faudrait les mettre à 60 km* ». En fait, on refuse, dans cette société, de voir ce qu'est l'impact de nos consommations. Si ces éoliennes sont grandes et si on a besoin d'en avoir en quantité, c'est que nous sommes dans un genre d'ébriété énergétique. Effectivement, il est temps de répondre à ces enjeux, de reproduire sur notre territoire de l'électricité. Nous sommes en défaillance constante. Je ne sais pas, M. LOAS, quel site vous regardez. Moi, j'ai vérifié tout à l'heure effectivement la production et la consommation énergétique à l'échelle de la France : nous importons de tous les pays autour de l'électricité et nous exportons uniquement vers l'Italie. Nous avons donc besoin de produire de l'électricité. Il faut savoir qu'en France, le délai moyen pour l'installation d'éoliennes à terre, c'est huit ans. En Allemagne, c'est quatre ans. Il va falloir effectivement que l'on accélère sur ce domaine. Il y a eu une concertation. Elle est perfectible évidemment. Pour avoir suivi les premiers appels d'offres éoliens offshore qui avaient été lancés par l'État, à l'époque, c'était vraiment plus que contestable. C'était même problématique, très problématique. Les choses progressent. La CNDP que préside Mme Chantal JOUANNO n'a pas émis d'avis prescriptif à la fin de la consultation. Peut-être aurait-elle dû le faire, évidemment. En l'état, je trouve que nous avons besoin d'avancer et que cette demande de concertation supplémentaire, pour moi, est une façon de perdre encore de précieuses années. À un moment, il faut que l'on avance. Aujourd'hui, nous avons 480 MW installés en mer. Les différents scénarii imaginent au minimum d'être entre 30 et 40 000 mégawatts installés d'ici à 2050, si nous voulons atteindre la neutralité carbone. Ce n'est négociable qu'avec la planète. Je vous laisserai faire. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Une dernière intervention, celle de Benoît QUERO. Après, on passera au vote.

M. QUERO – Je pense que notre collègue Gérard PIERRE et toute la commission en charge des infrastructures vont être contents puisqu'à constater ce qui est en train de se produire au large de Belle-Île-en-Mer, dès lors que les infrastructures, puisqu'il y a un changement de dogme... la route sera décidée puis les études environnementales s'adapteront. C'est magnifique. Je trouve cela génial. On va aller plus vite. 10 ans pour une route hier, peut-être 2 demain. C'est très bien pour nos Morbihannais, peut-être.

LE PRÉSIDENT – Le Général disait souvent « *l'intendance suivra* ». Là, on dira, « *les études environnementales suivront* ». Cela pourrait être cela, pour conclure.

M. LEMAIRE – Juste pour poser la question, puisque nous sommes dans un débat sur ce sujet, et sur les routes, je n'y reviendrai pas : je connais des endroits où il y a eu de la concertation et où on n'a pas étudié les propositions alternatives faites par les habitants locaux. C'est donc que la concertation peut être de façade et ne pas aboutir à des compromis. Ce que vous appelez de vos vœux, puisque c'est un compromis que vous cherchez. Je repose la question plus formellement, du coup : admettons que demain, dans le Morbihan, le préfet de région, le préfet du département, sur la demande du ministre de la Transition écologique, nous demandent d'implanter un EPR. Quelle sera notre position ?

LE PRÉSIDENT – Ce n'est pas l'objet de la motion d'aujourd'hui.

M. LEMAIRE – Non, mais c'est le débat qui va autour, de la transition et de notre autonomie énergétique.

LE PRÉSIDENT – On va s'en tenir à la question qui est posée.

Le résultat des votes est de :

- 33 voix pour ;
- 8 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

À la majorité, cette proposition est adoptée. Je la transmettrai au gouvernement en notre nom à tous.

CLOTURE DE LA REUNION

LE PRÉSIDENT – Merci à tous et bon retour chez vous.

(La séance est levée à 15 heures 25.)

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 28 septembre 2022

Table analytique des rapports présentés par le président

	Titre du dossier	Pages
4^{ème} commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme		
15	Accompagnement du développement territorial	22
17	Aménagement foncier Ajustements budgétaires	23
18	Révision des modalités financières de la politique aménagement foncier rural	24
16	Soutien du département à la Compagnie des ports du Morbihan	26
19	Soutien au programme de renouvellement urbain de Lorient et Lanester	27
20	Programme de raccordement des sites départementaux à la fibre optique	28
21	Agence de développement du tourisme du Morbihan Rapport financier 2021	29
3^{ème} commission : Insertion, famille, enfance et action sociale		
14	Le fonds social départemental agricole (FOSODA) du Morbihan	31
1^{ère} commission : Finances et ressources humaines		
4	Contribution financière complémentaire Service départemental d'incendie et de secours	33
2	Moyens logistiques et gestion du patrimoine Ajustements budgétaires	38
3	Crise sanitaire Fonds régional "Covid résistance" Avenant à la convention de participation	39
6	Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN) Rapport annuel 2021	41
8	SPL Compagnie des ports du Morbihan Rapport annuel 2021	42
7	SPL Equipements du Morbihan Rapport annuel 2021	45
9	SEML Atout Ports Rapport annuel 2021	46
10	Augmentation de capital de la SEM Atout Ports	48
11	Politique en matière de ressources humaines	50
12	Contrat de projet	51
5	Observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion du département du Morbihan pour les exercices 2016-2020	52

2^{ème} commission : Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées		
13	La politique départementale en faveur des personnes handicapées	56
5^{ème} Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau		
22	Espaces naturels et activités de nature Autorisation de programme et crédits de paiement complémentaires	59
6^{ème} Commission : Éducation, culture, sport et vie associative		
23	Politique en faveur des collèges Collèges publics et privés Dotations 2023 Ajustements budgétaires 2022	61
24	Convention cadre partenariale avec l'Université Bretagne Sud	66
25	Politique en faveur du patrimoine	67
26	Bilan 2021 de la délégation de service public relative à la gestion du domaine départemental de Suscinio	69
7^{ème} Commission : Infrastructures routières, mobilités douces et ports		
27	Infrastructures routières Ajustements budgétaires	71
1^{ère} commission : Finances et ressources humaines		
1	Budget principal Décision modificative n° 2 de 2022	72

INDEX NOMINATIF

Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2 ; 3-9 ; 13 ; 17-20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 25 ; 26 ; 27 ; 28 ; 30 ; 31-32 ; 33-34 ; 36-37 ; 38 ; 39-40 ; 41 ; 44 ; 45 ; 46-47 ; 48-49 ; 50 ; 51 ; 53 ; 54-55 ; 56 ; 57 ; 58 ; 59-60 ; 63 ; 64 ; 65 ; 66 ; 67-68 ; 70 ; 71 ; 73 ; 74 ; 75-76-77 ; 78-80 ; 81-82-83 ; 84 ; 42-44 ; 45 ; 46 ; 48 ;
M. Mohamed AZGAG	42-44 ; 45 ; 46 ; 48 ;
Mme Françoise BALLESTER	/
Mme Karine BELLEC	56 ; 57-58 ;
M. Denis BERTHOLOM	50 ; 51 ; 72-73 ; 76 ;
M. Alain CARIS	63-64 ; 65 ; 67 ;
Mme Myrienne COCHÉ	/
M. Gilles DUFEIGNEUX	38 ; 41 ; 45 ;
Mme Gaëlle FAVENNEC	31 ;
M. Damien GIRARD	9-13 ; 20-21 ; 58 ; 65 ; 76 ; 82 ;
M. Mathieu GLAZ	53-54 ; 73-74 ;
Mme Dominique GUÉGAN	/
M. Pierre GUÉGAN	22 ; 28 ;
Mme Rozenn GUEGAN	/
M. Alain GUIHARD	/
M. Stéphane HAMON	23 ; 24-25 ;
Mme Marie-Hélène HERRY	66 ; 67 ;
M. Nicolas JAGOUDET	26 ; 29-30 ;
M. Michel JALU	/
Mme Marie-Odile JARLIGANT	/
Mme Anne JEHANNO	/
Mme Muriel JOURDA	33 ; 39 ; 52 ;
Mme Marie LE BOTERFF	53-57 ;
Mme Marie-José LE BRETON	/
Mme Dominique LE MEUR	/
M. Gwenn LE NAY	34 ;
M. Dominique LE NINIVEN	/
Mme Marie-Christine LE QUER	59 ;
Mme Sophie LEBRETON	/
M. Boris LEMAIRE	31 ; 35-36 ; 77 ; 80-81 ; 82 ;
M. Ronan LOAS	13-17 ; 69-70 ;
M. Stéphane LOHÉZIC	/
Mme Rozenn METAYER	/
Mme Christine PENHOUËT	61-63 ;
Mme Soizic PERRAULT	27 ;
M. Gérard PIERRE	71 ;
M. Thierry POULAIN	/
Mme Catherine QUÉRIC	75-76 ;
M. Benoît QUERO	82 ;
Mme Hania RENAUDIE	/
M. Fabrice ROBELET	/
Mme Marianne ROUSSET	/